

## Sommaire

- 1 Editorial
- 2 La grande histoire d'une petite chapelle oubliée
- 5 La maternité de Saint-Jeoire
- 8 Vie de Pierre François Marie Magnon (1765-1813)
- 12 Mystère au clocher de Saint-Jeoire en Faucigny
- 14 Glane estivale
- 18 Le bois de Pracu
- 19 Les fées de Montmay à Mieussy
- 20 Le destin surprenant d'une femme de Saint-Jean de Tholome, Augustine Chatel (1898-1983)
- 28 Les Bastian d'Annecy et de Frangy aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : une lignée de notaires et d'avocats
- 36 Petit métier d'autrefois
- 37 Sale temps sur la Savoie ! Perturbations climatiques et disettes : Fillinges n'est pas épargné
- 40 Carrières de meules du Mont Vouan (3<sup>ème</sup> partie)
- 42 Souvenirs de Peillonex
- 44 Un appelé en Algérie : la bombe
- 46 Les noms de lieu, témoins du paysage passé et patrimoine culturel à découvrir
- 47 Marcellaz
- 48 1852 : une année funeste pour Bonneville et le Faucigny. Inondations de l'Arve à répétition !
- 53 La batteuse
- 55 Guerre de 1914-1918 à La Tour
- 57 Joseph Rey-Millet dit « Joset à Pire » (1877-1977), 1<sup>er</sup> centenaire de La Tour
- 59 De 1896 à 1913, la société fromagère du chef-lieu de Saint-Jean de Tholome
- 64 Ding Daing Dong Frère Jacques, frère Jacques, dormez-vous, dormez-vous ?
- 68 Petit jeu des expressions « à la cloche »
- 69 Mairie de Faucigny, séance du 15 janvier 1955
- 70 Fruitières de « par chez nous »

**Pour tout savoir sur les aquarelles d'Annick Terra Vecchia, qui a mis à l'honneur cette année le village d'Onnion, se reporter page 80.**

### Les auteurs du Petit Colporteur N°19 :

Bastian Jean-Pierre  
 Blanc Andrée  
 Châtel Juliette  
 Chavanne Yannick  
 Constantin De Magny Claude  
 Cordoba Antoine  
 Excoffier Jean  
 Gay François  
 Gevaux Jacky  
 Gevaux Marie-Dominique  
 Lalliard Odile  
 Mercier Pierre  
 Métral Michèle  
 Périllat Géraldine  
 Pessey-Magnifique Michel  
 Poncin Alice  
 Rey-Millet Jeanne  
 Thévenod Denis  
 Verdan Colette

## **Editorial**

L'histoire n'est pas qu'un empilement d'actions, de circonstances, de phénomènes figés et intouchables que l'on remise à une place éternelle une fois leur évocation faite. Les lieux, les personnages et les actes du passé sont les courroies de transmission de l'aventure humaine qui s'écrit sans faire de pause. Finalement, l'histoire est toujours locale puisqu'éprouvée individuellement par des êtres évoluant dans leur géographie. Et si l'histoire se rédige, se transmet et se lègue, elle n'est jamais arrivée à maturité parce qu'elle n'est qu'étape pour l'après. Convoquer l'histoire, c'est faire la recherche permanente de la réalité des individus en tentant de rétablir la véracité des parcours. Raconter l'histoire doit s'appliquer avec impartialité à partir de sources critiquées et analysées et si nous tentons d'interroger ce que nous n'avons pas vu ni connu, c'est bien pour ranimer un écho parfois égaré et rapporter des faits pouvant trouver une résonance en chacun.

L'histoire et particulièrement l'histoire locale a une utilité sociale en remémorant le lien qui réunit l'individu à ses semblables.

Le troisième centenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau nous rappelle donc ce qu'est un des vœux de notre revue : que les événements de l'histoire soient perpétuellement réexaminés à la lumière de l'aujourd'hui et sans cesse soumis à l'interrogation de l'à-présent.

Les esprits supérieurement riches comme fut le sien se distinguent par cette capacité de parler de leur contemporanéité pour la postérité. Ce génie prolifique a mis ses mains en porte-voix pour nous faire profiter de l'acuité de sa conscience. Semblable à l'Histoire, la vie de Rousseau fut complexe, sinueuse, parfois incompréhensible. Cet enfant de la cité de Genève, cet arpenteur du monde qui l'entoure et qu'il tente de saisir, cet indépendant farouche qui ne veut cependant se soustraire aux contingences terrestres, ce fier qui veut ne rien devoir à personne et qui s'en retourne vers des consolatrices dès que la vie l'écorche un peu trop, cet insoumis à la bien-pensance est une figure qui nous propose une proximité étonnante.

Proximité parce qu'il est d'actualité :

Par sa poésie pastorale, ses déclarations d'amour à la nature, Rousseau est considéré par beaucoup comme le précurseur de l'écologie moderne. Il est en tout cas le défenseur d'une éthique de l'environnement. En affirmant le principe de supériorité du peuple dans son « contrat social », en aspirant à l'égalité et la liberté pour la société dans son exhaustivité, sa proximité l'est également dans ses questionnements politiques. Il se présente comme étant né dans un « État libre » et c'est en tant que citoyen qu'il parle de politique. S'il eut parfois plus de sentiments que d'idées, plus de tendances que de dogmes, Rousseau a formulé des jugements et conçu un idéal à travers ses émotions : l'harmonie collective dont la mondialisation ravive le thème actuellement. Aussi par son indignation. Les Indignés qui foisonnent sur les places publiques de notre modernité auraient là un formidable compagnon de combat. Rousseau a été un propagateur d'idées, en somme un grand colporteur et nous ne pouvons que saluer l'entreprise de cet homme dont le souci principal aura été de chercher la véracité de la vie. Rousseau est accessible car il part du sensible pour nous parler et considère l'universel à travers son expérience. C'est bien ce que nous tentons de réaliser à chaque parution de votre revue « Le Petit Colporteur ».

C'est ainsi que je remercie tous ceux qui collaborent à notre revue et je tiens à souhaiter la bienvenue parmi nous à 4 nouveaux chroniqueurs. Il s'agit de Yannick Chavanne pour Onnion, de Pierre Mercier pour Saint-Jeoire, d'Alice Poncin et d'Antoine Cordoba (13 ans !) dont la notoriété parmi les campanologues n'est plus à faire.

Le Président,  
*Michel Pessey-Magnifique*

# La grande histoire d'une petite chapelle oubliée

En arrivant dans le village de Laitraz, petit hameau de la commune d'Onnion, on découvre une multitude de fermes cossues serrées les unes aux autres. En continuant son chemin en direction de Mégevette, perdu au milieu des habitations, se loge un bel oratoire majestueux et quelque peu austère, un oratoire comme il en existe tant dans nos contrées, mais celui-ci cache un grand secret aujourd'hui presque réduit au silence. Il rappelle l'histoire tumultueuse de la petite chapelle des « Boussages », nom que l'on donnait autrefois au versant ouest de la commune.

## La genèse

Tout commence en juillet 1707 quand le Sieur Jean-Jacques Ruphy fait une demande auprès de l'évêque et prince de Genève concernant la fondation<sup>1</sup> d'une chapelle au village de « L'Estraz ».

Celui-ci met en avant « que le dit village estan esloigné d'une bonne demy lieu de l'église du dit Ognon et y ajoute une rivière entre deux pentes fortes rapides et périlleuses dans les temps de pluye qu'on ne peu pafser sans danger » ainsi la chapelle fera office d'église. Les curés de Mieussy et d'Onnion consentent conjointement à la construction de celle-ci le 1<sup>er</sup> mars 1712. L'évêque, quant à lui, donne son aval le 9 juillet 1713.

1 - Fondation : Création d'un établissement public ou religieux par voie de donation ou de legs.

2 - Vocable : Nom du saint auquel est dédié la chapelle.

3 - Pénultième : Utilisé dans les actes de catholicité anciens pour désigner l'avant-dernier jour du mois.



La chapelle est située « en Bogned » parcelle n°18 le long du grand chemin de Létraz

## La construction

Jean-Jacques Ruffy s'engage à construire une chapelle sous le vocable<sup>2</sup> de la Sainte Famille à Laitraz et plus exactement au lieu-dit « en Bogned » en bordure du chemin public.

Il s'engage également à faire donner 14 basses messes et à verser « 28 florins de monoïe de savoïe de fondation annuelle et perpétuelle ». Ces messes seront pour le repos de l'âme du fondateur et celles de ses prédécesseurs défunts.

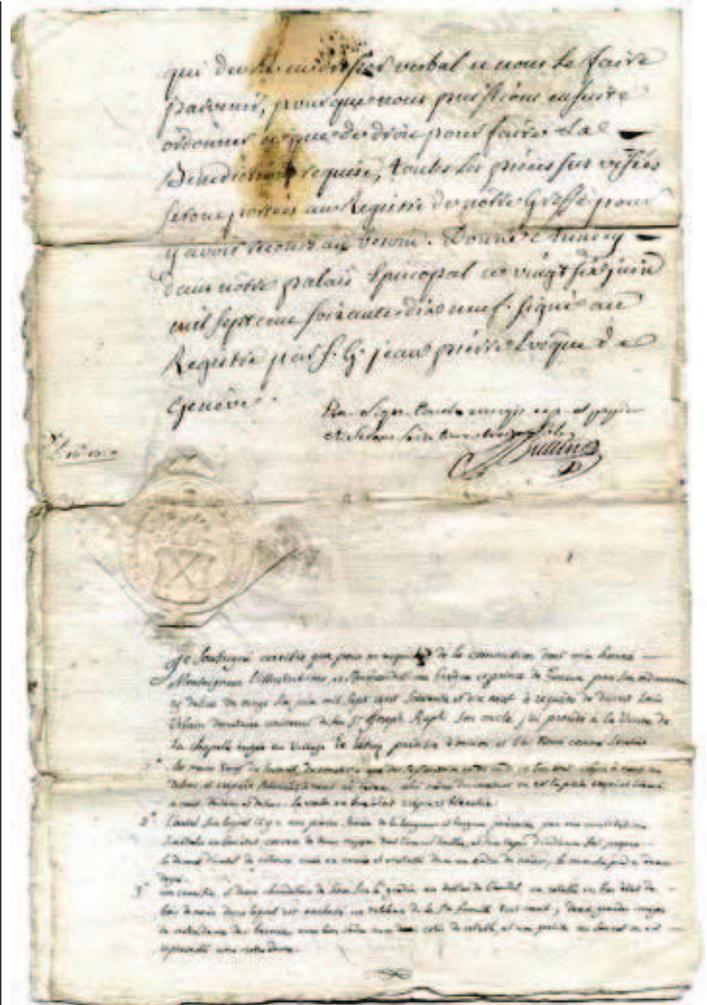
Néanmoins, en janvier 1758 Joseph Ruphy successeur du fondateur, demande à l'évêque de lever sur quelques terres l'hypothèque qui existe sur tous les biens du fondateur. Il est alors question de bénir « la ditte chapelle qui est descente et en bon état » car « le dit Ruphy Jean Jacques et le dit Rd Bally meurent sans avoir fait homologuer la ditte fondation au greffe de l'évêché et sans qu'on sache positivement si la ditte chapelle ait été bénie ».

« Le 29 may 1779, l'évêché procédera à la visite de la chapelle quand celle-ci sera suffisamment ornée et munie des vases sacrés et ornement bénie pour y acquitter la ditte fondation. »

Sur requête de discret Louis Urbain, donataire universel de Joseph Urbain, lui-même descendant de Jean-Jacques Ruphy, l'évêque de Genève envoie le curé Guebey de Saint-Jeoire pour procéder à une visite de la chapelle, le pénultième<sup>3</sup> du mois d'août 1781.



Retable de la chapelle : reproduction réduite d'après les éléments retrouvés



« L'ai trouvé comme sensuit :

1<sup>èment</sup> les murs tant du levant du couchant que du septentrion<sup>4</sup> et du midi en bonne état crépis à neuf au dehors et crépis et blanchis à neuf au-dedans, celui même du couchant où est la porte crépis et blanchis à neuf dedans et dehors. La voûte en bonne état crépis et blanchis.

2<sup>èment</sup> l'autel sur lequel il y a une pierre sacrée de la longueur et largeur prescrite par nos constitutions synodales<sup>5</sup> en bonne état couvert de deux nappes dont l'une est doublée et d'un tapis d'indienne<sup>6</sup> sont propre. Le devant d'autel de cotonne<sup>7</sup> (illisible) en carrée et enchassé dans un cadre en noier, le marche pied a deux degrés.

3<sup>èment</sup> un crucifix et deux chandeliers de laiton sur le gradin au dessus de l'autel, un retable en bonne état de bois de noier dans lequel est enchassé un tableau de la sainte famille tout neuf, deux grandes images de notre dame des hermites (Einsiedeln Suisse) avec leur cadre aux côtés du retable, et une petite au sommet où est représenté une notre dame.

4<sup>èment</sup> deux petits bufets au côté de l'autel pour tenir les ornements et linges de la chapelle.

5<sup>èment</sup> le plancher neuf, la porte en bon état et fermant à la clef.

6<sup>èment</sup>, le couvert de la dite chapelle neuf, une partie d'icelieu et le portail en ardoise, et le reste en tavillon ainsi que le petit clocher.

Pour ce qui est des ornements il y a :

1<sup>èment</sup> un missel en bon état aiant le suplément.

2<sup>èment</sup> deux chasuble<sup>8</sup> de satin en soie, l'une couleur noir avec son étole, manipule<sup>9</sup>, voile, et bourse. Et l'autre des quatre couleurs aussi avec son étole, manipule, et deux voile l'un rouge et l'autre des quatre couleurs avec deux aubes et deux (ances) toile fine, deux singules neufs, deux corporaux<sup>10</sup>, deux pales<sup>11</sup>, et six purificateires<sup>12</sup>.

Le tout va, ..... le susdis Louis Urbain promettant de faire faire les contrevents<sup>13</sup> des fenestres et d'apporter des cartes d'autel. »

## La bénédiction

**L**a chapelle sera enfin bénie entre 1781 et 1782.  
« Nous accordons 40 jours d'indulgences à ceux qui diront un pater et un avé et feront un acte de contrition devant la susdite chapelle. Nous commettons le R. Recteur d'Onnion pour en faire la bénédiction. Annecy le 1<sup>er</sup> octobre 1781 ».

- 4 - Septentrion : Le Nord.
- 5 - Constitution synodales : ensemble de textes définis par une assemblée ecclésiastique.
- 6 - Tapis d'indienne : tissu peint ou imprimé, ces étoffes doivent leur nom au fait quelles étaient initialement importées des comptoirs des Indes.
- 7 - Cotonne : étoffe de coton.
- 8 - Chasuble : vêtement sacerdotal
- 9 - Manipule : ornement que le prêtre porte au bras gauche lors de la messe.
- 10 - Corporal : linge liturgique sur lequel ont pose la patène et le calice.
- 11 - Pale : pièce carrée très rigide constituée d'un morceau de carton enveloppé dans un tissu.
- 12 - Purificateire : linge servant à purifier les vases sacrés.
- 13 - Contrevent : volet.



Feuille d'acanthé sur  
l'élément droit du retable  
(original retrouvé)



Colonne torse gauche du  
retable (élément reconstitué)

## Triste fin lors de la Révolution française

O nze ans plus tard, la chapelle connaît à nouveau des vicissitudes avec l'arrivée de la Révolution française en 1792.

«Dès cette époque, Joseph et Joseph Marie Urbain (les descendants) furent obligés d'en abattre le petit clocher et de cacher le retable ; tableau et autres objets qui ornaient la dite chapelle dans une grange derrière un tas de foin pour se soustraire au vandalisme républicain».

La chapelle, sous l'effet des intempéries, voit son toit partir en lambeaux et ses murs se lézarder, attaqués à leur base par une source d'eau.

Les frères Urbain démolirent la chapelle aux alentours de 1806 et utilisèrent les matériaux pour la construction d'une maison pour l'un d'eux, pensant en disposer à leur bon vouloir. Mais l'église ne l'entendit pas de la sorte, celle-ci envisagea même de faire reconstruire la chapelle. De plus, Jean Jacques Ruphy s'était engagé à verser annuellement et perpétuellement une somme d'argent pour les basses messes et la fondation, de ce fait les descendants durent verser le dû pendant encore près d'un siècle.

En 1867, fut édifié par Victor Justinien Urbain à proximité de l'emplacement originel de la chapelle un oratoire avec, dans sa niche, une statue de la vierge à l'enfant, qui ornait d'après la tradition orale, autrefois, la petite chapelle de Laitraz.

Yannick Chavanne

SOURCES :

Fonds famille Urbain, photos Maxime Rey

<http://www.maximerey.fr>

Détails de l'oratoire



# La maternité de Saint-Jeoire

Il y eut des femmes accoucheuses, ou sages-femmes, depuis très longtemps à Saint-Jeoire. Le chirurgien Jean Jacques Dussaix (1722-1797), qui exerça son art à Saint-Jeoire en Faucigny de 1758 à 1797, fit un mémoire en 1776 sur la pratique des accouchements et l'impérieuse nécessité d'un véritable enseignement médical scientifique du métier de sage-femme. Dans un livre de 1923 faisant état des professions exercées à Saint-Jeoire, on trouve entre autres une sage-femme en activité depuis le 28 avril 1885 Mme Sandrin-Goy, née Marie Arline Goy. Par ailleurs la municipalité avait mis en place une « Assistance aux femmes en couche ». Une monographie-guide de 1926, fait mention de deux sages-femmes à Saint-Jeoire : Mme Sandrin, vraisemblablement Estelle Eugénie Sandrin, belle-fille de Marie Arline, et Mme Jacquard.

## Historique de la maternité de Saint-Jeoire

Eugénie Jacquard, ma grand-mère, née Layat à Saint-Jeoire en 1889, exerça d'abord la dure profession de sage-femme à Taninges.

Les femmes accouchaient à domicile, dans des conditions d'hygiène et de confort souvent très précaires, notamment dans les habitations isolées de montagne. Certains chalets ne comportaient qu'une pièce à vivre et à dormir par économie de chauffage. D'autres habitations offraient deux pièces : la cuisine et le « pèle » (mot patois désignant une pièce contiguë à la cuisine). Le « pèle » est la chambre à coucher des parents et des jeunes enfants. On venait quérir la sage-femme avec les moyens dont on disposait : à pied, en voiture à cheval, ... souvent la nuit. L'accouchement se passait alors dans le milieu familial avec des conditions d'intimité et d'hygiène que nos mœurs actuelles n'accepteraient pas. Suivaient presque toujours des libations pour fêter l'évènement au point que les participants en oubliaient parfois de ramener ma grand-mère chez elle.

En 1921, année de naissance de leur deuxième fille, le couple s'installa à Saint-Jeoire dans la maison familiale des Jacquard. Et peu de temps après, ma grand-mère décida avec mon grand-père de donner la possibilité à certaines clientes de les accoucher dans leur maison où



une chambre leur était désormais allouée. Très vite une deuxième chambre dût être aménagée : des chambres à deux lits avec berceaux et tables de nuit en bois confectionnés par mon grand père dans son atelier de menuiserie. Il fabriqua aussi les plateaux de service en bois laqué blanc et un paravent afin d'isoler la nouvelle accouchée de la première occupante.

La maison d'accouchement était née. A partir de 1945, sa fille Marcelle Jacquard qui vient de terminer ses études de sage-femme à Chambéry, se joint à elle. Les nouvelles mamans restaient en pension 12 jours après leur accouchement, et recevaient des soins matin et soir. Les risques éventuels de phlébite étaient évités par l'application de sangsues médicales achetées à la pharmacie. Les bébés, changés trois à quatre fois par jour, étaient emmaillotés (*autrefois bras compris, l'hiver*) dans des langes (*appelés « molletons », du nom de la matière dont ils étaient faits*) tenus par une bande d'environ 10 à 12 cm de large, la « maniule ». Les couches n'existaient pas, remplacées à l'époque par des « drapeaux » (*appelés aussi « pointe » selon leur forme*) souvent confectionnés à partir de draps usagés. Les monceaux de lessive en fin de journée étaient impressionnants. Plus tard, la ouate de cellulose a pris le



Mme Eugénie Jacquard (1889-1959), Fondatrice de la maternité de Saint-Jeoire



La lessiveuse avec couvercle, champignon et chaînage de surface

relais des drapeaux, mais il restait les langes, les bandes, les serviettes, les mouchoirs, les blouses, les tabliers, les torchons, les draps, les alèses, les vêtements... Avant la première machine à laver, le linge préalablement trempé, savonné, brossé et frotté à la main, était bouilli dans une lessiveuse à champignon central par lequel, sous l'effet de la chaleur, l'eau remontait à la surface. Un chaînage de surface empêchait le linge de remonter lui aussi dans sa phase d'ébullition. Il fallait ensuite le rincer en bassin, puis « l'éclaircir » dans un autre bassin placé en amont du premier.

Au fil du temps, la réputation de la maternité de Saint-Jeoire était devenue telle que le nombre de pensionnaires dépassait souvent sa capacité d'accueil, et il n'était pas rare d'avoir à loger provisoirement une maman dans le couloir en attendant le départ suivant. A partir de 1949, Mesdames Jacquard aménagent une maternité, tant pour répondre à la demande croissante que pour satisfaire aux premières exigences des services de santé. Puis la Sécurité Sociale incite à la construction d'une clinique d'accouchement moderne avec notamment : salle de travail, salle d'isolement, et sortie de secours. Un nouveau bâtiment attenant fut construit en extension de la maison familiale.



Extension contiguë à la maison familiale

La maternité de Saint-Jeoire compte 114 naissances en 1951 et jusqu'à 187 en 1955. Les clientes viennent non seulement du canton de Saint-Jeoire, mais aussi de Boège, Fillinges, Samoëns, Sixt, Châtillon-sur-Cluses, Cluses, .... Le 2 novembre 1947 Mme Eugénie Jacquard est élue au conseil municipal ; elle y restera jusqu'à sa mort le 7 janvier 1959, dans sa 70<sup>ème</sup> année. Sa fille, Marcelle Jacquard poursuit l'activité de la clinique d'accouchement jusque en 1977. Elle fut aidée en cela par sa nièce Mme Denise Brand, sage-femme à partir de 1965. Elles étaient de toute évidence bien placées pour informer les femmes qui mettaient au monde un troisième enfant qu'elles pouvaient éventuellement bénéficier du « Legs Berthier ». En effet, ce fortuné habitant de Saint-Jeoire a voulu en son temps récompenser les femmes du village pour une troisième naissance au foyer.



Le 26 mars 1956, Marcelle Jacquard, heureuse d'avoir mis au monde deux petites filles jumelles originaires de Bogève nées le 16 mars 1956



Quelques années après, Marie-France et Josiane

## Le legs « BERTHIER »

Par testament olographe du 15 février 1939, M Julien Emilien, dit Emile BERTHIER, né le 28 mai 1865 à Saint-Jeoire et y demeurant villa « Bellensol », fit un legs au Bureau de Bienfaisance de Saint-Jeoire : une somme de 400.000 FF en titre de rente, 3% perpétuel de l'Etat français. A sa mort, le 27 septembre 1939, les revenus de ce legs récompensaient chaque année les mères de famille résidant à Saint-Jeoire, nées à Saint-Jeoire, et ayant eu un 3<sup>ème</sup> enfant. La dernière attribution a été effectuée le 28 mai 1979. »

Les natifs de Saint-Jeoire ont tous le chiffre 241 dans leur numéro de Sécurité Sociale : un matricule en voie de disparition...

Pierre Mercier

Auteur d'un ouvrage intitulé

« Du temps de mes parents et de mes grands-parents »

En souscription pour retraitage à l'Ecomusée PAYSALP.

Tél. 04 50 35 85 18

<http://www.memoire-alpine.com>

## Témoignages

### Décembre 1958

De la maternité de Saint-Jeoire, nous avons de très bons souvenirs (à part la douleur de l'accouchement). Mme Jacquard était si chaleureuse ! Chaque fois qu'elle avait un moment, malgré tout son travail, elle venait parler avec nous. Et pour la nourriture, c'était le resto 3 étoiles !

*Irène Mathieu Baud*

### Février 1966

Quand on m'a demandé : est-ce que tu peux écrire un article sur la maternité de Saint-Jeoire, j'ai replongé 45 ans en arrière, car la maternité je l'ai bien connue, et le panneau à l'entrée de la commune ne peut me faire mentir «A Saint-Jeoire, on y vient, on y revient », en effet, pour y être allée en 1966, 1967, 1968, 1969 et 1975. C'est vous dire si je connais bien la maison. Les chambres, je les ai toutes occupées, chaque fois un lit différent, sauf la chambre individuelle. Mes moyens à l'époque ne me permettaient pas de m'offrir ce luxe. Donc, j'ai très bien connu Melle Jacquard, car que ce soit de jour ou de nuit, nous étions sûres de la trouver présente pour nous ouvrir la porte dès que nous sonnions. Je l'ai connue seule au début, sa maman étant décédée et sa sœur Mme Mercier pas encore à la retraite. Elle assurait tous les services : sage-femme, infirmière, cuisinière, femme de ménage. Il est vrai que certaines fois, si une patiente avait la bonne idée d'accoucher entre 11h et 12h, nous pouvions avoir notre repas soit avant l'évènement, soit après. Mais comment lui en vouloir, sa cuisine était un vrai régal. Avec l'arrivée de sa sœur en cuisine, de Mme Jacquet au ménage et de Denise sa nièce qui avait fini ses études de sage-femme, Melle Jacquard a pu souffler un peu les dernières années.

Bien que n'ayant pas connu l'accouchement soi-disant sans douleur qui était à son balbutiement, Melle Jacquard était une femme moderne, et notre mari pouvait assister à l'accouchement, un petit tabouret blanc et rond lui était réservé à côté du lit en salle de travail, et il pouvait être sollicité pour l'aider à la sortie finale du bébé. Mais comme elle aimait souvent le raconter, le mari impressionné tombait dans les pommes et elle avait deux patients sur les bras, l'un à réanimer, l'autre à accoucher, ce qui n'est jamais arrivé à mon mari, prévoyant, il avait toujours une revue et

tout en lisant, il attendait que cela se passe en trouvant quelquefois que cela n'allait pas assez vite, surtout pour la troisième car nous étions en juillet en pleine fenaison. Et si le mari n'était pas très courageux, et qu'il préférât ne pas assister, il pouvait soit aller attendre au café, soit rester tranquillement dans la salle à manger de la maison où elle lui payait un petit café. Nous restions douze jours à la maternité pour nous reposer. C'est le seul luxe que les assurances nous accordaient à l'époque car étant femme d'agriculteur, le congé maternité n'existait pas. Si pour l'aîné, j'ai trouvé le temps long, pour les autres, j'ai pu apprécier ce repos forcé, sachant ce qui m'attendait au retour.

A Saint-Jeoire, pas de pouponnière, notre bébé était avec nous dans la chambre, couché dans un joli petit berceau en bois blanc et comme l'allaitement était fortement conseillé, pas de problème d'horaires, de jour comme de nuit, tout était à portée de main. Après notre sortie nous étions toujours très bien accueillies, si un problème se posait, pas besoin de rendez-vous, nous étions sûres de trouver Melle Jacquard fidèle au poste, prête à répondre à nos questions et surtout nous rassurer quand c'était le premier. Le samedi après-midi, avait lieu la pesée, temps très important qui nous permettait de contrôler le poids du bébé et nous retournions chez nous, rassurées. Après avoir connu les accouchements à domicile, les ouvertures des maternités avaient dû être un formidable bond en avant et un énorme progrès surtout à la campagne.

N'ayant pas connu d'autres maternités, et ayant eu la chance d'avoir des accouchements faciles, je garde de bons souvenirs de la maternité de Saint-Jeoire, et j'ai été très peinée par la disparition de Melle Jacquard en 1996 suite à une chute et par l'accident mortel de sa nièce en 2005.

*Maryvonne Baud Grasset*

*Alain, Eliane, Ghislaine, Dominique  
et Jérôme Baud Grasset*



# Vie de Pierre François Marie Magnon (1765 - 1813) Première partie : de l'enfance à la Révolution

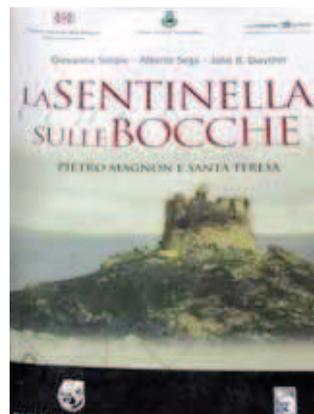
**A** la mairie de Viuz-en-Sallaz est parvenu, courant 2009, un ouvrage intitulé « LA SENTINELLE DES BOUCHES - sous-titré PIERRE MAGNON ET SANTA TERESA » écrit par trois auteurs G. Sotgiu, A. Segà et J. R. Gwyther. Il retrace les péripéties de la vie de Pierre François Marie Magnon, natif de Viuz-en-Sallaz, qui dut émigrer à la Révolution.

Ce livre, dense, très documenté, montre très finement la personnalité de Pierre François Marie Magnon, dans sa fonction de commandant et surtout en tant que promoteur de la ville de Santa Teresa di Gallura. C'est d'ailleurs à l'occasion du 200<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de cette ville que l'ouvrage ci-dessus a été édité.

Cette bourgade est située à la pointe nord de la Sardaigne, à un jet de pierre de Bonifacio ; elle est actuellement une ville de villégiature incontournable du tourisme dans l'île.

Sur la jaquette de l'ouvrage, un petit texte des auteurs résume très bien ce que fut le vécu de Pierre François Marie Magnon en Sardaigne de 1799 à 1813 : « *Un homme obligé de vivre dans la solitude, loin des siens, dans un milieu naturel et humain hostile. Poète riche d'émotions et soldat rigide, à la fois rêveur et les pieds sur terre, Magnon révéla une personnalité complexe et contradictoire dans laquelle coexistent l'exaltation et le découragement, l'agressivité et la complaisance, la sensibilité et le cynisme. La vie de ce Don Quichotte en uniforme se déroule dans un contexte où agissent pirates et bandits, fonctionnaires peu scrupuleux, des trafiquants avides, des soldats affamés et de pauvres colons. Sa lutte exténuante, contre tout et tous, fait partie d'un destin qui le pousse inexorablement vers un épilogue tragique* ».

La lecture de ce livre incite à poursuivre des recherches pour compléter la vie de cet homme tombée dans l'oubli. Il nous a semblé intéressant de compléter l'analyse des auteurs ci-dessus par des recherches sur son vécu à Viuz-en-Sallaz de 1765 à 1793, tout en resituant les faits dans le contexte de l'époque, si riche en mutations.



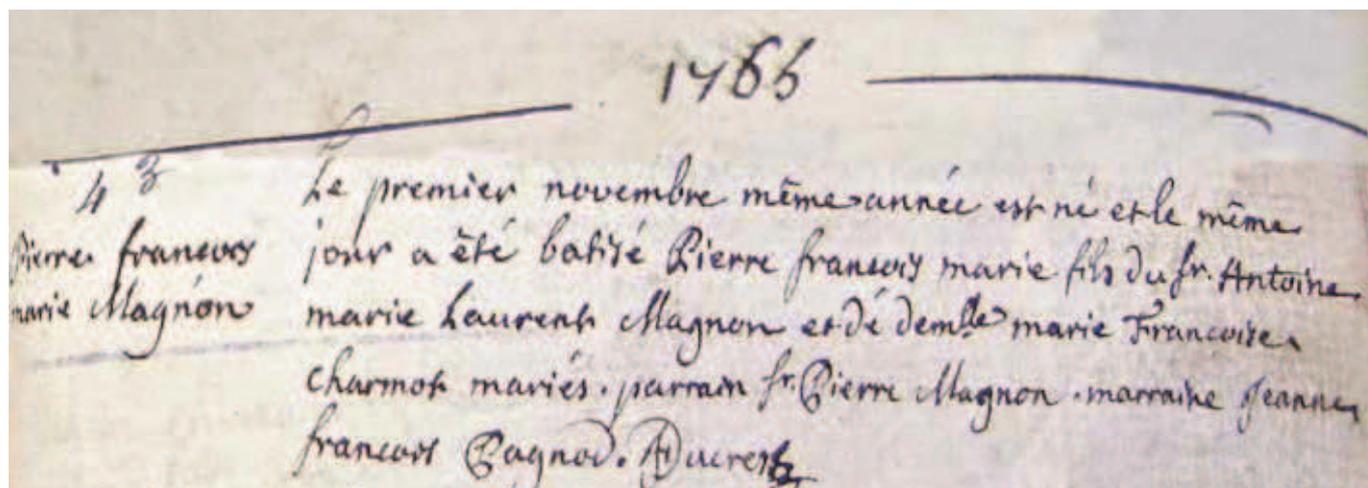
Couverture du livre cité

## Un milieu familial favorable à son épanouissement

**E**n reprenant l'arbre généalogique de la famille Magnon aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, c'est la figure de Pierre Magnon (1698–1774), grand-père de celui qui nous occupe, qui ressort et sans doute permet une aisance sociale à ce rameau de la famille jusqu'à la Révolution.

Pierre Magnon est le troisième fils de François Magnon, ce dernier déclaré laboureur de son état dans la Consigne des mâles de Viuz-en-Sallaz (1726). Pierre, dès ses 18 ans, partira comme marchand à l'étranger, il le restera sans doute pour « faire fortune » et revenir épouser à 35 ans, Jeanne Françoise Pagnod, sœur du notaire, secrétaire de communauté et châtelain de Viuz-en-Sallaz jusqu'en 1776. Pierre Magnon fut fermier de l'Evêque d'Annecy de 1744 à 1772 (?), tout en ayant une propriété prospère ; cette fonction, qui suppose une grande probité et une certaine aisance financière, ajoutée à d'autres également rémunérées, lui permit de donner une situation aux sept enfants sur onze, nés du mariage et parvenus à l'âge adulte.

Son fils aîné, Antoine Marie Laurent, embrasse la profession de notaire mais il meurt jeune en laissant un



Acte de baptême du 1<sup>er</sup> novembre 1765.

Source registre paroissial de Viuz-en-Sallaz

seul fils, Pierre François Marie Magnon. Il est probable qu'Antoine Marie Laurent ait fait son apprentissage chez son oncle, notaire à Viuz-en-Sallaz. Par conséquent, Pierre François Marie Magnon (dorénavant, nous l'appellerons Pierre Magnon pour simplifier) naît le 1<sup>er</sup> novembre 1765 à Viuz-en-Sallaz. Il semble raisonnable de penser qu'il suivit des études chez les religieux, à Bonneville ou à Thonon, ce qui lui permettra d'acquérir de bonnes connaissances du latin. Il fit des études de droit sans doute à Chambéry, où il rencontra de nombreux intellectuels, ce qui lui permit d'engranger une grande érudition lors d'échanges, de discussions, de lectures. Ce point doit être mis en évidence car il étonna les biographes comme nous le verrons plus loin.

## Une entrée dans la vie d'adulte à la fin d'un siècle riche en mutations

**E**n 1785, à 20 ans, il fut accepté, sans doute par cooptation, dans la Confrérie de Saint Nicolas de Samoëns. Cependant, il gardera une profonde attache pour la religion selon l'usage social et, aussi, par tradition familiale. La Confrérie, société de piété à ses débuts en 1591, teintée de conservatisme, perd au fil du temps de sa connotation religieuse pour s'ouvrir à de nouveaux membres, forcément masculins, aisés, issus de paroisses avoisinant Samoëns. Il s'agit, en général de jeunes gens, très ouverts aux idées nouvelles, qui échangent lors de longues discussions le jour du banquet annuel. C'est certainement pour Pierre Magnon des moments d'ouverture à la chose publique (affaires de l'Europe et du monde), à la littérature française, anglaise, aux auteurs latins et grecs, en bref, à tout ce courant issu du siècle des Lumières.

Durant le 18<sup>e</sup> siècle, la Savoie ne fut pas épargnée par les réformes (cadastre, affranchissements) et la nouvelle vision du monde qui en résultait. En effet, au cours des dernières décennies avant la Révolution, de nombreux mouvements internes affectèrent profondément la démographie et l'économie. Les élites bourgeoises (dont faisait partie Pierre Magnon du fait de sa profession d'avocat au Sénat) étaient animées par une curiosité scientifique, un goût pour la nature, l'agronomie, les observations météorologiques et l'essor de l'hygiène. La proximité de Genève favorisait la propagation des idées françaises.

Pierre Magnon a dû être en contact direct avec la famille noble Biord de Samoëns, aussi bien durant ses études de droit qu'en tant que membre de la Confrérie. Et, tout naturellement, il épousa Julie Péronne Biord, nièce de l'évêque, le 23 août 1790 à Samoëns.

Contrairement à d'autres, il n'entra pas dans une loge maçonnique, en plein essor au début des années 1790, et ce, malgré l'interdiction royale des loges maçonniques.

A la même époque, dès 1790, il participe en tant qu'assistant à des réunions du Conseil de la communauté de Viuz, notamment pour les dîmes (en 1790 et en 1791), pour les carrières et pour l'attribution du banc de la boucherie.

Nous constatons ainsi, à l'instar de son grand père fermier épiscopal, puis de son père notaire, il se positionne parmi les notables de Viuz, certainement conscient d'une ascension sociale prometteuse.

## De la Révolution porteuse d'espérance à l'émigration forcée

**A** la Révolution, contrairement à son oncle Jacques Antoine, de trois ans son aîné, il ne fuira pas au moment de l'invasion française en septembre 1792. Sans doute, comme d'autres, fidèle à la fois au roi et à l'église, il est attentiste. Conscient de faire partie d'une élite acquise aux idées françaises, désireux de ne pas laisser passer une possibilité de promotion sociale, il accepta sans doute avec enthousiasme la présence française en Savoie. Dès la mi-octobre 1792, à Viuz-en-Sallaz comme dans toutes les communes du Duché, une Assemblée générale fut convoquée pour désigner un délégué et deux suppléants pour représenter Viuz-en-Sallaz lors d'une autre assemblée à Chambéry le 29 octobre 1792. A Viuz-en-Sallaz furent désignés le Révérend Bouchet, curé de la paroisse, F. Gaillet, prêtre résident et Pierre Magnon lors d'un scrutin public réservé aux majeurs sans bulletin, ni urne, mais par acclamation ou à main levée sans délibération. A Chambéry, se constitua une Assemblée nationale des Allobroges qui demanda le rattachement de la Savoie à la France par la Convention Nationale à Paris ; ce fut fait par le décret du 22 novembre 1792 en créant le 84<sup>ème</sup> département, appelé département du Mont-Blanc. Il faut noter que sur les 648 communes représentées, 527 votèrent pour un rattachement sans condition, 41 ont voulu rajouter la condition suivante : « ...le maintien dans la Savoie de la religion catholique, du culte catholique, des prêtres catholiques et romains... ». Il est presque certain que les délégués de Viuz-en-Sallaz étaient tout à fait favorables à cette condition. Dès le 27 novembre 1792, une assemblée primaire communale élit les membres de l'administration communale de Viuz-en-Sallaz c'est-à-dire : P. Jourdil, maire - J. M. Vigny, adjoint - P. Magnon, juge de paix maintenu - M. L. Pisset, châtelain (!) et P. F. Pagnod, secrétaire.

La mention « maintenu » figurant dans l'ouvrage de l'Abbé Rollin, laisse penser que dès octobre 1792, compte tenu de sa profession d'avocat, de sa probité et de ses origines familiales, P. Magnon fut choisi tout naturellement pour occuper la fonction de juge.

Une enquête d'avant l'été 1793 faite pour le compte du marquis de Sales intitulée « Mémoires sur ma commission », de la fin mars 1793, (dont les conclusions peuvent être sujettes à caution, compte tenu des modalités du sondage) classe Pierre Magnon parmi les démocrates, mais pas parmi les plus riches de Viuz-en-Sallaz. En particulier, la composition de l'administration municipale a quelque peu évolué depuis novembre 1792 : P. Jourdil, maire - J.L. Thévenod, procureur-syndic - Pagnod, Brunier, municipaux - P. Magnon, secrétaire et juge de paix.

A Bonneville, le 12 décembre 1792, fut créé un club Jacobin, « Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité », qui contrairement à son intitulé regroupait surtout une élite du Tiers. C'est au cours d'une de ses 20 séances, que Pierre Magnon intégra le club le 9 janvier 1793. Ce club de Jacobins eut un certain succès, malgré le faible nombre d'adhérents, 49 au total. Il regroupait une coterie de notables, surtout des hommes de loi (comme Pierre Magnon), dont la génération majoritaire avait entre 20 et 40 ans. Il nous semble tout à fait logique d'y retrouver notre Magnon (entré 43<sup>ème</sup>/49), qui comme d'autres, avait senti la nécessité de ne pas aller contre le vent de l'Histoire.

Pourtant au sein du club, les débats virulents entraînaient des luttes fratricides entre Jacobins, dont certains visaient surtout à accéder à des charges publiques, le tout avec la légitimité de la loi. A peine entré dans le club, Pierre Magnon fut membre du Comité d'Instruction Publique avec 5 autres personnes chargées de la propagande civile. Il paraît difficile d'évaluer le rôle exact de ce Comité (en particulier) car la dernière séance de ce club se tint le 3 février 1793. Par la suite, la « Société Populaire régénérée » reprendra « le flambeau » dès le 25 décembre 1793, avec seulement 11 membres sur les 49 du départ, sans doute également le contenu des débats était différent.

Nous pouvons raisonnablement penser que Pierre Magnon dut prendre du recul à partir du mois de février 1792, au moins sur un point, sur la question religieuse. En effet, le 8 février 1793, l'Eglise Institutionnelle entra en vigueur dans le département du Mont-Blanc. Pour ne pas s'y soumettre, le Révérend Bouchet, le prêtre résident F. Gaillet, le vicaire P.M. Cullaz et les chapelains Bastard et Chométy partirent en exil courant février. Par conséquent, plus aucun office religieux et l'église de Viuz-en-Sallaz sera utilisée à des fins profanes.

La Constitution de l'An I, proclamée le 24 juin 1793, devait être soumise au peuple de Viuz-en-Sallaz réuni en assemblée primaire le 21 juillet 1793. L'état d'esprit des premiers jours de la Révolution avait bien changé et dans chaque assemblée, des patriotes, choisis pour la bonne cause, étaient chargés d'« éclairer » le peuple avant le vote. Pourtant, de nombreux électeurs, certainement déçus par la tournure des événements firent des réserves et n'acceptèrent pas la loi sans la connaître au préalable. Pierre Magnon fut de ceux-là. Le 21 juillet 1793, avant même la constitution du bureau de l'assemblée, il introduisit la « motion » suivante : «... Le Directoire de ce département avait offensé la souveraineté du peuple, en envoyant dans l'assemblée du peuple souverain, des citoyens caractérisés et chargés d'instructions particulières (notamment pour parler en particulier avec les bons citoyens, pour opérer l'acte constitutionnel), que cette démarche influençait l'opinion... ».

Un incident, lié à des propos sur la religion (et qui faillit se terminer par un lynchage) montre bien la radicalisation des esprits et la défiance des uns envers les autres. Aussi, Pierre Magnon fut suspecté et sera rapidement destitué de ses fonctions de juge de paix par des membres du Directoire du département du Mont-Blanc. Bien sûr, localement, un « patriote », sûrement ravi de cette aubaine, le remplacera. Début août, en compagnie de sa femme enceinte et de son fils, il se réfugiera à Carouge, ville sarde proche de Genève, où il espère la réussite de la contre-offensive d'une armée piémontaise sous la houlette du marquis de Sales pour chasser les français. De plus, pour avoir assisté à la messe, il sera emprisonné par les « *enragés* » de Carouge pendant 15 jours, courant août 1793. La contre-révolution ayant échoué, Pierre Magnon, très amer, quittera Carouge fin août et n'aura, peut-être, pas d'autre solution que de s'engager dans le régiment de l'armée piémontaise, antérieurement stationné à Carouge. Il laissera donc sa femme (on ne sait pas si elle a accouché entre temps, mais l'enfant, une fille ne vivra pas) et un fils de 2 ans. Les biens de cette famille à Viuz-en-Sallaz ont bien évidemment été confisqués.

Probablement, Pierre Magnon revint à Viuz-en-Sallaz voir sa famille fin 1798 ou début 1799 pour la dernière fois, il quittera donc son pays natal seul. Il gardera des liens avec sa famille grâce au courrier, mais ne reviendra plus en Savoie. Les archives communales attestent en 1795 et en 1797 d'une demande de logement et de bleds (céréales panifiables) de la part de Julie Péronne Magnon ; ces diverses demandes seront satisfaites par les autorités locales. Une partie des biens de Pierre Magnon seront rachetés par sa mère, alors que ceux appartenant à son oncle, émigré de la première heure, en août 1792, lui seront restitués ! Sa mère quitte-elle alors Viuz-en-Sallaz (pas de trace d'acte de décès à Viuz-en-Sallaz) ? Cela explique-t-il le dénuement de sa belle-fille, obligée de demander de l'aide à la municipalité ?

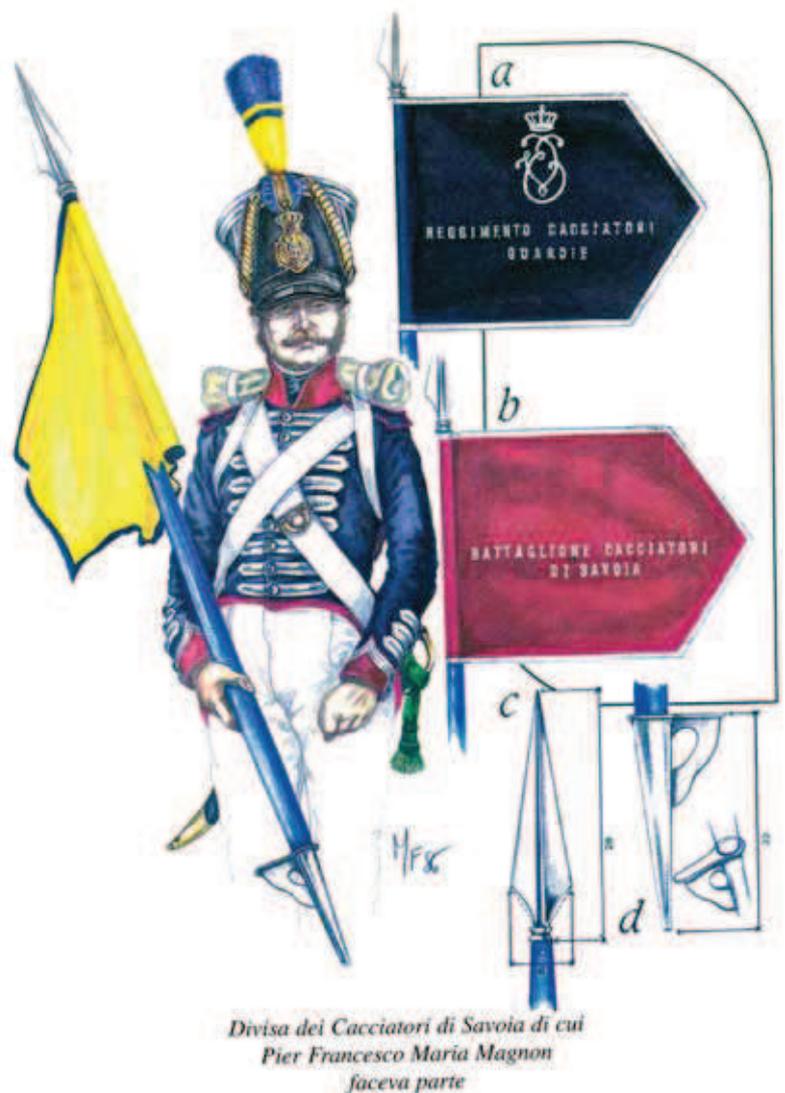
*Uniforme des Chasseurs de Savoie  
dont Pierre François Magnon  
fit partie de 1800 à 1808*

## Conclusion

Pierre Magnon intégrera donc le régiment du Genevois, commandé par un savoyard et dut, à ses frais, fournir l'équipement : montures, selles, harnais, armes, uniforme, garde-robe et peut-être un domestique, ce qui représentait certainement un coût élevé. Il se battit avec fougue contre les français ; il sera blessé et fait prisonnier à Bardonecchia en 1794. Nous le retrouvons, réfugié en Sardaigne, en 1799, avec le reste de l'armée piémontaise suite à l'invasion française du Piémont. Homme de rigueur, il refusa toute compromission avec Napoléon, dont la Grande Armée facilitait la carrière des anciens engagés volontaires.

Ce sera le début d'une autre vie, riche en émotions, en difficultés de toute sorte (isolement, privations, problèmes de santé, difficultés financières,...), qui suscita tant de passions et de haine mais que l'Histoire eut tôt fait d'oublier.

Alice Poncin



# Mystère au clocher de Saint-Jeoire en Faucigny



L'origine des cloches est très particulière. Qui aurait pensé, en Chine, il y a près de 2500 ans, qu'un fleuriste possédant un vase en bronze, entendit en le retournant qu'il faisait un son de cloche ; c'est par cette manipulation fortuite étonnante qu'il le découvrit !

Aujourd'hui, dans nos villages, nous entendons les cloches frapper les heures, les demi-heures par des marteaux ou encore balancées à toute volée pour le glas, ou un baptême, elles sonnent en haute volée pour faire vibrer leurs airains jusqu'aux cieux les jours de fête.

## Le clocher de Saint-Jeoire

Symbole du village, le clocher de type roman possède, entre ses murs, 4200 kg de bronze. Il fut édifié en 1740-1741 lors de la construction de l'église du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec les matériaux de l'ancien château de La Fléchère. Il a été doté d'une flèche, abattue en 1878 pour laisser place à des créneaux, passant ainsi de « clocher-flèche » à « clocher-terrasse ». L'église non adjacente a été reconstruite en 1855-1858 dans le style néo-gothique lombard, et, selon les vœux des paroissiens, l'ancien clocher a été préservé.

## Les cloches

Afin de présenter au mieux ces cloches, une analyse très précise des 4 cloches a été faite en 2011.

### Cloche 1 : le bourdon

Le bourdon, qui pèse 1925 kg, a été coulé en 1843 par la fonderie Paccard (Annecy) ; il a 1,47 m de diamètre, il sonne en lancé franc<sup>1</sup>, et donne le Ré, de l'octave 3. Il a pour axe de volée (sens du balancement) le sens de la voûte, et il se trouve, côté Môle, au dernier étage du clocher sous le toit. C'est une des plus grosses cloches du département.

Inscription hélas illisible... N'ayant pas de documents précis à ce sujet, on peut supposer que les donateurs, parrain et marraine furent le Comte et la Comtesse de La Fléchère comme pour les autres cloches.



Le bourdon

1 - lancé franc : le joug, plus large que haut, « lance » le battant contre la cloche.

## Cloche 2

Son histoire commence en 1808, elle pesait alors 400 kg, puis, fêlée, a été recoulée encore une fois par la fonderie Paccard en 1889, elle a alors doublé de poids, car elle pèse aujourd'hui 832 kg. Elle donne le Fa dièse 3, elle balance en lancé franc, c'est la seule à balancer dans le sens perpendiculaire aux 3 autres cloches. Elle a 101 cm de diamètre et porte un Christ côté Môle, et la Vierge côté Brasses.



*Inscription<sup>2</sup> : Mon parrain et ma marraine furent Alexis et Georgine de La Fléchère  
En 1889 Charles et Marie de La Fléchère qui doublèrent mon poids  
Vulliet Joseph - Curé  
Lodo deum verum plebel  
voco congreo clerum*

## Cloche 3

C'est la cloche qui se fait le plus remarquer, car elle balance pour sonner l'Angélus. Elle aussi a été coulée en 1889 par la fonderie Paccard, elle est à droite du bourdon, donc sous la toiture, côté Brasses. Elle pèse 452 kg, pour un La 3, elle balance à 7h05, 12h05 et 19h05. Impossible de ne pas la remarquer ! Elle a 90 cm de diamètre.



*Inscription :*  
*Offerte par François et Louise de La Fléchère mon parrain et ma marraine en 1889*  
*Vulliet Joseph - Curé*  
*Defactos ploro nimum fougo nesta decoro*

## Cloche 4

C'est la plus petite cloche, elle pèse 223 kg, elle est surnommée par les amateurs de cloches «tocsin», nom donné à toutes les cloches qui sonnent le «tocsin» ou qui annoncent l'orage, mais ces dernières sont parfois dénommées «cloches de la grêle» et sonnent au moment où le danger arrive sur le village. Elle est à la fenêtre du clocher côté château, on peut l'apercevoir (du moins son joug en bois). Elle donne le Ré 4, soit l'octave du bourdon, elle a 65 cm de diamètre et sonne en lancé franc, comme les autres, et dans le même axe que les cloches 1 et 3.

*Inscription :*  
*Offerte par Henry et Anne de La Fléchère mon parrain et ma marraine*  
*Vulliet Joseph - Curé*  
*Convoco sacro noto debleio co quin bloio*

Pour les cloches de plus d'un mètre de diamètre, les anses, au-dessus de la cloche, qui la maintiennent au joug, sont ornées d'une tête d'homme souvent moustachu (une par anse) qui regarde vers le sol. A Saint-Jeoire, dans le clocher, les 2 grosses cloches ont la chance de posséder cette décoration.

Il est important de préciser que les battants des cloches 1 et 4 ont été changés à l'automne 2011, de même que les ferrures (fixations) des cloches 2 et 3. Ces travaux très occasionnels se font une fois par siècle environ.



*Cloche 4 dite du tocsin sans tête d'anse*

*Tête d'anses de la cloche 2*



## Souvenirs du village

Quelques anciens de la commune se rappellent encore avoir entendu au gré des cordes la mélodie carillonnée par les sonneurs qui se sont succédés. Le clocher reste le grand mystère du village... seules quelques personnes initiées peuvent en avoir l'accès. Les cloches sont comme des fantômes, nous entendons leurs voix, mais nous ne connaissons pas leurs visages !

2 - Toutes les inscriptions des cloches sont frappées en majuscules

# Glane estivale

Les vacances offrent parfois l'occasion de rencontres tout à fait imprévisibles. On croit partir se dépayser... Que nenni. La Savoie vous poursuit. À l'autre bout de la France, en Charente-Maritime, on retrouve, au beau milieu d'une île, les saints François de Sales et Jeanne de Chantal exposés de concert. En l'église de Saint-Martin-de-Ré, dédiée à ce soldat romain, devenu évêque de Tours, qui partagea son manteau, la chapelle de saint Joseph, première à droite du chœur, leur est réservée.

## Portraits de Saint François de Sales et de Sainte Jeanne-Françoise de Chantal en cette église

Le tableau d'autel, encadré de bois doré, présente un grand portrait en pied, sur fond neutre, de saint François de Sales procédant à une bénédiction, index et majeur droits levés. Il a glissé sa main gauche sous une croix pectorale en or qui ressemble étonnamment à celle dite 'de sainte Jeanne de Chantal'. Ses mains sont longues aux doigts effilés, son regard sur le côté fait que ses yeux n'accusent aucun strabisme. Par contraste



avec sa calvitie, sa barbe n'a jamais été aussi sombre et fournie. Il est figuré portant camail<sup>1</sup> noir doublé de rouge sur rochet<sup>2</sup> de dentelle.

*Saint François de Sales  
Huile sur toile,  
1,96 m x 1,46 m  
En avant, la statue  
de Saint Joseph*



*L'église Saint-Martin de Ré dite « Le Grand Fort »*

Le commentaire, qui accompagne la photo reproduite ci-contre, précise que cette œuvre, exécutée en 1829, par le docteur (?) Poutier, pourrait être une copie. Une copie de qui ?

Et il ajoute cette citation du Pape Paul VI : « *Vous connaissez certainement ce saint. C'est l'une des plus grandes figures de l'Eglise et de l'Histoire. Il est le protecteur des journalistes et des publicistes parce qu'il rédigea lui-même une première publication périodique. Nous pouvons qualifier d'œcuménique ce saint qui écrivit les controverses afin de raisonner clairement et aimablement avec les calvinistes de son temps. Il fut un maître de spiritualité qui enseigna la perfection chrétienne pour tous les états de vie. Il fut sous ces aspects un précurseur du IIe concile « œcuménique » du Vatican. Ses grands idéaux sont toujours d'actualité.* »

## Y-a-t-il une raison pour que nous le trouvions dans cette église ?

Quant au portrait en buste de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, placé juste au-dessus, c'est un pastel sur toile pris dans un simple cadre de bois. Représentée en habit, voile noir sur guimpe blanche, sa croix retenue par un ruban bleu d'enfant de Marie, la sainte irradie une auréole simulée. Elle arbore le cœur enflammé de la dévotion au Sacré Cœur. Comme chacun sait qu'elle fut choisie par saint François pour fonder l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie, nous ne nous étendrons pas.

1 - Courte pèlerine, souvent sans capuchon, portée par certains dignitaires du clergé catholique.

2 - Surplis blanc agrémenté de dentelle que l'on appelait *vêtement de chœur*.

L'auteur de ce pastel est mentionné : « Patureau, peintre, datation : 1864 ». Peut-être Pierre Patureau, artiste-peintre né à Clamecy le 1<sup>er</sup> janvier 1829, décédé en 1880/1889, répertorié dans le dictionnaire des artistes d'Emile Bellier de la Chavignerie (1882). À moins que ce ne soit l'œuvre d'un artiste local, Honoré ou Octave, peintres de la famille Patureau installée à La Couarde déjà au XVIII<sup>e</sup> s.



*Sainte Jeanne de Chantal*  
Pastel,  
0,96 m x 0,71 m

## Enquête historique

Si la question se pose également de savoir pourquoi son portrait est mis en évidence dans cette église, il y a une explication : la mort du baron de Chantal lors du siège de La Rochelle mis par les Anglais. Jeanne-Françoise Frémyot, fille du président à mortier du Parlement de Bourgogne, a perdu sa mère alors qu'elle n'avait que 18 mois. En 1592, elle a juste 20 ans ; son père la marie à Christophe de Rabutin, baron de Chantal et de Pleurmeray. Son mari, mortellement blessé au cours d'une chasse, la laisse veuve à vingt-neuf ans. Ce n'est donc pas du baron Christophe de Chantal qu'il s'agit, mais d'un de ses six enfants, Celse-Bénigne, qui trouva la mort à 31 ans, le 22 juillet 1627, à la bataille de l'île de Ré.

Que faisait Celse-Bénigne de Rabutin, second baron de Chantal, originaire de Bourgogne et fils d'une future sainte, à l'île de Ré ? Né en 1596, il a une quinzaine d'années quand sa mère, en 1610, quitte Dijon et ses enfants pour répondre à l'appel de François de Sales. C'est lui qui se coucha alors, en pleurs, sur le seuil de la maison, obligeant sa mère à le franchir... « *au moins sera-t-il dit que vous aurez foulé votre enfant au pied* » aurait-il déclaré. A vingt ans, ce fils aîné, *bien fait de sa personne, fierté et tourment*

*Celse Bénigne de Rabutin, baron de Chantal.*  
Copie retouchée,  
Collection de Roger de Bussy-Rabutin (1618-1693)



de sa mère, hérite le château de Bourbilly<sup>3</sup>. Il est donc maître de sa fortune. Admis à la Cour comme gentilhomme de la Chambre, enjoué et spirituel, flambeur et bagarreur, célèbre pour ses aventures galantes, ses dettes et ses duels, le personnage n'est pas de tout repos. Pour l'assagir, on le marie. Il échappe de peu à l'échafaud. Pris de peur, il prend le large et se porte volontaire pour défendre l'île de Ré au côté de son ami Jean de Toiras.

En ce temps-là, la France est en pleine crise religieuse. L'Edit de Nantes de 1598 n'a pas instauré une paix durable. Les assassinats successifs d'Henri III et d'Henri IV mettent Louis XIII sur le trône à l'âge de dix ans. Concini, qui partage la Régence avec Marie de Médicis est assassiné à son tour. En 1624, Louis XIII appelle Richelieu au Conseil. Le cardinal tolère le protestantisme tant qu'il ne représente pas une puissance politique et une menace militaire. C'est alors que se déroulent les faits qui nous intéressent.

La Rochelle est un port protestant, important et prospère, foyer de résistance au roi de France. Or, en 1626, Georges Villiers, duc de Buckingham, favori de Charles 1<sup>er</sup>, roi d'Angleterre (en conflit avec Louis XIII, bien qu'il en ait épousé la sœur, Henriette de France) attaque les vaisseaux français sur les côtes de la Manche puis met le cap sur La Rochelle. Jean Guittou, maire huguenot de La Rochelle, lui refuse l'entrée au port.



*Jean de Saint-Bonnet, marquis de Toiras,*  
Gravure tirée de l'ouvrage de P. Daret<sup>4</sup>, Paris, 1652

3 - Bourbilly, château-maison-forte proche de Semur-en-Auxois et d'Autun.

4 - Pierre Daret, 1604-1678, français, peintre et graveur du roi, célèbre pour ses portraits des personnages du Grand Siècle.

Buckingham se dirige alors sur l'île de Ré<sup>5</sup> dont le gouverneur est Jean de Toiras (qui s'en est rendu maître en 1625). L'Anglais débarque le 22 juillet 1627 à Saint-Blanceau (l'actuel Sablanceaux) afin de s'ancrer juste en face de La Rochelle et d'y mettre le siège. Bien que protestant, Jean de Toiras, fidèle à son roi, l'affronte aussitôt, « mais les Français devront céder devant le nombre très important d'ennemis<sup>6</sup> ». C'est ce jour-là que son frère Rollin est tué. C'est ce jour-là que Celse-Bénigne de Rabutin, fils de Jeanne de Chantal, trouve la mort au combat. Le Père Ravier<sup>7</sup> précise : « *M. de Toiras... se trouvait en grand péril. Les protestants avaient fait appel à l'Angleterre... Chantal rallia la petite poignée de Français – 200 chevaux et 800 fantassins - à qui incomberait l'honneur du Roi. Le 20 juillet, Toiras et ses amis virent surgir à l'horizon l'Armada anglaise. Le 22, les Anglais débarquèrent sur l'île. Toiras lança contre eux ce qu'il avait de plus brave... Chantal commandait le premier escadron. Il s'y signala avec tant de courage que, pendant six heures de combat, il fut blessé de vingt-sept coups de pique dont il mourut deux heures après'. Son corps était resté aux mains de l'ennemi. Toiras le fit réclamer au commandant anglais et le fit inhumer dans l'église de Saint-Martin-de-Ré, 'réservant le cœur pour l'envoyer à Paris à la veuve éplorée du défunt* ».

Monique Jambut<sup>8</sup> ajoute : « *Après avoir eu trois chevaux tués sous lui, frappé de 27 coups de pique, le baron de Chantal succombe à ses blessures. Il sera inhumé dans l'église de Saint-Martin alors que sa veuve fera placer son cœur dans l'église des Minimes, à Paris* ».

Toiras et son régiment, dit « *L'Invincible* », se retranchent alors dans la citadelle de Saint-Martin assiégée<sup>9</sup>. C'est en l'église paroissiale, dite *Le Grand Fort*, en raison d'importants éléments défensifs, que reposa Celse-Bénigne, baron de Chantal... jusqu'au jour où ses restes furent volés ! On les avait exhumés pour les transférer au cimetière...

Pour la petite histoire, relevons aussi que Toiras a un rapport avec la Savoie.

Jean Caylar d'Anduze de Saint-Bonnet, marquis de Toiras (1585-1636), natif du Gard, ex-gouverneur

d'Aunis, de Ré et d'Oléron, va franchir les Alpes dans le cadre de la guerre de succession de Mantoue.

Feu le duc de Mantoue et de Montferrat (Italie) a désigné pour héritier le prince français Charles de Gonzague, duc de Nevers. Or, Charles Emmanuel 1<sup>er</sup> (1562-1630), duc de Savoie, estimant avoir des droits sur le Montferrat, conteste cette investiture ; avec les troupes espagnoles<sup>10</sup> du Milanais, au début de l'an 1628, il est entré dans Montferrat, a mis le siège devant Casal<sup>11</sup>, a anéanti l'armée française venue à leur secours.

Le siège de La Rochelle ayant prit fin par capitulation le 29 octobre 1628, Richelieu peut alors soutenir Charles de Gonzague. « Louis XIII et Richelieu en personne » franchissent les Alpes au Mont-Genèvre, le 6 mars 1629, avec les troupes de La Rochelle, dont Toiras. Ce dernier participe à la prise de Suse<sup>12</sup> en 1629, si vaillamment qu'il reçoit le titre d'Ambassadeur du Roi et, l'année suivante, de Maréchal de France. En 1631, il négocie, toujours pour la France, le traité de Cherasco (par lequel la Savoie reçoit une partie du Montferrat). En 1632, il signe le 'Pacte de Turin' par lequel la France conserve Pignerol. Nouvel honneur : il est nommé chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit<sup>13</sup>. Mais, le maréchal de Toiras refuse de rentrer en France recevoir l'insigne Cordon Bleu. Richelieu, qui ne le prisait guère, saute sur l'occasion pour le disgracier et le déchoir de toutes ses dignités.

Toiras, valeureux homme de guerre, n'est pas en peine... Une intervention de Mazarin, qui a succédé à Richelieu, lui offre de reprendre du service, mais pour le compte de la Savoie. Revirement d'alliance. Quand, en 1635-1636,



Buste de Jean Caylar  
d'Anduze de Saint-Bonnet,  
marquis de Toiras,  
Versailles, galerie des  
Batailles, par Calnouet

5 - Ré ne dispose alors que de deux forts en puissance : Saint-Martin et La Prée (près de La Flotte).

6 - Site Wikipedia *Jean de Saint-Bonnet de Toiras*.

7 - André Ravier, s.j. *Sainte Jeanne de Chantal*, Ateliers Henry Labat, 1983

8 - Monique Jambut, *L'isle du Roy – L'île de Ré sous Louis XIII*, 1988.

9 - Un siège de plus de trois mois. A la veille de capituler, pour cause de famine, Toiras, soutenu par le maréchal de Schomberg, poursuivra les Anglais jusqu'aux abords de Loix, leur infligeant de terribles pertes. Les soixante drapeaux pris à l'ennemi seront rapportés à Paris et exposés aux voûtes de Notre-Dame. Toiras, qui a conquis l'île de Ré en 1625, a su la conserver à la France.

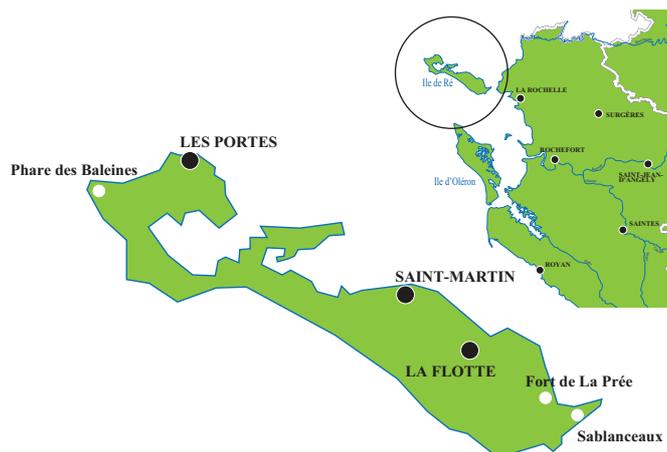
10 - Il a épousé Catherine Michelle d'Autriche, fille de Philippe II, roi d'Espagne, et d'Elisabeth de France.

11 - Roger Devos, *La Savoie de la Réforme à la Révolution française, 1<sup>re</sup> partie : De la ruine de l'état féodal à la naissance de l'état moderne*, Ouest-France Université, 1985.

12 - Charles Emmanuel sera contraint d'accepter la levée du siège et les conditions d'un accord conclu le 11 mars 1629.

13 - Le plus prestigieux Ordre de chevalerie de l'Ancien Régime, créé par Henri III en 1578.

Victor-Amédée 1<sup>er</sup> s'allie à la France contre l'Autriche, on lui confie le commandement de l'armée du duc de Savoie. C'est, lors de l'attaque de la forteresse de Fontaneto d'Agogna, près de Milan, le 14 juin 1636, que Jean de Toiras meurt d'un coup d'arquebuse. Il a cinquante-et-un ans. *Aimé de tous, il fut pleuré de tous*. Christine de France, duchesse de Savoie, fit porter son corps à Turin et ordonna des honneurs funèbres dignes d'un grand homme. Son tombeau est aux Capucins de Turin, son buste dans la galerie des batailles au château de Versailles.



Situation des lieux cités

### Filiation simplifiée

Jeanne Françoise Frémyot  
Dijon 1572 – Moulins 1641  
x 1592, Christophe de Rabutin, baron de Chantal  
et de Pleurmeray

Celse Bénigne de Rabutin, second baron de Chantal  
1596-1627  
x 1623, Marie de Coulanges †1633 = 3 enfants

Marie de Rabutin-Chantal (seule survivante),  
1626-1696  
x en 1644, Henri, marquis de Sévigné  
Maréchal des camps et armées  
† 1651 lors d'un duel<sup>14</sup> contre le Chevalier d'Albret...  
pour les beaux yeux de sa maîtresse.

une fille unique : Françoise Marguerite de Sévigné  
1646-1705  
(avec qui la marquise, sa mère, échangea une fameuse  
correspondance...)  
x en 1669, Adhémar de Monteil, comte de Grignan

14 - A l'époque, les duels font florès. En 1626, Richelieu édictera une nouvelle interdiction.

## Conclusion

On a pu songer un instant, en évoquant l'île de Ré, qu'il serait question de baigne et d'embarquement pour les galères. Nullement ! Le Fort de Saint-Martin, construit sur les plans de Vauban, n'existait pas encore. Le premier coup de pioche n'en sera donné, dit-on, qu'en 1681, sous Louis XIV ; il ne servira de prison d'Etat qu'à compter de 1698.

On peut aussi penser que la sainteté n'est pas héréditaire et que Jeanne de Chantal, indissociable de saint François, veille encore sur les lieux qui recueillirent la dépouille de son fils. Un fils qui lui donna bien des soucis au point que, lorsque Monseigneur Jean-François de Sales (frère du saint) lui annonça sa mort, elle aurait répondu : « *il y a plus de dix-huit mois que je me sentais intérieurement sollicitée de demander à Dieu que sa bonté me fit la grâce que mon fils mourût à son service, et non dans ces duels malheureux...* ».

Force est de constater que les alliances politiques et les aléas de la vie, et de la guerre, déplacent tout un chacun sur un vaste échiquier, parfois sous des bannières diverses, mais que les hommes qui ont de la trempe ne restent pas anonymes.

## Petits compléments

- Il y aurait certainement matière à creuser quant à l'origine de la 'Maison baron de Chantal', érigée au 1 de la rue du même nom, en plein centre de Saint-Martin-de-Ré.
- On raconte que le jeune Toiras, lieutenant de chasse de Louis XIII, acquit la faveur d'être l'un de ses favoris d'une façon peu banale. Ainsi, un jour qu'ils étaient à la chasse au vol, le roi, affublé d'un léger bégaiement, lui aurait demandé où était « l'oi...l'oi...l'oiseau... », et Toiras de répondre : « Si...Sire... le voi...voi...le voici ». Le roi, croyant qu'il se moquait de lui, l'aurait frappé à tel point qu'il en resta coi ! Heureusement, un courtisan expliqua à Sa Majesté que Toiras avait le malheur d'être bègue. Désormais le roi se prit d'intérêt pour ce compagnon d'infortune.
- Signalons enfin qu'Alexandre Dumas, dans *Les trois Mousquetaires*, relate le combat de l'île de Ré : Toiras et Schomberg contre Buckingham. Mais, peut-on se fier à la véracité historique du roman ?

Claude Constantin de Magny

# Le bois de Pracu

---

Lieu-dit à Ivoray, Mieussy  
Inspiration « Songe d'une nuit d'été »  
de William Shakespeare.

*Hi-han hi-han*  
*Ivan Ivan*  
*Que de sueur*  
*Mais quel bonheur*  
*Mille bûches*  
*Sans embûches*  
*Grimpent au mur*  
*Visent l'azur.*  
*Mais ici bas*  
*A la veillée*  
*Petite Isba*  
*Ensommeillée*  
*S'endormira*  
*Et rêvera.*  
*Aux feux joyeux*  
*Et chaleureux*  
*De la Saint-Jean*  
*Le feu de bois*  
*Dessous le toit*  
*Envoûtant*  
*Son bel amant*  
*Ivan Ivan*  
*Hi-han hi-han.*



Colette Verdan, baronne de Pracu.

# Les fées de Montmay<sup>1</sup> à Mieussy

C'est avec un vif intérêt que j'ai lu l'ouvrage de M-T Bellegarde « Mieussy autrefois ». L'émotion était présente à chaque page, faisant ressurgir des souvenirs d'enfance. Mais quelle surprise d'apprendre qu'une « Pierre aux Fées » était située à peine 1 km de la ferme où je suis née. C'est alors que, débridée, mon imagination me dicta cette histoire, inspirée d'un conte peu connu de Charles Perrault, « Les Fées ».

Il était une fois un pauvre bûcheron qui habitait Ivoray, hameau de Mieussy. Il était veuf. Malgré des soins attentifs, sa femme avait succombé à une terrible maladie. En gage de son amour, elle lui avait laissé une fille, Marianne. Cette fillette, douce et gentille, s'occupait de son père et entretenait son misérable logis. La fillette grandissait et son père s'inquiétait. Il pensait qu'elle aurait besoin des conseils d'une mère pour la guider à l'aube de sa vie de femme. Il alla trouver le curé de la paroisse, qui lui conseilla de se remarier. Ce fut difficile de trouver une prétendante : ou il était trop vieux, ou il était trop pauvre, ou personne ne voulait prendre en charge l'éducation de Marianne. Mais un matin, une dame d'aspect agréable arriva. Elle aussi était veuve et était accompagnée de sa fille, Viviane. Le curé bénit leur union et une nouvelle vie commença. Durant les premiers mois de leur vie commune, tout se passa bien. Mais au fur et à mesure que le temps passait, la belle-mère montra son vrai caractère. Elle devint alors autoritaire, acariâtre et Marianne devint sa servante. Elle l'obligeait à faire tous les travaux de la maison, même les plus rebutants. Pendant ce temps, Viviane vivait comme une princesse, ne faisait rien. Sa sœur lui servait de souffre-douleur. Le bûcheron ne se doutait de rien, sa fille ne se plaignant jamais. Elle ne voulait pas chagriner son père. Un matin, la belle-mère l'obligea à aller puiser de l'eau à la fontaine. Assise sur une pierre se trouvait une vieille dame qui avait l'air bien fatiguée. Voyant la jeune fille elle l'implora :

« S'il vous plaît, je suis épuisée, donnez moi à boire. »

Marianne s'approcha et consola la vieille dame. Elle lui donna à boire et demanda si elle avait besoin d'autre chose. La vieille dame la remercia et lui dit :

« Je suis une fée, je vais te faire un don.



- Non, merci, je ne veux rien. »

Et là, miracle, sort de la bouche de Marianne des pierres précieuses. La fée s'expliqua :

« A chaque fois que tu auras de bonnes paroles, elle se transformeront en pierres précieuses. »

De retour chez elle, elle posa les pierres précieuses sur la table. La belle-mère s'en empara et cria :

« Où as-tu trouvé ça ? »

Marianne conta alors son aventure. Excitée par la vue de ces richesses, sa belle-mère voulu s'emparer de ce pouvoir. Elle décida d'envoyer sa propre fille à la fontaine. Après maintes recommandations, Viviane alla trouver la vieille dame. Elle l'implora à son tour :

« S'il vous plaît, je suis épuisée, donnez moi à boire.

- Vieille sorcière ! Tu n'as qu'à te servir toi-même, tu n'as pas l'air malade !

- Pour te punir de ta méchanceté, chaque fois que tu diras quelque chose de mal, sortiront de ta bouche des crapauds, des serpents,...

De retour à la maison, la belle-mère voyant ce désastre fut prise d'une colère folle. Elle renversa tout dans la maison et se mit à battre Marianne comme plâtre. Elle la jugeait responsable. Attiré par les cris, le bûcheron vint au secours de sa fille et, enfin, ouvrit les yeux. Il chassa la veuve et sa fille. Marianne grandit. Grâce aux pierres précieuses, ils purent enfin vivre convenablement. Elle se maria avec un gentil cultivateur, ils eurent beaucoup d'enfants et vécurent heureux.

Charles Perrault a voulu nous dire que les langues sont capables du meilleur comme du pire.

Esopé, ce fabuliste grec du VI<sup>ème</sup> ou VII<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ, l'avait déjà démontré.

L'adage populaire nous dit « tourne ta langue sept fois dans ta bouche avant de parler », exercice ô combien difficile !

Colette Verdan

1 - Lieu-dit à Ivoray, Mieussy

# Le destin surprenant d'une femme de Saint-Jean de Tholome Augustine CHATEL (1898-1983)

Dimanche 13 mars 1983, en l'église de Saint-Jean de Tholome, les Sandiannis étaient invités à rendre un hommage pieux à Augustine Chatel, sœur Marie de Jésus, au cours de la messe dominicale présidée par l'abbé Léopold Périnet, curé de la paroisse.

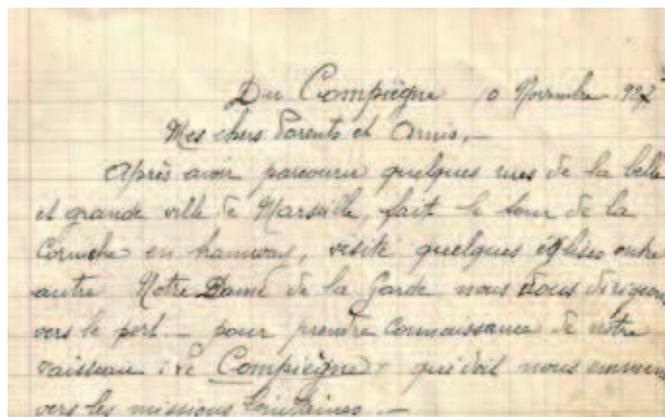
Née à Saint-Jean, au village de « chez Baron », le 29 janvier 1898, Augustine grandit au sein d'une famille nombreuse. De son enfance à Saint-Jean, nous ne savons guère de choses, elle fut sans doute une excellente élève, considérant le courrier qu'elle écrira à ses tantes et cousines. Ses nombreuses lettres, écrites dans un français irréprochable, témoignent d'un vocabulaire riche et varié. Son père Antoine décède quand elle a 17 ans et sa maman Anastasie Ducrettet en 1925. A la mort de celle-ci, elle décide d'entrer dans les ordres, et non sans quelque angoisse, de laisser son village natal. Elle entre comme novice au couvent des sœurs de Saint-Joseph d'Annecy le 20 avril 1927, sous le nom de sœur Marie de Jésus. Quelques mois plus tard, le 9 novembre 1927, elle part missionnaire en Inde à bord du paquebot « le Compiègne ». Ce dernier, appartenant aux services contractuels des messageries maritimes, avait été transformé pour servir sur la ligne d'Extrême-Orient. Son premier départ eu lieu le 15 mars 1924, soit trois ans avant d'emmener Augustine vers son nouveau destin. Pendant toute la traversée, qui dure 22 jours, elle tient un journal de bord qui raconte jour après jour cette unique croisière maritime qui l'emmène pour toujours bien loin de la France. D'une écriture claire et précise, avec de nombreux détails, ce document nous révèle une personne intelligente et observatrice. Ce journal, qu'elle envoie à sa famille pour Noël 1927, a été gardé précieusement. Les larges extraits publiés ci-après nous font vivre son voyage et ses découvertes, avec la mentalité de cette époque.



1927 Augustine Chatel novice



Le Port de Marseille et Notre Dame de la Garde : la dernière image de la France



Début de son récit d'une vingtaine de pages

## Le grand voyage

**A** Marseille, en compagnie d'une autre sœur de Saint-Joseph d'Annecy, sur le bateau qui l'emmène à jamais loin de sa terre natale, elle retrouve plusieurs religieuses d'autres congrégations et des pères missionnaires de Saint-François de Sales qui partent eux aussi en Inde. Le voyage en bateau, qu'elle prend pour la première et dernière fois, a dû lui sembler bien long, en pensant à sa nouvelle vie sur des terres inconnues. Avant d'embarquer, elle prend le temps de visiter Marseille en tramway ainsi que Notre-Dame de la Garde.

### 10 novembre 1927

« Nous assistons aux derniers embarquements ; à 4 heures on donne le premier signal du départ. C'est le moment des adieux. On enlève le pont, nous voilà séparés de terre. A cette heure l'émotion gagne tous les cœurs. Il est 4 h et quart, tout doucement nous nous éloignons du port, nous saluons encore ceux qui restent et bientôt nous disparaissions pour eux. Nous jetons un dernier regard sur Notre Dame de La Garde, lui demandant sa protection par un Ave Maris Stella. Presque aussitôt nous payons un tribut à la mer qui est très mauvaise cette nuit-là. Je me dispense de souper puis regagne tant bien que mal ma couchette. Etendue, la tête sur l'oreiller je brave tangage et roulis. La nuit se passe à peu près bien mais le matin inutile de songer au lever. La femme de chambre nous apporte une tranche de pain avec du beurre et nous restons ainsi jusqu'à 10 h. Au repas de midi, j'ai pu manger quand même, le mal de mer me quitte et je monte sur le pont respirer le grand air avec la plupart des passagers. Nous avons un temps superbe. »

### 11 novembre

« La nuit a été très bonne. Nous avons la grande joie d'assister à la messe et d'y communier. Les messes se célèbrent au salon de 1<sup>ère</sup> classe. C'est une grande salle

richement meublée que l'on transforme à plaisir. On dispose sur trois meubles, trois autels portatifs et on célèbre ainsi trois messes en même temps, ce qui nous permet d'avoir deux messes chaque jour. Quelle bonté de N.S ! Non content de nous conserver la vie, il veut être partout notre compagnon de route. En pleine mer, Il vient à nous et se donne en nourriture à nos âmes. A 9 heures, nous assistons à une troisième messe célébrée pour les soldats morts pour la France. Beaucoup de passagers y assistent. Nous regagnons le pont et, à l'aide de jumelles qu'un Père veut bien nous passer, nous contemplons le paysage. Nous apercevons au loin : le Stromboli (volcan) avec sa fumée, à droite les monts de Sicile perdus dans la brume. Hier nous avons longé la Corse et la Sardaigne. La mer est calme, le ciel est clair. C'est un plaisir de voyager dans de telles conditions. Ces messieurs sont très gais et forts amusants. La gaîté, disent-ils est le meilleur remède contre le mal de mer. Les personnes de service sont très serviables, et très respectueuses. Nous avons sur ce vaisseau tout le confort moderne. Nous avançons entre les monts de Sicile et de la Calabre. C'est tout à fait intéressant. Pendant un assez court parcours, en traversant le détroit de Messine, le vent est très violent, la mer agitée. De pauvres barques de pêcheurs voguent tout près de nous. Parfois on les croirait englouties par les vagues ; tantôt couchées sur le côté, tantôt se dressant sur une vague et replongeant dans la mer. C'est effrayant, mais ces braves pêcheurs n'ont pas l'air de s'en faire. Le jour se termine ainsi sur le pont, nous laissons derrière nous les montagnes de l'Italie. »

### 12 novembre

« Debout de bonne heure nous nous rendons au salon pour entendre la Sainte Messe. Pas de paysage à l'horizon, c'est la mer immense, la mer remuante avec ses belles vagues. Un peu grise ce matin, elle reprend sa teinte grise au moment où le soleil se lève. Le soir nous assistons au lever de lune. Nous remercions le Bon Dieu de sa divine protection et de tous ses bienfaits. »

### 13 novembre

« Nous avons passé l'Île de Crète pendant la nuit et nous le regrettons bien. C'est dimanche. Les Pères se sont organisés pour assurer la messe aux passagers. A 9 h messe basse toujours pendant laquelle nous chantons en deux chœurs avec les Pères, le Kyrie et le Credo de la messe Royale avec accompagnement de piano. Ce n'était pas trop mal quoique étant prises au dépourvu. Pour dimanche prochain, nous préparerons quelque chose de mieux. Toujours pas de paysages. Nous nous reposons tranquillement sur nos chaises longues en l'aimable compagnie des Pères. La gaieté règne toujours, impossible d'être moroses. On ne se lasse pas de voir la mer. Elle est, je crois de plus en plus belle, variant ses teintes indéfiniment. Le soir il nous est donné de contempler un spectacle nouveau pour nous, un coucher de soleil sur mer. C'est très beau. Notre âme s'élève sans peine jusqu'au créateur de toutes ces choses. »

### 14 novembre

« Nous nous approchons de Port-Saïd, où nous devons arriver à trois heures. Plusieurs passagers se préparent pour profiter du plaisir de marcher sur la terre ferme. Le soleil est chaud et éblouissant. Dès midi à l'aide des jumelles nous distinguons très bien les maisons d'Orient. Enfin nous arrivons, nous devons y passer 7 heures pour le transbordement des marchandises, pour le rechargement du navire en eau et en charbon. Vous décrire ce que je vois m'est impossible ! C'est une allée continuelle de vaisseaux Anglais, Allemands, Italiens et Français, des canots, des barques etc... Ce sont des marchands Egyptiens qui viennent jusqu'à nous pour vendre leurs cartes postales, bijoux, oranges, bonbons etc... Ce sont tout par-

ticulièrement les pauvres charbonniers qui ont attiré notre attention. Dès l'arrivée du bateau, on amène d'immenses chalands tout chargés de charbon. Aux cris des arabes, on hisse des planches, on tend des cordes, puis la manœuvre commence. Chargés d'énormes paniers plein de charbon posés sur la nuque, ces pauvres créatures montent en courant et hurlant (c'est leur manière de chanter) par une des planches et redescendent par l'autre. Ils sont vêtus d'une blouse sur un pantalon, pieds nus et la tête recouverte d'un turban quelconque. A les voir, j'en ai eu le cœur navré et dans un élan d'amour et de reconnaissance, je bénis Dieu de m'avoir fait naître dans un pays comme le nôtre. Du sommet du bateau, nous pouvons voir une des principales rues de la ville. Elle est toute pavoisée et illuminée à l'occasion de l'arrivée du Roi d'Egypte. Dans la nuit, toutes ces lumières se projettent dans l'eau, sont d'un très bel effet. L'Evêque de Port-Saïd apprenant qu'il y avait à bord des missionnaires est venu nous saluer. A 11 h seulement nous repartons par le Canal de Suez. »

### 15 novembre

« De chaque côté, à gauche l'Arabie, à droite l'Egypte, c'est une vaste plaine tout à fait déserte, le terrain est jaune rouge. C'est monotone au possible. Quelques cabanes des campements arabes qui travaillent sur le bord du canal. Nous voyons de près les chameaux et longéons sur la rive droite une ligne de chemin de fer et une route praticable aux autos. La traversée du canal se fait bien lentement et doucement sans roulis ni tangage. Nous arrivons à Suez à 7 h du soir pour y passer une partie de la nuit. Les marchands arrivent de nouveau en barque pour débiter leur vieille chanson, leurs articles sont toujours de 1<sup>ère</sup> qualité. »



## 16 novembre

« Pendant que nous dormons tranquillement comme chez nous, le paquebot fait du chemin. Ce matin nous entrons dans la mer rouge, toujours le désert sur les deux rives. Nous apercevons au loin les monts du Sinaï sans pouvoir cependant distinguer la montagne de Moïse, qui nous rappelle de grandes choses. Bien des faits de l'Histoire Sainte nous reviennent à la mémoire en passant dans ces lieux. »

## 17 novembre

« Sur le pont nous avons depuis Suez un pape de la religion copte Cyrille V d'Alexandrie. Dans son costume noir; son bonnet en forme de tuyau de poêle et sa pèlerine noire; de la taille à l'ex-maire de St Jean, il est majestueux. Les pères qui trouvent toujours une répartie amusante disent qu'il ferait bien pour ramoner la cheminée du bateau en cas de besoin. Il est bien vrai que [cela] ne le ferait pas changer de couleur, puisqu'il a déjà celle d'un charbonnier. Il est si peu ordinaire, qu'une fillette va lui tirer sa barbe crin, sans doute pour voir si elle était bien vraie. »

## 20 novembre

« Nous arrivons à Djibouti à 4h30. Il s'agit de fermer les hublots, le rechargement de charbon va recommencer, ce qui n'est pas agréable du tout nous recevons énormément de poussière. De nouveau, les marchands sont là et aussi les portefaix. Ce peuple est de moins en moins habillé, la plupart ne portent qu'un linge drapé autour des reins. D'autres ont un costume comique. Un de ces moricans porte une casquette avec l'inscription « Hôtel de France », une belle veste et une chemise blanche fait sa fierté. Mais le bas de sa chemise passe sur le linge qui lui sert de pantalon (ou plutôt de jupe). De pauvres petits noirs nagent. On dirait de grosses grenouilles rouge foncé. Ils sont là réclamant des sous. Pour cinquante centimes ils sautent de plus en plus haut du vaisseau pour aller chercher leur pièce dans la mer. Ils la montrent au sortir de l'eau et la mettent en sûreté dans leur bouche, porte-monnaie pratique et peu couteux dans lequel ils enferment plus de 20 frs en gros sous. L'un d'entre eux nous criait à tue-tête, bon voyage, bonne santar, au revoir, sans doute pour gagner les cœurs. On a peine à croire que ce sont des êtres humains. Ils font pitié. Ils passent la journée entière dans l'eau, ils ne connaissent pas le bien-être, mais par contre les coups de bâtons que les policiers ne leur ménagent pas. Les petits Européens peuvent remercier Dieu de leur sort. Nous repartons vers 4 h du soir heureuses de respirer le grand air et de reprendre nos places sur le pont après un récurage nécessaire. »

## 21 novembre

« Nous sommes dans l'océan Indien pour 8 jours, il y a du vent, nous avons moins chaud que sur la mer rouge. Je fais surtout de la frivolité (ne vous scandalisez pas, c'est une dentelle). Une dame m'a prêté son album sur lequel je prends des modèles. A part cela, nous reprisons soutanes, vestes etc... Un jour j'ai même eu l'honneur de recoudre un bouton épiscopal. Souvent portée à la distraction, je m'étonne de pouvoir encore prier au milieu d'un peuple si mondain et dissipé. »

## 22 novembre

« Ce matin, nous longeons les côtes de l'Afrique qui bientôt disparaîtront à nos yeux. Nous passons l'île de Sockotra qui est comme un point au milieu de l'océan et mesure paraît-il 180 kms de longueur et enfin, c'est le grand Océan (la mer d'Arabie). Comme perdus au milieu de cet immense espace, nous reconnaissons d'autant plus notre petitesse et l'infinie puissance du créateur. »

## 23 novembre

« Notre vie devient monotone. Quelques poissons volants attirent notre attention pendant un instant. La mer est un peu agitée, nous tenons bon quand même. Le meilleur remède est de bien manger nous disent les passagers qui ont déjà fait la traversée. C'est bien ce que nous faisons et en effet c'est la réalité. Si plus tard, vous vous payez le loisir de faire un tel voyage, je vous conseille d'emporter un flacon d'élixir Bonjean. Ce médicament (don de Mme Galermeau) m'a fait énormément de bien. Aussi, je lui en suis très reconnaissante. »

## 26 novembre

« Tous les jours, nous avons nos deux messes souvent nous communions de la main de Monseigneur. Spectacle amusant paraît-il pour les employés, lorsque nous descendons du salon au nombre de dix-huit religieuses et six prêtres. Si bien qu'un jour un garçon chantait sur l'air : La Marseillaise « Descendez le bataillon », ça nous a bien amusées. »

## 27 novembre

« Comme nous arrivons à Colombo à 7 heures du soir, tout se calme, le mal de mer disparaît, je suis de nouveau vaillante. Les sœurs Franciscaines ont plusieurs maisons ici, avec beaucoup de bonnes grâces et d'amabilité, elles nous offrent l'hospitalité. Nous acceptons, il fera meilleur à terre que dans la cabine ou sur le pont avec la poussière du charbon. Après déjeuner, nous nous rendons au port. Cette fois-ci c'est le tramway électrique qui nous transporte. Nous avons déjà une petite idée des villes indiennes. Comme chez nous on y rencontre toute sorte de

monde. Des gens vêtus, des demis-vêtus et hélas des non vêtus se promènent de long en large. Pour la première fois nous voyons les grands cocotiers. Le quartier indigène est très intéressant pour nous. Ces braves font leur toilette en public. Ici un bonhomme se lave les dents avec les doigts, là un autre se peigne sur ses boccoux de bonbons, plus loin ce sont les « pousse-pousse » trainés par les indigènes. La même embarcation nous ramène au Compiègne. »

### 30 novembre

« Vers midi nous sommes à Pondichéry, petit coin de France en terre indienne. Monseigneur avec deux pères doivent descendre. La mer est si mauvaise que là-bas le drapeau est en berne, ce qui annonce aux passagers que la rade est consignée. Impossible de descendre. Monseigneur et les pères ne descendront qu'à Madras. »

### 1<sup>er</sup> décembre

« Le Compiègne n'a fait que très lentement le court trajet qui nous sépare de Madras. C'est sans regret que nous le quittons. Vive encore la terre ferme. Nous sommes donc dans notre nouvelle patrie, celle de laquelle nous irons rejoindre nos chers défunts au Ciel, où nous nous retrouverons tous un jour, j'espère. Une auto est là pour nous conduire chez les sœurs de la Présentation qui nous font un gracieux accueil. Les Pères vont au presbytère, pendant que le bon Père Vittoz s'occupe du transport et de l'enregistrement des bagages. Il nous conduit dans une bonne famille indienne d'une ancienne élève de Waltair.

On nous sert le thé, des biscuits et puis on nous reconduit au couvent en auto. Vous voyez que dans l'Inde, grâce à nos missionnaires, il y a des gens très civilisés. »

### 2 décembre

Depuis Madras, situé dans l'état de Tamil Nadu, Il lui faut prendre le train pour rejoindre plus au nord dans l'état d'Andhra Pradesh la mission de Waltair, proche de la ville de Visakhapatnam (qui est appelée dans le journal de sœur Marie de Jésus « Vizag »). Dorénavant, toute sa vie se passera dans cette partie centrale de l'Inde, en bordure du golfe du Bengale, dans les états d'Andhra Pradesh et d'Orissa.

« Comme nous approchons de notre Mission, les Rds Pères et même nos sœurs qui se trouvent près des gares où le train stationne viennent nous saluer. Nous les reconnaissons bien vite au milieu de la foule indienne. Enfin nous arrivons. De loin nous saluons Notre Dame du Sacré Cœur : une belle église toute blanche située sur la colline de Vizag au bord de la mer. Nous sommes à Waltair. Quelle joie de retrouver nos sœurs ! Nous nous rendons au couvent où nos sœurs nous font le plus grand accueil. Les pensionnaires et les petites orphelines sur deux rangs nous souhaitent la bienvenue sous le cloître qui conduit à la chapelle. Les sœurs chantent le Magnificat. Je suis très émue, mais très heureuse puisque mon désir est réalisé. »



## Sa vie missionnaire en Inde

**L**e 2 décembre 1927, sœur Augustine Chatel arrive à la mission de Waltair qui comprend un pensionnat et un orphelinat.

Elle écrit de Waltair le 16 juillet 1928

« Depuis mon arrivée jusqu'au 24 mai, j'ai été plongé dans les études religieuses et profanes (Anglais, Télougou). Après le noviciat canonique, l'étude religieuse a cessé, du moins en grande partie mais il me reste l'étude des langues, qui n'est pas une petite chose pour moi. J'ai dû commencer par l'alphabet, comme quand j'avais sept ans, et c'est bien lentement que j'arrive à lire et à écrire ces nouvelles langues. Puis, ce que je lis et ce que j'écris le plus souvent je n'en connais pas la signification. Et maintenant je vais être envoyée au milieu d'un monde qui ne sait pas un mot français. Il faudra donc parler anglais. Je vous dirais seulement que le 24 mai j'ai eu le bonheur de prononcer mes premiers vœux. Chaînes bien douces que celles qui nous lient à Notre Seigneur. Le même jour, ce bon Maître, toujours délicat pour les siens m'a procuré une double joie. En sortant de la chapelle encore toute émue, je trouve à la porte une pauvre femme portant dans ses bras un petit bébé noir.

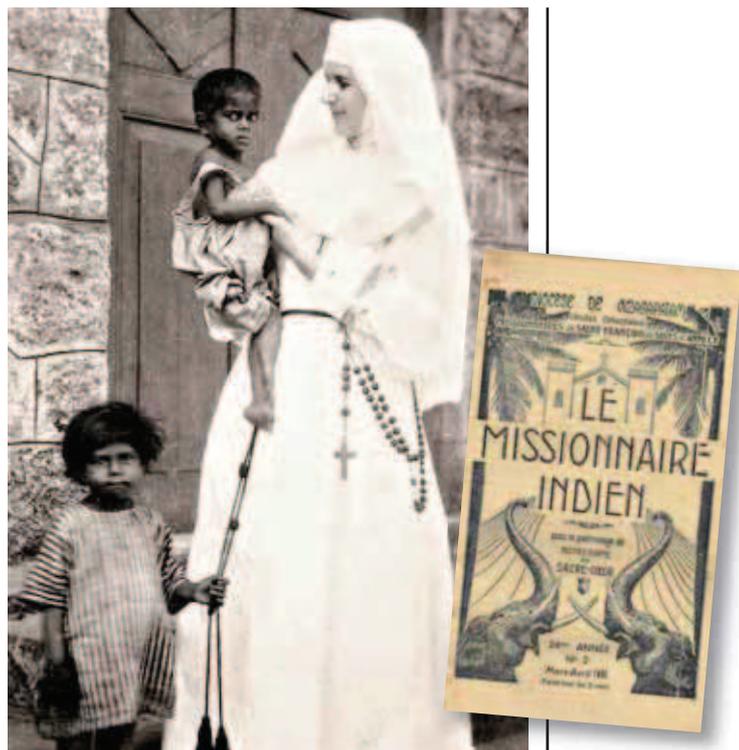
Elle venait consulter les sœurs pour son enfant gravement malade. Notre Mère, après l'avoir interrogée jugea à propos de baptiser l'enfant. C'est moi qui fût chargée d'administrer ce sacrement. C'était mon premier baptême. Jugez de ma joie. Comme je l'avais promis à Sœur Marie Joséphine, je lui ai donné le nom de Joseph. A la prochaine occasion, je ne vous oublierai pas, car j'espère désormais compter les baptêmes par douzaine. Nous recommencerons les tournées de villages après les grandes chaleurs. Depuis mon arrivée, il n'a presque rien plu. Tout est brûlé par le soleil, il n'y a que les arbres qui gardent leur verdure. En cette saison nous avons des fruits délicieux, ananas, mangues, papayes etc... Vous aimeriez sans doute que je vous parle du pays de l'Inde. Je le ferai avec plaisir, mais si vous voulez avoir une bonne idée de ce pays et de ses habitants, je vous conseillerai de vous abonner au Missionnaire Indien, dans chaque bulletin, vous trouverez des articles soit de Monseigneur Rossillon, des Révérends Pères Démétraz, Degenève, Vittoz etc, concernant notre mission de Vizag.

Dans cet immense pays de l'Inde, il y a bien des misères. Sur cette masse d'habitants, bien peu sont chrétiens. On ne rencontre que païens, protestants, mahométans. Nous avons presque journellement des mendiants à notre porte. Une pauvre vieille femme de haute caste (une brahmine) mais chrétienne vient très souvent au couvent et y reste même parfois plusieurs jours. Hier, à mon plus grand étonnement, je la vois arrivée avec une

pauvre femme pliée en deux plus âgée qu'elle encore. Jamais je ne l'avais vu si radieuse ; cette personne n'était autre que sa mère. Elle a eut dit-elle, tant de peine de la décider à venir voir les Sœurs, jusqu'ici elle ne voulait pas se faire chrétienne, aujourd'hui elle le désire, elle croit en Dieu, elle aime la Sainte Vierge. Tout près d'ici, se trouve un village chrétien. Les habitants sont très édifiants surtout les hommes. Plusieurs jeunes gens sont des enfants de Marie, qui font très souvent la Sainte Communion. Les jours d'exposition, ils ne manquent jamais leur adoration. Le soir du Jeudi Saint, j'étais vraiment édifiée. Ils sont venus plus de trente adorer le Saint Sacrement de neuf à dix heures. Ils prient à haute voix et chantent des cantiques. J'ai pensé, à ce moment-là que le plus grand nombre de nos bons chrétiens d'Europe n'en faisaient pas autant. Nos petites indiennes sont charmantes. Je les aime beaucoup. Elles appellent les nouvelles sœurs « gota amagarou » neuve sœurs. Elles nous rendent bien des services. La cuisine est faite par ces enfants et un cuisinier. Ils ne sont par exemple pas très délicats, la propreté chez eux n'est pas bien connue. Un jour, que j'étais à Vizag chez nos sœurs qui surveillent à la cuisine des Pères, je voyais deux hommes qui coupaient la viande en petits morceaux. Installés sur une natte par terre, l'un tenait son couteau entre ses doigts de pied et faisait rouler sa viande par le dessus. Ah ! Je vous assure qu'en mission, il ne faut pas être douillet. Les vivres sont très assaisonnés, parfois, il y a de quoi faire pleurer des enfants.

...De tout cœur, je vous embrasse

Sœur Marie de Jésus »





Le 3 août 1928, elle est envoyée à l'hôpital de Cuttack où elle reste jusqu'en 1964. Cuttack est une ville située à la confluence des fleuves Mahanadi et Kathajodi, fleuves sujets à de puissantes crues. La ville est une cité industrielle qui fut, jusqu'en 1956, la capitale de l'état de l'Orissa. Elle est tout d'abord affectée au service de chirurgie. Un stage à Visakhapatnam au « King George Hospital » lui permet de devenir assistante à la salle d'opération. Très vite, elle se voit confier la difficile tâche de former des élèves infirmières.

Une lettre datée du 23 décembre 1928 nous donne de plus amples renseignements sur sa nouvelle vie.

«... Je suis à l'hôpital de Cuttack depuis le 3 août. Ici, le peuple est divisé par castes, tel travail est réservé pour telle caste. Nous avons les pariahs (gens sans caste) pour faire les récurages, balayages etc... Les infirmiers et aide-infirmiers sont d'une caste assez respectée par les païens, les étudiants au nombre de 150 sont la plupart au moins des brahmes, un seul est catholique, il a été instruit par les jésuites à Calcutta. Ils font les pansements et assistent les docteurs pour les opérations. Nous sommes chargées du bon ordre de la maison, la nourriture, les linges, la propreté etc...

...J'aime beaucoup mes malades, je les console quand ils sont bien mal, je les taquine quand ils vont mieux ; ordinairement ils sont très gais. J'ai deux salles du surgical (chirurgie) et l'on m'appelle la surgical mamma ou surgical sister en anglais. Un petit garçon me demandait un jour du savon pour se blanchir la peau. Ce même enfant avec un autre s'amusait une fois avec mon crucifix lorsqu'un malade les reprend et leur dit de ne pas jouer avec, que c'était notre Dieu, les enfants s'en souvinrent et depuis chaque fois que je les approchais, ils faisaient un profond Salam à N-S. Pauvres petits s'ils avaient le bonheur de le connaître un jour ! Pour le moment je ne peux pas le leur faire connaître moi-même, je ne sais pas assez

leur langue. Ici le télégon ne peut pas me servir, je dois apprendre l'oria, je le parle déjà bien quand il ne s'agit que de mon emploi, mais je ne sais ni le lire, ni l'écrire. J'ai maintenant deux prisonniers qui viennent d'être opérés ; deux policemen (gendarmes) sont installés dans la véranda pour les garder. Le dernier arrivé leur donnait beaucoup de trouble. Avant son opération, il cherchait à s'enfuir, aussi on l'attachait au lit avec un bracelet de fer au bras, et quand il mangeait, on lui passait une corde autour des reins.

...Etant à l'hôpital, nous avons l'avantage d'avoir l'électricité, ventilateurs électriques pour le temps de la chaleur et de l'eau à volonté. Nous sommes très bien logées, nos habitations se trouvent sur le milieu de l'hôpital ce qui nous vaut d'avoir de chaque côté une immense terrasse sur lesquelles les singes viennent prendre leurs ébats. Nous faisons peu d'apostolat mais nous soutenons les œuvres de la mission par le salaire considérable que le gouvernement anglais nous offre. Maintenant, il fait plutôt frais, les indiens grelottent, on les voit tous enveloppés dans de grands châles de couleurs vives, bleu, rouge, vert, jaune et parfois brodés de teintes différentes. Ces couleurs s'harmonisent assez bien avec leur peau noire. C'est presque élégant. »



Sister Mary of Jésus sur le balcon - Government hospital Cuttack Orissa India

Le 6 janvier 1932, à l'âge de 34 ans, elle fait profession perpétuelle à Waltair, la maison provinciale des sœurs de Saint-Joseph en Inde. De 1951 à 1957, elle est supérieure à l'hôpital de Cuttack. Lors des terribles inondations en Orissa en 1955, elle est désignée avec deux autres sœurs pour intégrer une équipe de secours organisée par le gouvernement. En 1960, le gouvernement de l'Inde décide d'ouvrir un hôpital pour les enfants handicapés à Cuttack, et demande à sœur Marie de Jésus d'organiser les services et d'en assurer le fonctionnement, elle est nommée directrice et assure le service de chirurgie-pédiatrie.

*Avec les femmes des collines*

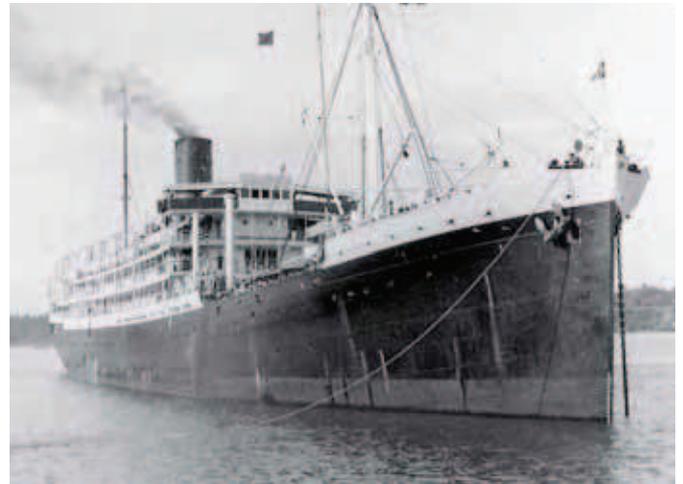


*En 1975 à Waltair*

Quatre ans plus tard, elle se retrouve à la tête de l'hôpital de Prathipadu dans l'état d'Andhra Pradesh. En 1965, dans une lettre écrite à sa cousine Amélie, elle explique les difficultés inhérentes à la construction de cet hôpital, car le vendeur du terrain 15 ans plus tôt en réclame une partie, en a changé les limites et coupé les arbres. Il faut l'intervention des autorités indiennes pour l'arrêter. En 1967, elle revient à Waltair, mais bientôt on la charge de la fondation d'un hôpital privé à Visakhapatnam. L'évêque Monseigneur Baud, originaire de Bellevaux, insiste pour qu'on commence les travaux et sollicite sœur Marie de Jésus pour étudier le projet. Avec l'aide de laïcs, le « Nursing Home » devient réalité et sœur Marie de Jésus en devient la directrice et supérieure. Puis, elle est affectée à Aruku à 120 km de Visakhapatnam, pour créer une nouvelle fondation. Elle se retire à Waltair en 1973 où elle décèdera en 1983 à 85 ans, après une vie bien remplie de soignante, d'enseignante, d'organisatrice, et de bâtisseuse.

Les œuvres des sœurs de Saint-Joseph en Inde étaient principalement l'éducation des enfants et les soins aux malades dans les hôpitaux ou les dispensaires. Elles étaient au service des églises locales pour la catéchèse, pour la préparation aux sacrements et visitaient aussi les familles. Chaque communauté qui se créait voyait les besoins locaux et essayait d'y répondre.

*Michèle Métral-Bardollet*



*“Le Compiègne”*

REMERCIEMENTS :

Mme Madeleine Charrière, Mrs René et Marius Deturche pour leurs archives familiales.

Sœur Blanche Marie Pochat, archiviste des sœurs de Saint-Joseph d'Annecy.

Père Claude Morel, archiviste des missionnaires Saint-François de Sales.

Philippe Ramona pour la photo du paquebot  
<http://www.messageries-maritimes.org>

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :

Alpes 74 L'Echo du Môle no 108, juin-juillet-août 1983, p. 27.

# Les Bastian d'Annecy et de Frangy aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : une lignée de notaires et d'avocats

Le patronyme Bastian en Haute-Savoie est étroitement lié à Peillonex où, de meuniers au service des Augustins du Prieuré, certains parmi les porteurs du patronyme devinrent des notaires et des notables qui ne tardèrent pas à rejoindre Bonneville dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Dans la capitale du Faucigny, émergèrent alors aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles des figures comme Joseph Bastian-Pasquier (1694-1773), notaire royal à Bonneville, suivies d'une lignée de descendants tous avocats, dont Prosper Bastian-Presset (1727-1793), son fils, aussi sénateur de Savoie, Joseph-Gaspard Bastian-Ducrest (1761-1836), son petit-fils, François-Marie Bastian (1790-1855), son arrière-petit-fils et le neveu de ce dernier, Joseph-Alexandre Bastian (1818-1865). Une deuxième lignée de gens de robe et de politiciens se manifesta également, d'abord à Bonneville avec Joachim Bastian-Duvernay (1696-1732), né à Bonneville, fils du notaire Gaspard Bastian-Depassier et lui-même notaire et greffier comme son frère Joseph Bastian-Pasquier (1694-1773). Il épousa en juin 1723 Antoinette Duvernay (-1741). Cette lignée émigra à Annecy dans le Genevois, puis à Frangy avec deux fils connus, Simon Bastian (1728-) et François-Marie Bastian-Delavenay (1729-1775). Avocat au sénat de Savoie, ce dernier devint un notable d'Annecy et l'un de ses fils, un acteur politique d'importance dans la Savoie du Nord au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous retraçons la généalogie de ce réseau gentilice d'influence dans la mesure où cette lignée joua un rôle certain dans la tentative avortée de rattachement de la Haute-Savoie à Genève en 1814<sup>2</sup>.

## Une lignée transplantée à Annecy

### **C'est avec François-Marie Bastian-Delavenay (1729-1775) que cette lignée se transplanta à Annecy**

Il fut avocat au Sénat de Savoie à Chambéry et épousa Marie Delavenay (1739-01/02/1788), fille du notaire Ignace Delavenay de Frangy dans le Genevois. Orphelin de père et de mère très tôt, il fut soutenu par son oncle

Joseph Bastian-Pasquier (1694-1773), notaire et procureur de Bonneville, pour mener ses études à Annecy. Par son beau-père, il obtint en 1756 un poste de juge à Chaumont, village voisin de Frangy dans le Genevois. Subdélégué à l'intendance du Genevois, il acquit une maison à Chaumont, mais résida à Annecy où furent éduqués ses enfants. Il devint juge-maje, puis sénateur de Savoie intégrant en 1772 la délégation de l'intendance du Genevois composée de quatre membres pour exécuter

1 - Jean-Pierre Bastian, « Les Bastian de Peillonex et Bonneville au fil des siècles », *Le Petit Colporteur*, no.18, 2011, p.49-61.

2 - Je remercie Monsieur Jean-Louis Sartre dont je suis redevable pour de nombreuses données généalogiques concernant les Bastian de Frangy, pour ses recherches dans les archives d'Annecy et de Bonneville, pour les illustrations ainsi que pour ses multiples relectures critiques.

l'édit du 19 décembre 1771 signé par Charles-Emmanuel III (1701-1773), duc de Savoie et roi de Sardaigne, relatif à l'affranchissement des fonds sujets à devoirs féodaux, qui permettait aux paysans de racheter les droits féodaux à leurs seigneurs<sup>3</sup>. Jean Nicolas, dans son étude de la bourgeoisie montante d'Annecy, décrit sa bibliothèque qui en 1775 à son décès était « *une des plus fournies parmi les avocats, médecins et marchands d'Annecy, (et) comptait 138 titres parmi lesquels 61 ouvrages juridiques pour 57 touchant aux belles lettres, histoire, sciences, arts, philosophie dont les auteurs des Lumières, en particulier Montesquieu, Voltaire, etc...* »<sup>4</sup>. Ceci reflète la culture et le milieu dont participaient les Bastian de Bonneville et d'Annecy. Il acquit la bourgeoisie d'Annecy et, signe de sa notoriété, fut enterré à Annecy dans la chapelle Saint-Michel de l'église paroissiale Saint-Maurice tandis que son épouse le fut dans l'église Sainte-Claire de la même ville en 1788. Ils eurent quatre fils<sup>5</sup>, dont Claude-François Marie (1764-1838) futur président du conseil du département du Léman et notaire de Frangy, et trois filles qui furent toutes élèves pensionnaires au monastère de la Visitation à Annecy où les religieuses recevaient une vingtaine de jeunes filles de la haute société de la ville<sup>6</sup>. Des trois filles, Martine (1762-1772) mourut à l'âge de dix ans au couvent de la Visitation Sainte-Marie de Seyssel, demoiselle Cécile Bastian (1765-), bourgeoise et habitante d'Annecy, épousa en 1791 le sieur François Juliard d'Eloise et demoiselle Antoinette Bastian (1767-1819), François Mermier, propriétaire terrien à Vovray (Chaumont). Les enfants baignèrent ainsi à Annecy dans l'atmosphère éclairée d'une famille savoyarde cultivée, catholique, tout en étant imprégnée de l'esprit des Lumières, ce qui expliquera leur ouverture aux idées de la Révolution française après 1789. De là, avec l'aîné des fils, le réseau familial se

déploya vers Frangy et sa région, où ce dernier acquit d'importants biens fonciers devenus biens nationaux à la faveur des bouleversements politiques dus à l'invasion de la Savoie par l'armée révolutionnaire française en 1792.

**Claude François Bastian-Chaumontet (1764-1838)**, né à Annecy et bourgeois d'Annecy, épousa le 16 février 1783 Hélène Chaumontet (1758-1838), fille de François Marie Chaumontet, avocat au Sénat de Savoie qui engendra sept enfants<sup>7</sup>. « *Issu d'une lignée d'hommes de lois bonnevilliens qui ont acquis des charges judiciaires à Annecy avant de s'implanter en Genevois* »<sup>8</sup>, il fut comme son père, notaire à Frangy de 1784 à 1838, et devint une des plus grosses fortunes de la région sous l'Empire. Au moment de l'entrée des troupes révolutionnaires françaises en 1792, il saisit sa chance en adoptant les idées nouvelles venues de France. Il fut nommé « *Régisseur des domaines nationaux du bureau de Frangy* » en 1792, c'est-à-dire administrateur du Canton de Frangy et receveur des domaines nationaux. Après l'invasion française de la Savoie et sous la Convention, en spéculant sur les fournitures aux armées et sur les biens nationaux il acheta une partie des biens nationaux<sup>9</sup>. Il passa ainsi « *d'une honnête aisance à une fabuleuse richesse* ».<sup>10</sup>

Notaire royal, il prit en 1788 le siège du Tabellion, c'est-à-dire de l'enregistrement des actes notariés qui jusque-là se situait dans le village voisin de Chaumont, siège de la châtellenie, ce qui le poussa à faire de Frangy le chef-lieu du canton en 1800. Il en devint le maire de 1803 à 1835. Il était en 1809 le plus gros contribuable du département disposant de trente-sept fermes et quatre châteaux dans les cantons de Frangy, de Seyssel et de Viry<sup>11</sup>. Parmi ses nombreux biens, citons la maison forte de Frangy appelée dès lors « château Bastian » en devenant la demeure

3 - Bruchet 1908.

4 - Jean Nicolas, « La Savoie au XVIII<sup>e</sup> siècle, noblesse et bourgeoisie », 2003, p.1001 et 1006-1010.

5 - Claude-François Marie (1764-1838), Joachim (1769-), Joseph-Marie (1771-), Jacques-Marie (1774-). Selon Nicolas 2003, p.378, note 47, « le 19 juin 1774, 'Spectable' François Bastian et son épouse s'instituent réciproquement héritiers universels le survivant choisissant un héritier parmi leur trois fils « afin de maintenir ces derniers dans le respect que les enfants leurs doivent ».

6 - Martine (1762-1772), Cécile (1765-) et Antoinette (1767-1819).

7 - Marie-Joséphine (1783-1851), Marie-Josephte (1785-1819), Antoinette-Pernette (1787-), Justine-Claudine (ca.1788->1843), Joseph-Marie-Victor (1793-1811), Jeanne-Françoise (1795-), Claude-Pie-Amédée (1798-1872). Le contrat de mariage se trouve dans ADS, tabellion de Seyssel, 8FS398.

8 - Bouverat 2008, p.15.

9 - « *Qu'ils fussent d'origine nobiliaire ou anciennes propriétés ecclésiastiques, les biens nationaux formaient une masse considérable de bâtiments et surtout de terres, environ un cinquième du territoire, jamais le pays n'avait disposé d'une telle mutation. Confisqués en 1793 et 1794, ils ne furent mis en vente qu'en 1795 et surtout en 1796 après beaucoup d'incohérences administratives et beaucoup de gaspillage. Certes bien des paysans assoiffés de terres depuis des générations, achetèrent de petits lots mais la plus grande partie fut vendue en gros lots à des spéculateurs comme les Bastian ravis de liquider leurs masses d'assignats, on parla en particulier de la fameuse « bande noire » de Chambéry où une poignée de bourgeois profitèrent de leurs richesses, de leurs connaissances et surtout de leurs positions pour s'approprier au moins provisoirement une masse énorme de terres, de vignes et de forêts qui ne firent qu'accentuer les différences sociales* ». (Wikipédia, Palluel, La Révolution en Savoie 1792-1799).

10 - Palluel-Guilliard 1999, p.246.

11 - Gavard 2006, p. 165.



Frangy, à droite de l'église, la maison forte datant de la fin XVII<sup>e</sup> appelée « château Bastian », grosse maison à pommeaux et blason, acquise en 1795 par Claude-François Bastian (1764-1838) qui appartenait encore à la famille Bastian en 2005.

familiale, celui de Lornay acquis en 1796, celui de Châtel acquis le 25 octobre 1807 pour 14'500 livres et le grand domaine et château de Planaz dans la paroisse de Desingy, acquis pour le prix de 2818 livres, connu aujourd'hui comme « la ferme Bastian ». Le Prieur de Chêne-en-Semine faisait également partie de ses biens. Sur le Salève, la célèbre tour des Pitons appelée « tour Bastian » fut érigée entre 1820 et 1830 par ses soins, car il était alors propriétaire des alpages du Petit-Pomier et de la Tuile (Thiollaz), acquis pour 53'000 livres (métalliques) en un seul lot le 18 mars 1795 lors de la vente des biens de la Chartreuse de Pomier, situés pour l'essentiel sur la commune de Beaumont. Comme le souligne à juste titre Bouverat<sup>12</sup>, « avec Claude-François Bastian, ce sont tous les notables roturiers de Frangy qui ont occupé les charges révolutionnaires et les biens nationaux » dont Philippe Chaumontet, son beau-frère, notaire et une des plus grosses fortunes de la région, de même que son propre frère Joachim Bastian-Magnin (1769→1806), époux de Françoise Magnin (1774-1858), décrit comme rentier à Annecy en 1794 et 1795 à l'âge de 25 ans au moment de la naissance de ses filles (Claudine et Sylvie) et qui présidait encore en 1802 l'administration municipale du canton de Frangy où il avait momentanément remplacé son frère<sup>13</sup>. Il continuait de vivre de ses rentes à Annecy en 1805.

## Président de la Commission centrale du Département du Léman

**L**ibéral et franc-maçon<sup>14</sup>, Claude-François Bastian était alors devenu « l'homme le plus riche de la Savoie du Nord ». C'est ainsi qu'il entra en 1799 à l'administration centrale du Département du Léman, devenant un des membres les plus influent du Collège électoral du département jusqu'en 1814 où il présida en particulier la Commission des routes<sup>15</sup>. Il en devint même l'homme fort. De janvier à septembre 1814, lors de l'occupation autrichienne, il fut choisi par le général Ferdinand von Bubna comme Président de la Commission centrale du Département du Léman installée par l'armée autrichienne. Emmerveillé par ses grandes capacités administratives, Bubna aurait dit en plaisantant qu'il aurait voulu « le prendre avec lui en Autriche pour en faire un ministre des finances ». Il devint alors l'animateur d'un mouvement pro-Suisse en Savoie et l'âme du mouvement pro-genevois. Il en sera l'agent entreprenant et infatigable : « Ce dernier est tout Genevois » écrivait de lui Albert Turretini (1753-1826), secrétaire d'Etat de la République et Canton de Genève, à Charles Pictet de Rochemont (1755-1824), et encore : « vous savez qu'il a la passion d'être réuni à nous »<sup>16</sup>. En 1814, durant le Congrès de Paris consacré au sort à réserver à la Savoie du Nord, une violente bataille de pétitions pour le

12 - Bouverat 2008, p.15.

13 - Il vécut ensuite à Carouge et il se peut que Jean Joseph Léon Bastian (3.06.1850-), né à Carouge, médecin militaire, retraité en 1902, soit son petit-fils. Cf. Revue savoissienne, 1926, t.67, 2, p.139.

14 - Il fit partie de la loge genevoise « La Prudence », renaissante après 1798. Cf. Palluel-Guillard 1999, p.368. Mais il ne fut pas anticlérical : il donna à Frangy une maison aux sœurs de Saint-Joseph dont le siège de la congrégation est à Annecy, maison devenue couvent et école pour les filles. Il abrita un temps chez lui l'abbé Calligé, autrefois curé de Chessenz, pour le protéger des persécuteurs de prêtres.

15 - *Annuaire du Département du Léman*, 1814, p.29 et 62.

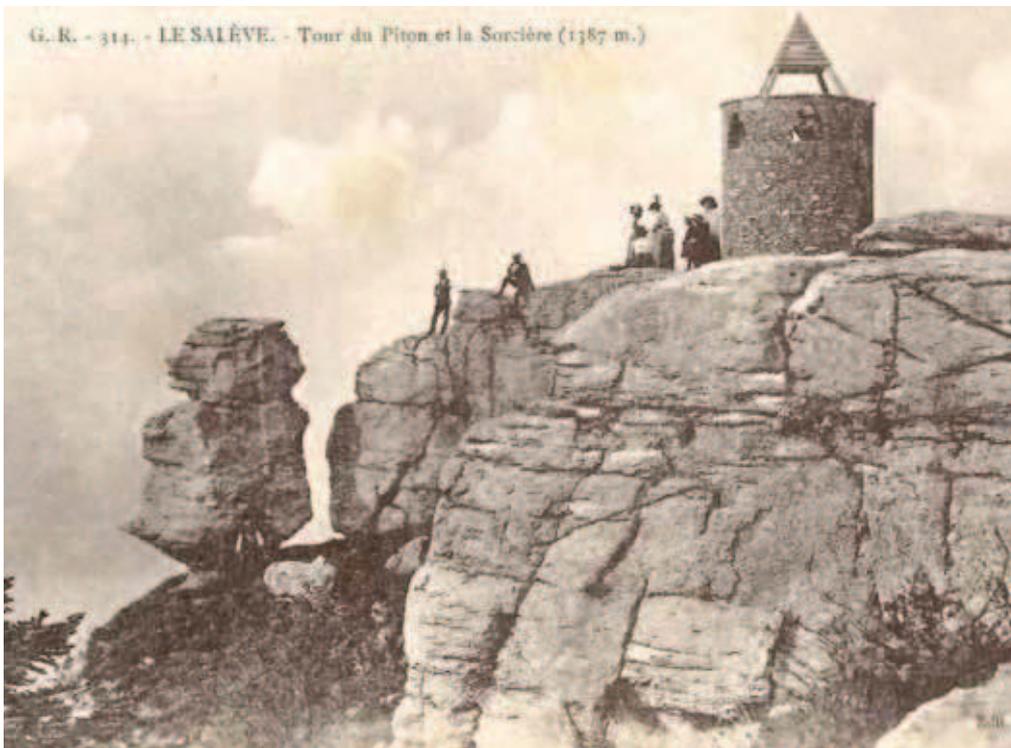
16 - Cité dans Monnier 1977, p.67-68. Voir cet article sur les positions et actions de C.-F. Bastian.

rattachement à la Suisse fut menée dont il fut l'âme. Les intérêts de sa famille et ses biens se situaient aussi bien en Faucigny qu'en Genevois et à Carouge, où son frère Joachim Bastian (1769-1832) résidait en 1813, et c'est en partie par crainte d'éventuelles expropriations de ses nombreux biens qu'il se plaça à la tête d'un courant libéral qui pensait que la meilleure solution pour la Savoie du Nord était le rattachement à la Suisse. Par ailleurs, outre l'importance de ses biens, il disposait de liens familiaux conséquents ; ses quatre filles et son fils mariés entre 1806 et 1815 lui avaient permis de tisser des liens de sang avec les notables régionaux tels les de Pelly de Desingy, les de Gavand de Sales, les Armand de Rumilly, les Dupraz de Challonges et les Jaquemard de Carouge alors que la branche bonnevillienne de la famille en avait fait autant si ce n'est plus dans la basse vallée de l'Arve<sup>17</sup>. Assuré de nombreux soutiens liés au réseau d'intérêts économiques et familiaux qu'il avait tissé, en juin 1814, sitôt après la signature du premier traité de Paris (30 mai 1814) qui remettait la Savoie du Nord au régime sarde et le reste de la Savoie à la France, il lança une campagne de pétitions réclamant l'annexion de l'ancien Département du Léman à la Confédération helvétique et prévoyant de faire de Genève la capitale de la nouvelle entité politique. Il lutta, mais en vain, pour que tout le Département du

Léman devienne canton suisse, notamment en prenant contact avec le général Ferdinand von Bubna et en rédigeant l'adresse du 15 juin 1814 demandant le rattachement à la Suisse du Chablais, du Faucigny et du Genevois, pétition qu'il parvint à faire signer par 581 notables et grands électeurs des arrondissements de Genève, Thonon et Annemasse, utilisant ses réseaux familiaux à cet effet. Son petit-cousin, l'avocat Claude Clément Bastian-Muffat-Saint-Amour (1773-1856) de Bonneville, le seconda comme nous l'avons déjà noté en mobilisant les notables de sa région et fit élire deux des trois délégués qui portèrent, avec Claude-François Bastian à



*Ce portrait exécuté vers 1790 reflète la forte personnalité de Claude-François Bastian-Chaumontet (1764-1835), notaire et figure politique du Genevois. Source : Nicolas 2003, document 115, hors texte.*



*Au sommet du Salève, dominant Genève, la tour des Pitons connue comme « tour Bastian » construite vers 1820 par Claude-François Bastian (1764-1838), pour disaït la rumeur, « pouvoir contempler ses propriétés » du Genevois au nombre de 37 fermes et quatre châteaux.*

17 - Marie-Joséphine (1783-1851) épousa le 8 mai 1806, noble Joseph Marie de Gavand (1778-1831) du village de Sales près de Rumilly, et Antoinette (1787-), le 4 octobre 1812, François Jaquemard (1781-) de Carouge, percepteur du canton de Frangy en 1814 ; Justine (- < 1843) épousa en 1815 le notaire Eugène-Albert Armand, exerçant à Sales, dont le père Joseph Marie Rose Armand (1754-1821) de Rumilly avait été avocat au Sénat de Savoie ; Jeanne-Françoise fut l'épouse en 1811 du notaire Joseph Antoine Dupraz, fils du notaire Joseph Dupraz (1769-1807), installé à Challonges dont il devint maire, surnommé « le jacobin », qui fit aussi de bonnes affaires avec les biens nationaux (Cf site web Famille Dupraz) et céda à Claude-François Bastian, le couvent de Bonlieu et la cure de Sallenôves acquis pendant la Révolution.

leur tête, la pétition à la Diète de Zurich, organe recteur de la Confédération helvétique. Ceci provoqua l'immédiate réaction des milieux catholiques et royalistes savoyards qui organisèrent des contre-pétitions pour le retour à la monarchie sarde. Jusqu'à la signature du second traité de Paris (20 novembre 1815) qui scella le sort de la Savoie et la restauration sarde, Bastian et ses amis gardèrent cependant la certitude du rattachement à Genève, mais l'idée de la partition de la Savoie historique freina le mouvement d'adhésion à leur projet.

Après cet échec, il redevint syndic de Frangy, mais ne joua plus de rôle politique majeur sous la Restauration sarde, sauf en 1821 où il appuya la révolte Piémontaise contre le régime de Victor Emmanuel 1<sup>er</sup> car selon « *une notice de police, il participa au groupe révolutionnaire et libéral durant les mouvements* » qui cherchaient le retour à un régime de monarchie constitutionnelle. Malgré de forts soupçons, il ne fut pas destitué de son poste de syndic de Frangy par la commission royale chargée d'enquêter, probablement à cause de sa fortune foncière. Il fut élu le 9 mai 1828 correspondant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie et en 1830, toujours syndic de Frangy, conseiller provincial et délégué aux routes, il engagea une dernière lutte qui aboutit à la construction d'une route moderne de la vallée des Usses à Annecy. Il tint tête à tous les opposants de la route, mais ne vit pas la mise en oeuvre du projet que son fils Claude Pie Amédée (1798-1872) mena à terme en 1839.

## Un double « chevalier »

**Claude Marie Pie Amédée Bastian-de Pelly (1798-1872)**, né à Frangy, seul garçon survivant de sa fratrie, avait reçu un héritage très important constitué en

grande partie d'anciens biens du clergé confisqués à la révolution, vendus comme biens nationaux, et acquis par son père, qui en faisait le propriétaire de plus de 30 fermes et châteaux situés à Frangy, Motz, Lornay, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Sallenôves, Chaumont, Mons, Desingy, Annecy, Savigny, Beaumont, Eloise, Usinens, Bassy, Vanzy et Clarafond. Il était ainsi devenu à la mort de son père le plus grand propriétaire foncier du Genevois, ce qui sans doute favorisa son mariage avec Marie Georgine de Pelly (1803-1856) dont la famille d'ancienne noblesse tenait le domaine et château de Pelly sur la commune de Desingy, voisine de Frangy. Il fut officier dans l'armée sarde et, à son tour, syndic de Frangy de 1836 à 1856, conseiller provincial, délégué aux routes, député en avril 1848 du collège électoral de Saint-Julien au Parlement sarde créé par le statut du 4 mars 1848, conseiller divisionnaire d'Annecy, poste dont il démissionna en 1856. Il fut fait chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare par le régime sarde comme en témoigne sa pierre tombale. Dès 1854, il écrivait à son « petit-cousin » Joseph Jacquier-Chatrier député de Bonneville : « *Dîtes-moi ce que vous faites à Turin ? Quel est le grand courant qui doit nous entraîner ? Nos pilotes sont-ils de force à le dompter ? S'il doit nous faire verser vers la France, qu'ils ne se gênent point, nous nous quitterons sans regrets* »<sup>18</sup>. Une certaine désillusion envers le régime sarde le tourna vers la France, ralliant les défenseurs de l'annexion, pour conjurer la menace de démembrement de la Savoie, tout en restant un ardent partisan de la zone franche pour le Genevois. Il fit partie de la délégation de quarante et un notables reçus le 28 mars 1860 aux Tuileries par Napoléon III, quatre jours après la signature du traité d'annexion (Traité de Turin) qui scella le rattachement à la France, ratifié par un

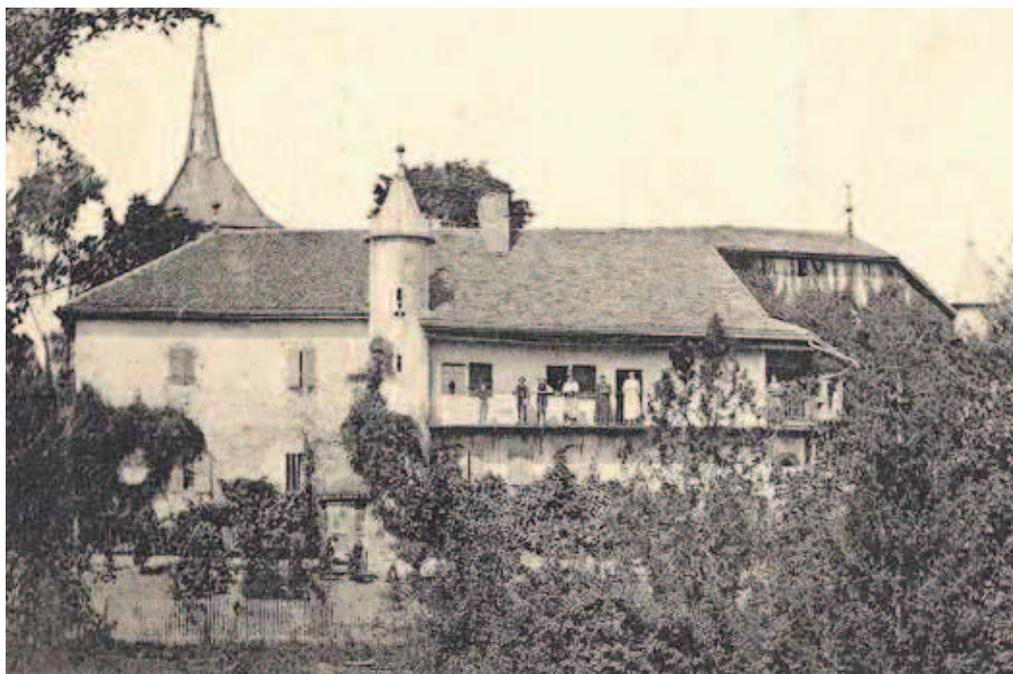


*Au cimetière de Frangy, la tombe du « chevalier » Claude Pie Amédée Bastian (1798-1872) de Frangy avec au-dessous du blason familial la croix tréflée de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare de Piémont-Sardaigne et la Légion d'honneur impériale française. (Photo de Jean-Louis Sartre)*



*Sous le blason familial créé par le sénateur de Savoie Prosper Bastian-Presset (1727-1793), la double décoration signale en 1872, l'identité duale, savoyarde et française, des Bastian de Bonneville et de Frangy.*

18 - Cité par Guichonnet, 2003, p.79. En fait de cousinage, il remontait à leurs arrière-arrière-grands-pères respectifs, Joseph (1694-1779) et Joachim (1696-1739), fils de Gaspard Bastian-Depassier/Delagrance (1657-1723) de Bonneville.



*Ancien prieuré de Chêne-en-Semine devenu château*

*La « maison Bastian » à Annecy, propriété de l'avocat Eugène Bastian (1826-), à l'angle de la rue Royale et de la rue Notre-Dame.*



plébiscite en mai qui fut une énorme manipulation électorale, en absence de bulletins « non » disponibles dans les bureaux de vote<sup>19</sup>. Il devint à nouveau maire de Frangy dès 1860 et conseiller d'arrondissement de Saint-Julien, et fut élevé au rang de « chevalier impérial de la Légion d'honneur », le 15 mars 1864. Il fut également reçu membre de l'Académie savoisienne le 24 août 1865. Sa double décoration lui permettait de se désigner ou de se laisser désigner comme « le chevalier Bastian » ! A ses obsèques assistèrent le président du Conseil général du département de Haute-Savoie et une délégation d'une dizaine de conseillers généraux. Il eut cinq fils, Claude Célestin (1824-1847), Claude (1825-1890), Eugène (1826-), François (1828-1865) et Félix (1835-1885) dont nous connaissons des éléments de biographie pour quatre d'entre eux, tous quatre ayant vécu dans les châteaux hérités de leur grand-père et gérant les nombreux biens immobiliers et fonciers leur étant revenus en partage, attestant par quelques responsabilités politiques (maires, conseillers d'arrondissement) aussi la notabilité à laquelle était parvenue cette lignée<sup>20</sup>.

Des cinq fils de Claude-Pie-Amédée Bastian, quatre méritent que l'on rappelle quelques éléments de leur biographie, afin de brosser un dernier portrait de la branche du réseau familial établie dans le Genevois durant le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que la Savoie du Nord était devenue française.

## Une fratrie de notables et de châtelains

**Claude Bastian-Chappaz (1825-1890)**, l'aîné de la fratrie, né à Frangy, fut commandant de gardes mobiles et capitaine. En 1839, il entra à l'école de marine du Piémont-Sardaigne dont il sortit lieutenant nommé au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie, brigade de Savoie, puis capitaine en 1853. En 1860, il opta pour la nationalité française et, de ce fait, passa dans l'armée française où il poursuivit sa carrière militaire à Saint-Malo au 103<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, puis à Versailles au 96<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, et enfin à Paris au 1<sup>er</sup> régiment de voltigeurs (1866). Il fut promu officier de la Légion d'honneur en 1864 pour faits de guerre. Il quitta l'armée en 1870 et le 27 juillet fut nommé chef d'escadron dans la garde nationale. De 1871 à 1880, il fut conseiller d'arrondissement de Seyssel et maire de Chêne-en-Semine. Il se retira au prieuré de Girod (commune de Chêne-en-Semine) transformé en château, propriété acquise par son grand-père, héritée en 1872 au décès de son père avec d'autres biens situés à Usinens, Bassy, Sallenôves, Eloise, Frangy et Annecy. Il épousa alors Françoise Chappaz (1852-1909) dont il eut six enfants<sup>21</sup>.

19 - Gavard 2006, p.181.

20 - Je suis redevable à Monsieur Jean-Louis Sartre pour les données généalogiques concernant les Bastian de Frangy et celles présentes sur son site [www.myheritage.fr](http://www.myheritage.fr), ainsi que pour ses recherches aux archives départementales à Annecy et dans les communes de Frangy, Lornay, Vanzy et Chêne.

21 - Jeanne (1879-1970), Claude Marie (1881-1954), Félix (1884-1971), Edouard (1890-1978), Aline (1886-1894) et François (1886-1887).



Château de la Fléchère à Vanzey près de Frangy

**Eugène Bastian-Dunant (1826-)**, le second des frères, naquit aussi à Frangy ; avocat à Annecy, « châtelain » et maire de Frangy de 1870 à 1887, il fut membre associé de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie. Il épousa en 1858 Louise Marie Caroline Dunant (1841-1866), d'une famille très aisée de Menthon-Saint-Bernard près d'Annecy et propriétaire entre autres du domaine de La Vallombreuse, avec qui il engendra cinq enfants<sup>22</sup>. Au vu de la fortune de sa femme, Eugène Bastian-Dunant fut le représentant auprès de la municipalité de Menthon-Saint-Bernard des personnes les plus imposées de la commune, et de 1870 à 1875 fut membre du Conseil de Fabrique de la paroisse. De son côté, avec son frère Félix, il vendit en 1884, en deux lots séparés, les alpages du Petit Pomier et de La Tuile (La Thiollaz) sur le Salève qu'ils détenaient en indivision (acquis par leur grand-père), et s'occupa de ses propriétés proches du « château » de Frangy alors que dès 1866 il résidait à Annecy, dans la maison encore appelée aujourd'hui « maison Bastian », à l'angle de la rue Royale et de la rue Notre-Dame<sup>23</sup>.



Château de Pelly, à Desingy, Genevois

**François Bastian-Collomb (1828-1865)**, le troisième des fils, né aussi à Frangy, devint l'époux d'Alexine Françoise Eugénie Collomb (1833-31/3/1891) dont il eut cinq enfants<sup>24</sup>. Il fut comme ses frères Claude et Félix conseiller d'arrondissement de Seyssel de 1864 à 1865 (date de son décès) et maire de Vanzey en 1863 où il résidait dans le château de la Fléchère, provenant des biens acquis par son grand-père Claude-François.

Son fils **Hector Edouard Claude Bastian (1858-1889)**, né à Annecy, hérita en 1869 du château des Pelly à Desingy que lui légua son grand-oncle Claude-Marie de Pelly (1793-1869). Il demanda le 24 juillet 1879 « de joindre régulièrement à son nom celui du domaine de Pelly sous lequel il était déjà connu et qu'avait porté un de ses grands oncles ». Il fut officier avec le grade de capitaine des haras nationaux, domicilié à Saintes dans les Charentes-Maritimes, puis à Cluny en Saône-et-Loire où il était sous-directeur du dépôt. A son décès en 1889, n'ayant pas d'héritier direct, le château de Pelly revint à sa sœur Françoise (1860-1933) dite Fanny, épouse de l'avocat François Deschamps (1855-1934) d'une famille de juristes de Chambéry<sup>25</sup>. Quant au château de la Fléchère, sa mère en eut l'usufruit, et au décès de cette dernière en 1891 il revint à sa sœur Caroline (1864-1951), épouse Charmot.

22 - Marie-Georgine (1859-1926), Future épouse du docteur Gaspard Bordet (1863-1936) d'Evian, Marie-Franceline (1861-1865), Louise-Clothilde (1864-1900) et deux fils, Claude (1860 ->1891), Félix-Amédée Bastian (1866-1908).

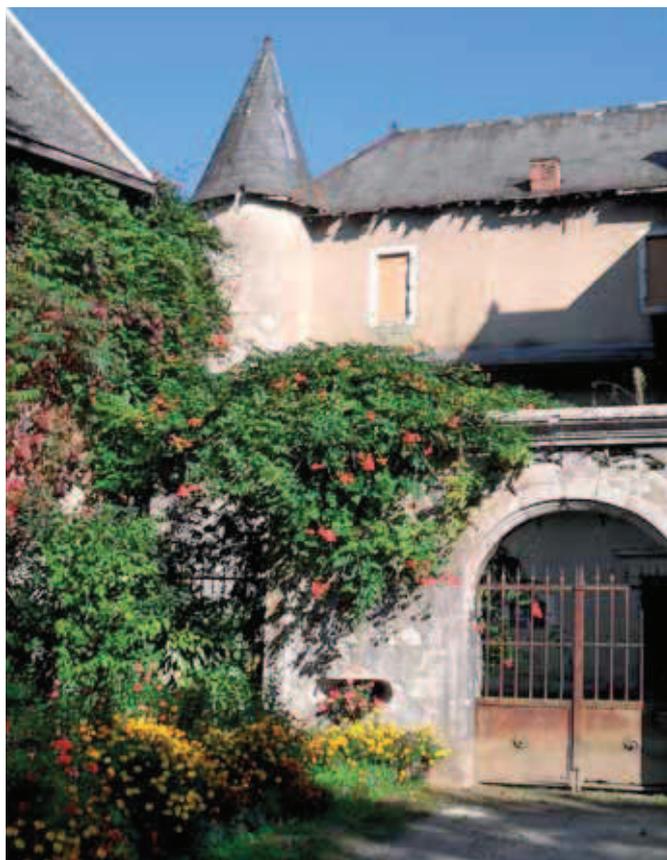
23 - Sans information sur les descendants actuels des Bastian de Frangy, notons cependant qu'un Félix Claude François Bastian, né le 27 octobre 1920, fut adjudant-chef dans l'armée de terre et vivait encore en novembre 2005, moment où il fut promu. Il est un probable membre de la lignée par ses prénoms emblématiques. Voir : <http://textes.droit.org/JORF/2005/11/01/0255/0002/>

24 - Marie (1857-1888), Françoise Claudine dite Fanny (1860-1933), Marie (1861-1888), Caroline (1864-1951) et Edouard Claude (1858-1889).

**Félix Louis Bastian-Gaymoz/Lafontaine (1835-1885)**, le cadet de la fratrie, né aussi à Frangy, épousa en 1869 Marie Gaymoz (1851-1876) de Rumilly, puis en 1877, Annette Lafontaine (1853-1928)<sup>26</sup> ; rentier, il vécut au château de Lornay près de Rumilly, propriété héritée de son grand-père. Outre le château de Lornay et l'importante ferme qui lui est associée, il possédait une autre ferme à Lornay et une grosse propriété à Mannessey ainsi qu'une autre à Menthonnex-sous-Clermont, la propriété de Doucy, presque aussi importante que Lornay. Contrairement à ses frères, il ne fut pas maire, mais conseiller d'arrondissement de Seyssel de 1866 à 1871, succédant à son frère François.



Château de Lornay  
Photos avec l'aimable  
autorisation de Mme Cochet



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- *Annuaire du Département du Léman*, Genève, J.-J. Paschoud imprimeur, 1811.
- *Annuaire du Département du Léman*, Genève, J.-J. Paschoud imprimeur, 1814.
- Bouverat, Dominique, « Un document sur la vente des biens nationaux dans la région de Vuache en 1793 », *Le Bénon*, 2008, No. 60, p.14-15.
- Bruchet, Max, *Abolition des droits seigneuriaux en Savoie (1761-1793)*, Annecy, Impr. Hérisson, 1908.
- Gavard, Guy, *Histoire d'Annemasse et des communes voisines, Montmélian, La Fontaine de Siloé*, 2006.
- Guichonnet, Paul, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France, 1860 et nous*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2003.
- *MDAS-Mémoires et documents de l'Académie Salaisienne, 1877-1911*, tomes 1- 34.
- *MDSS-Mémoires et documents de la Société Savoissienne d'archéologie et d'histoire, 1856-1932*, tomes 1-69.
- Monnier, Luc, « Genève et la Savoie », *Cahiers Vilfredo Pareto, Revue Européenne des Sciences Sociales*, 1977, t. XV, No. 41, p. 64-81.
- Nicolas, Jean, *La Savoie au XVIII<sup>e</sup> siècle, Noblesse et bourgeoisie*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2003.
- Palluel-Guilliard, André, « Les notables dans les Alpes du Nord sous le premier empire », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1970, t.17, No.3, p. 741-757.
- Palluel-Guilliard, André, *L'aigle et la Croix, Genève et la Savoie de 1798-1815*, Cabédita, Yens/Morges, 1999.
- *Revue Savoissienne*, Annecy, 1860-1915, t. 1-56.
- Senarclens (de), Jean, « Claude-François Bastian », *Dictionnaire Historique de la Suisse*, Berne, 2002.
- Townley, Corinne et Christian Sorrel, *La Savoie, la France et la Révolution, 1789-1799, repères et échos*, Ateliers Hugueniot, 1989.

ARCHIVES :

- ADS, Archives Départementales de Savoie, Chambéry, Fonds SA 2004, fol.70, SA 6208, 6030 et 6072, Sénat, fonds des familles.
- ADHS, Archives Départementales de Haute Savoie, Registre civil 1686-1778 : 5 MI 623, 1670-1792 et 5 MI 122, 238 et 239, 1804-1837.
- ADHS : 2E10551, actes notariés de Me. Mottaz (Frangy). Vente du Petit Pomier.
- ADHS : 2E10538, Minutes Me. Mermier : testament de Claude Pie Amédée Bastian, 1871.
- ADHS : 1J744 : Fond Buttin concernant la famille Bastian (Carrière militaire de Claude Bastian, 1825-1890).
- ADHS, tabellion de Seyssel, 8FS398.
- ADHS, tabellion de Bonneville : 1718-1765.
- Commune de Bonneville, Etat civil, 1843-1864.

Jean-Pierre Bastian<sup>27</sup>

25 - *Revue Savoissienne*, 1894, t.45, p.111-122. *Mémoires et documents, Société savoissienne*, 1911, t.50, p.380.

26 - Alors que du premier lit un seul fils naquit (Claude Joseph 1871-1873), décédé petit, du second lit furent issus quatre autres enfants : Joseph Louis Claude (1880-1970), Sylvie (1881-1960), Louis Marie Félix (1882-1955) et Claudia Jeanne Eléonore (1884-1969).

27 - Professeur à l'Université de Strasbourg, originaire de Lutry, Canton de Vaud, Suisse. Pour tout commentaire sur cet article, écrire à : bastian@unistra.fr

# Petit métier d'autrefois

**M**a famille maternelle, les Rey-Millet, est originaire du hameau de Chez les Maures, au pied du Calvaire à La Tour. Mon grand-père Emile est décédé en 1948. La famille a décidé que je passerai l'année scolaire 1948-49 avec ma grand-mère Marguerite à La Tour. J'avais six ans.

Pour améliorer l'ordinaire, ma grand-mère vendait les produits de son jardin à Saint-Jeoire.

J'ai gardé quelques souvenirs de ce qui était pour moi, une vraie expédition.

Le mercredi, elle préparait sa carriole à deux roues avec, suivant la saison, les pommes de terre, les carottes, les poireaux, les salsifis, les cardons... Le jeudi matin, très tôt, elle allait cueillir les salades, les petits pois, les haricots, les tomates... Elle les emballait par paquets de 500 g dans du papier journal. Elle ajoutait des œufs et parfois un lapin.

Après un bon petit déjeuner, nous partions, à pied bien sûr, pour Saint-Jeoire. De Chez les Maures, nous passions par le chef-lieu. Après la fruitière, nous prenions par les Egolettes puis la route nationale jusqu'à l'entrée de Saint-Jeoire.



Ma grand-mère avait ses habituées et passait à domicile. Je me souviens en particulier qu'elle s'arrêtait chez la baronne Chaulain. L'employée qui venait choisir les légumes les trouvait toujours pas assez frais, ce qui m'exaspérait. Mais pas question de répliquer !

Nous allions ainsi jusqu'au fond du bourg et puis c'était le retour, par le même chemin. L'été ma grand-mère allait trois fois par semaine à Saint-Jeoire vendre ses légumes et fruits.

Faut-il préciser que, pour mes petites jambes, c'était une dure épreuve et que je rentrais exténué ? Ma grand-mère aussi, je crois.

*Jean Excoffier*



# Sale temps sur la Savoie ! Perturbations climatiques et disettes : Fillinges n'est pas épargné

Aux misères de la guerre, et à celle de la peste, s'ajoutait pour notre pays en cette première partie du XVII<sup>e</sup> siècle une rigueur climatique accrue, que les experts et scientifiques en tous genres qualifient de « petit âge glaciaire ». Cette période va s'étendre de 1590 à 1850 environ. Ce « petit âge glaciaire » se manifesta d'une part par l'avancée spectaculaire des glaciers dans la vallée de Chamonix, et d'autre part par une série de perturbations atmosphériques, gelées tardives ou précoces compromettant les semis ou les récoltes, chutes de neige abondantes, pluie excessive en plaine provoquant inondations, orages, grêles aux conséquences catastrophiques pour les blés, céréales et autres fruits, légumes, pommes de terre et vignobles.



## Causes de ce « petit âge glaciaire »

Cet effet climatique fut causé essentiellement par un abaissement de la température moyenne de 1 à 2°C, alors que la période précédente dite du Moyen-Âge, avait connu un climat beaucoup plus clément dû à un réchauffement significatif de la terre dans le sillage duquel s'inscrivit une prospérité économique évidente. On avait dit alors que les coteaux de Contamine-sur-Arve, Bonneville, Ayze, Marignier étaient la « petite Provence du Faucigny ».

## Evènements climatiques exceptionnels dans notre région

L'abondante documentation des archives paroissiales nous renseigne précisément sur cette période de calamités qui coiffa notre pays au tournant des XVII, XVIII et XIX<sup>e</sup> siècles.

### Avancée des glaciers

La vallée de Chamonix fut particulièrement touchée par une avancée des glaciers qui ravageaient les terres,

écrasait les maisons ainsi que le délivre un rapport du 2 mai 1605. « *Le village des Bois est déshabité à cause des glaciers. La rivière Arve et autres torrents ont ruiné et gâté 190 journaux de terre et douze maisons* ». En 1610, le 22 juin « *8 maisons et 45 journaux de terre sont ruinés au village d'Argentières. A la belle saison, les glaciers libèrent des trombes d'eau qui emportent maisons et ravinent les cultures<sup>1</sup>* ». Face à ces phénomènes, les populations étaient en plein désarroi et suppliaient les prêtres de venir bénir solennellement les glaciers pour que ceux-ci reculent enfin. Le 29 mai 1644, ce sont les syndics eux-mêmes qui se rendirent à Sallanches supplier Mgr Charles Auguste de Sales évêque co-adjuteur d'Annecy de venir visiter les lieux et impartir sa bénédiction.

On constate cependant que c'est par poussées successives, comme dans un mouvement de replis et rechutes, que ce phénomène climatique se manifesta durant ce temps du « petit âge glaciaire ».

1 - ADHS LL1.

2 - Ravine : crue en langage de cette époque.

3 - Archives paroissiales de Contamine-sur-Arve, Saint-Jeoire et Viuz-en-Sallaz.



## **Crues, inondations, éboulements et glissements de terrain**

En 1602, dans la vallée du Giffre, le village du Pelly à l'entrée du Fer-à-cheval fut englouti dans un éboulement de roches et de terre surplombant les habitations. On dénombra une centaine de victimes. Quelques années plus tard, en 1610, la pointe de Sales, au-dessus du village de Salvagny, paroisse de Sixt, s'écroula, emportant dans son fracas toute une population de montagnards.

Dans la nuit du 29 juillet 1715, vers 3 heures du matin, entre Viuz-en-Sallaz et Bogève, un glissement de terrain de 1,200 km de longueur et 500 m de largeur emporta 20 maisons dans lesquelles 34 personnes trouvèrent la mort. Des conditions météorologiques déplorables avec des pluies abondantes, peut-être accompagnées d'un mini-séisme, furent les causes essentielles de cet éboulement et glissement de terrain apocalyptique ; depuis ce temps-là, on dénomme ce lieu « Le déluge ».

Les inondations que provoqua l'Arve en crue dans la vallée furent récurrentes et catastrophiques. Du 14 au 18 septembre 1733, les dégâts furent considérables. Toutes les propriétés des riverains furent immergées sous des mètres cubes d'eau et de limon.

Le 20 décembre 1740, « *une grande ravine<sup>2</sup> ressentie dans toute la région emporta ponts et terrains* ». Un enfant de Morillon, pris dans les eaux du Giffre, fut récupéré au pont d'Etrembières sans être mort ; ce qu'on a regardé comme un miracle.

Le 26 octobre 1778, tous les ponts bâtis sur l'Arve furent emportés depuis le haut de la vallée jusqu'à Etrembières.

## **Chutes de neige et gelées exceptionnelles**

Le 17 avril 1631, la neige commença à tomber à partir de 9 heures du soir « *d'un demy grand pied de roy* » qui fit plier les arbres sous son poids, particulièrement les pruniers et les saules. En 1787, un froid rigoureux s'abat-tit sur la vallée dans la nuit du 30 au 31 décembre. L'Arve fut gelé et jusqu'au 13 janvier il neigea continuellement<sup>3</sup>. Plus encore que le froid hivernal trop vif, c'est le manque de chaleur, au printemps et en été, qui gênait considérablement les cultures de blé et autres céréales. La maturation des fruits et des pommes de terre n'arrivait pas à son terme. Jusque dans nos plaines, la neige tombait parfois à partir du dernier dimanche d'août en abondance. On signale des disettes effrayantes. Dans ces temps-là, pour apaiser leur faim, les paysans faisaient une bouillie en mélangeant la farine de blé et de glands avec des pépins de raisin. Il ne faut pas s'étonner dès lors que la mortalité atteigne des niveaux record.

Lucien Bajulaz dans son ouvrage intitulé « Fillinges et son passé<sup>4</sup> » rapporte quelques souvenirs laissés par ces hivers longs, enneigés et rigoureux. Il cite celui du 1618-1619 que le Frère Grillet passa tout seul à l'ermitage de Notre Dame des Voirons : « *l'hiver fut si rigoureux et les neiges si hautes que presque tout le carême il fut assiégé sans pain ni feu et sans pouvoir sortir ni demander de secours.* »

Le grand hiver de 1709 avec ses effets spectaculaires et destructeurs, l'année 1740 dont les 4 saisons furent également détestables, et pendant laquelle il neigea tous les mois sauf en août ; les rudes hivers de 1757-1758, de 1789-1790, la gelée catastrophique de 1758 qui ravagea tant de vignes...

### Tempêtes de grêle historiques

La liste des tempêtes de grêle qui s'abattit sur Fillinges est également longue : celle de 1744 détruisit les  $\frac{3}{4}$  des récoltes, celle de 1759 frappa à deux reprises et causa beaucoup de dégâts au grain et à la paille ainsi qu'aux vignes, celle du 19 juillet 1768 fut jugée épouvantable... à plusieurs reprises en 1769, 1775, 1788 le conseil signale les violents orages de grêle qui ont un effet désastreux sur les récoltes et constate avec inquiétude qu'ils sont d'une fréquence inhabituelle.



Froidure hivernale

## Effets sur les populations et l'économie

Les conséquences de ces calamités climatiques sont connues : la sous-alimentation et ses effets sur la santé, la montée des prix, l'endettement des familles modestes et la mendicité. Signalons quelques faits glanés au fil des années.

En 1770 le prix des blés ne cesse de monter. Le 26 octobre « *le conseil de Fillinges vu l'urgence et les malheurs, demande du blé fourni par sa majesté.* »

En mars 1775 : le cavalin<sup>5</sup>, « *dont les 2/3 sont en avoine et mauvaise pesette se vend 3 livres 15 sols la coupe et le froment dont le 1/3 est en nielle, ivraie et autres mauvaises graines 10 livres la coupe.* » En 1776 maître Debaut, secrétaire, signale que « *les grêles des années dernières ont presque ruiné tous les particuliers en les mettant dans le cas de faire des emprunts pour pouvoir subsister.* »

Enfin, rappelons que la situation est encore aggravée par l'exportation excessive des céréales savoyardes sur Genève. Dans une lettre du 31 août 1789 adressée à l'intendant-général, l'intendant du Faucigny « *dénonce l'avidité de différents particuliers des paroisses de Viuz, Ville, Marcellaz, La Tour, St-Jean, Peillonnex, Bogève et quelques autres qui font continuellement la profession d'acheter et vendre du blé à Genève où ils le vendent presque ce qu'ils veulent.* » L'intendant y rappelle aussi que ce commerce est tacitement permis et souligne le caractère paradoxal de la situation : « *la province manque de blé, mais Genève en regorge.* »

Le peuple accusait les spéculateurs et les accapareurs. Devant les désordres publics qui éclataient un peu partout, le conseil d'état prit des mesures d'urgence et envoya des commissaires pour saisir les grains dans les greniers et les exposer en vente sur les marchés à des prix raisonnables. Mesures qui semblèrent efficaces puisque les prix du froment chutèrent aussitôt.

Aux calamités naturelles s'ajoutaient celles des spéculateurs ; nos ancêtres n'avaient sûrement pas la vie facile !

*L'étincelle du volcan*

REMERCIEMENTS :

Véronique Haag et Fabienne Gevaux pour les photos

4 - Tome 1, p.256

5 - Cavalin : ancienne mesure à grains.

# Carrières de Meules du Mont Vouan (3<sup>ème</sup> Partie)<sup>1</sup>



*Méthode utilisée par les tailleurs de granit de Combloux pour transporter leurs blocs*

## Exploitation des carrières, pour quel usage ?

**N**ous retrouvons des indications très précises à ce sujet lorsqu'en 1834 la commune de Viuz-en-Sallaz propose un règlement fixant la base et le mode de perception d'une taxe à prélever sur chaque pièce ouvragée, celle-ci devant s'opérer par le ministère d'un régisseur ou d'un fermier.

*« Taxe à payer avant le déplacement proportionnelle suivant :*

- pour une meule de moulin ou une auge<sup>2</sup> de pressoir : trois livres.*
- pour un cylindre<sup>3</sup> soit meule de pressoir, une plaque ou âtre de foyer avec son cache et pour une porte : cinquante centimes.*
- pour un four, une livre cinquante centimes, pour une marche d'escalier ou toute autre pièce de ce volume, dix centimes. »*

1 - Pour les parties 1 et 2, se reporter aux numéros 17 et 18 du Petit Colporteur.

2 - Auge : Dénommée aussi conche, partie horizontale fixe qui recevait le fruit.

3 - Cylindre de pressoir : partie mobile tournante sur la conche.

4 - Molasse : nom donné par les gens du pays au grès du Mont Vouan.

5 - Potager : fourneau en maçonnerie ou pierre, ici en molasse.

## Utilisation de la « molasse<sup>4</sup> », quels avantages ?

**T**ravaillée sous diverses formes, selon les besoins comme nous venons de le voir, chaque acheteur devait passer commande en fonction des avantages apportés et reconnus à l'utilisation de la « molasse ».

Pierre tendre facile à travailler : prix de revient moindre, nous la retrouvons dans la fabrication des saloirs, auges, marches ou bornes.

Excellent accumulateur de chaleur : c'est dans cette matière que l'on taillera les âtres de cheminées, les voûtes de fours à pain. Celle-ci était aussi employée à la fabrication des « potagers<sup>5</sup> ».

Les cylindres de pressoir taillés dans la « molasse » présentaient la qualité de ne pas « noircir » le cidre (enquête de la MJC).

C'est aussi pour sa bonne qualité pour moudre le blé ou autre menu grain (orge, seigle) que plusieurs milliers de meules furent tirées de ce site.

## Avec quels outils ?

Les trois premiers outils utilisés par l'homme de la préhistoire ont été le coin, le levier et le rouleau de bois. Leur usage a été confirmé sur l'ensemble des continents. Menhirs et dolmens ont été transportés sur de longues distances avant d'être dressés dans un lieu et selon un ordre choisis par l'homme.

Les carriers travaillant loin de leurs habitations partaient pour la journée et, le soir venu, cordes, « catelles<sup>6</sup> », barres à mine et rouleaux de bois restaient sur le lieu d'extraction. Les outils « taillants » forgés dans des aciers de qualité médiocre devaient subir régulièrement des retouches à la forge. Pour les coins de fer, l'opération pouvait être faite sur place. Au Mont Vouan, sur le site de la Grande Gueule, un groupe d'une vingtaine de coins métalliques a été retrouvé, les coins étant positionnés en cercle, croisés les uns sur les autres sous une faible couche de sable. Ces coins ont sans doute été oubliés après « recuit<sup>7</sup> », ce qui laisse penser que leurs retouches nécessitant peu de savoir-faire étaient effectuées sur place par les carriers eux-mêmes.

Têtus<sup>8</sup>, broches ou burins, outils plus élaborés devaient nécessairement être fabriqués ou retouchés au village par l'homme de l'art, le taillandier, dont la spécialité consistait à transformer un lopin d'acier en outil taillant. Trois têtus reliés entre eux par une cordelette ont été retrouvés entre deux blocs de « molasse », proches de la carrière à Vachat.

A l'extrémité de cette cordelette, se trouvait un passant de bois, sorte de poignée facilitant la préhension lors du portage sur de longues distances. Cet outil onéreux portait la marque de son propriétaire, en l'occurrence le « V » de la famille Vachat, l'un des derniers « fesseurs de mule de moulin », son nom étant resté attaché au site aujourd'hui.

Denis Thévenod



Marteaux pour retoucher les meules



Deux têtus



Outil avec la marque « V »

6 - Catelle : poulie en parler savoyard.

7 - Le « recuit » est un traitement thermique consistant à détremper un outil.

8 - Têtu : sorte de marteau.

# Souvenirs de Peillonnex



J'ai passé mes premières années d'enfance dans le village de Peillonnex et j'en garde un souvenir très heureux. Maman, Marcelle Lalliard, institutrice, a été nommée à l'école de Peillonnex à la rentrée 1945 après deux postes précédents, à Cordon et Saint-Laurent en Faucigny. Papa, Francis Lalliard, négociant primeurs en gros, a continué son travail à Saint-Maurice de Rumilly (englobé dans Saint-Pierre en Faucigny actuellement) et faisait la navette matin et soir, pour rejoindre l'école où nous habitons. Cela devait durer jusqu'en juin 1953, date du déménagement pour Saint-Maurice, où je n'ai pas retrouvé la vie tranquille, enjouée et détendue du village de Peillonnex.

Peillonnex et ses deux bassins du chef-lieu, bassin « d'en haut » et bassin « d'en bas »...

La vie tournait autour d'eux, il n'y avait pas l'eau dans les maisons. Souvenirs des bains dans la lessiveuse au milieu de la cuisine, il avait fallu monter les arrosoirs du bassin jusqu'au premier étage de l'école. Et, l'été, il fallait parfois 50 minutes pour remplir l'arrosoir au bassin ! Maman racontait souvent qu'à son arrivée, M. le Maire Léon Pellet l'avait accueillie en disant « Ah ! Vous arrivez bien, on va mettre l'eau ! ». A son départ, « quel dommage, vous partez juste quand on va mettre l'eau ! ».

Je crois qu'il a fallu encore bien quelques années avant que l'eau courante arrive dans les maisons.

Ecole de Peillonnex 1952 deux classes

1<sup>er</sup> Rang, assis par terre, de gauche à droite : *Michel Métral, Jean-Paul Janin, Henri Nicollet, Jean-Pierre Janin, François Gavard, Serge Prabel, Florent Briffaz, Jean-Marc Voisin, Jeannot Delivry, Henri Meynet, Louis Gavard.*

2<sup>ème</sup> rang, assis sur un banc, de gauche à droite : *Jean-Louis Gros, Simone Voisin, Lucienne Converset, Paulette Chambaud, Denise Piccot, Régine Métral, Georgette Chamot, Odile Lalliard, Michèle Tinjod, Danièle Janin, Odile Converset, Jacqueline Moëgne-Loccoz.*

3<sup>ème</sup> rang debout, de gauche à droite : *Raymonde Chamot, Maurice Chavanne, Léontine Chambet, Ginette Chaffard, Lucienne Nanjod, Maryvonne Chaffard, Yvonne Nanjod, Marie-Thérèse Gros, Marguerite Chavanne, Emile Janin, Charles Chaffard, Bernard Chatel, Pierre Pellet, le régent : Robert Métral*

4<sup>ème</sup> rang, debout, de gauche à droite : La régente : *Marcelle Lalliard, Louis Zambon, Denis Gros, Armand Briffaz, François Janin, Joséphine Janin, Bernadette Converset, Fernande Deperraz, Solange Gros, Marie-Rose Chaffard, Nelly Piccot, André Lansard*



Hiver 1945-1946 Devant le bassin d'en bas  
*Jacqueline Moëgne-Loccoz 9 mois dans la poussette et Odile Lalliard 16 mois*



Hiver 1946-1947 Assises  
sur le bassin d'en haut  
L'institutrice Mme Lalliard  
et sa fille Odile

Devant le mur de l'école  
d'en haut  
Hiver 1950-1951



Souvenirs des merveilleuses parties de luge..., tous les enfants s'en donnaient à cœur-joie, au centre du village, sur la route bien damée, les voitures ne nous inquiétaient pas du tout !

Avec un départ du haut du village, nous traversions sans état d'âme la route départementale. La nuit tombante ramenait au bercail des enfants bien « kawé » (en patois : bien mouillés). Parfois, nous avions l'honneur de monter, de nuit, sur le grand bob des adultes qui descendait bien en dessous de la fruitière. Pensez-vous, ce bob avait un volant et portait beaucoup de monde ! Un soir, Marthe, notre employée de maison, veut profiter du bob pour descendre à la fruitière ; elle installe sa fille Jacqueline et moi à l'arrière de la bande de jeunes et s'assoit la dernière pour nous assurer devant elle. Le bob démarre à vive allure, dans les cris de joie. Arrivés à la fruitière, pas de Marthe derrière nous. Voulant faire vite, avec peu de place, elle s'est retrouvée assise par terre, seule, au sommet du village, son bidon de lait à la main !

Souvenir cuisant d'une partie de luge ; maman m'avait défendu d'aller à plat ventre sur la luge, « à cinq ans tu es bien trop petite et aujourd'hui c'est très glissant » m'avait-elle dit. Elle était à peine partie que j'élançais ma luge en courant et sautant dessus à plat ventre, j'allais un peu plus bas m'assommer contre le mur du jardin de l'école d'en bas ! Et quand je dis assommée, c'est bien assommée, je suis restée un quart d'heure dans le coma ! D'autres exploits peu glorieux, sur la neige, valurent des punitions générales pour tous les enfants du chef-lieu... vous les dirais-je un jour ?

Souvenirs contrits... Certaines parisiennes ou annemassiennes, en pension, nous énervaient parfois avec leurs affaires de la ville, leurs chewing-gums et bonbons qu'elles ne voulaient pas partager. Pour se venger, Jacqueline et moi avons rempli une petite boîte de pastilles, en fer, avec des crottes de bique ramassées consciencieusement sur le bord de la route. Bien emboîchées par nos soins, elles ont mangé nos bonbons sans sourciller. Erreur fatale, nous leur avons donné la boîte et les familles ont découvert le pot qui ne sentait pas la rose ! Les remontrances et la punition en classe devant tous ont

été une pilule très amère à avaler !

Souvenirs de l'épicerie de Mme Ricci... Quelle gentille dame nous vendant des bâtons de réglisse et des bonbons à la pièce, au milieu d'un indescriptible capharnaüm ! Après le plus voyant, les sabots pendus au plafond, ou le plus odorant, le tonneau de morue, je découvrais chaque fois des choses nouvelles dans la pénombre, y compris le père Ricci, sous son édredon, dans le lit au fond de l'échoppe, soignant sa grippe avec force gniôle !

Sentiment de grande liberté et d'espace dans les grands champs descendant jusqu'au cimetière, Maman et Marthe ramassaient des pissenlits et Jacqueline et moi de gros bouquets de coucous sous la douce chaleur printanière. Des coups de sifflet nous tenaient en alerte et nous courions derrière la poste pour voir au loin la fumée du « petit train », le CEN d'Annemasse à Samoëns.

Souvenirs éblouis des « Fête-Dieu »... Quelle effervescence au château ! Mlle Du Verdier s'affairait pour nous habiller en petits anges avec des ailes de gaze. Nous courions dans tous les sens excités dans l'odeur pénétrante et douceâtre des pivoinés mêlés aux roses. Avec nos corbeilles pleines de fleurs, nous inondions le chemin de la procession avec nos pétales. Qui aurait une photo de ces petits anges ? Nulle part je n'ai revu des processions de Fête-Dieu avec autant de grâce et de décors.

Souvenirs explosifs des matins du 14 Juillet... De très bonne heure, on « tirait les boîtes » devant le hangar de la cour de l'école. Nous étions aux premières loges pour sur-sauter dans notre lit quand les pots à feu claquaient. Souvenirs cabotins et émerveillés devant le grand sapin de Noël illuminé... Ils se doublaient de toute la joie de l'arrivée du Père Noël et surtout du théâtre à la salle des fêtes. Maman organisait les arbres de Noël avec du théâtre à la clé, réunissant tous les enfants de l'école et le théâtre des jeunes. Après leur départ de l'école, les jeunes avaient continué une troupe animée par maman qui les entraînait le soir.

Souvenirs, souvenirs... il y en a bien d'autres cocasses et peu reluisants, sont-ils bons à dire ? Le plus beau souvenir reste celui du village dans son ensemble, paisible, avec des gens agréables.

Odile Lalliard

# Un appelé en Algérie : la bombe

## Historique de la bombe atomique française en Algérie

**A**près les USA en 1945, l'Union Soviétique en 1949 et le Royaume-Uni en 1952, la France teste en février 1960 sa première bombe atomique<sup>1</sup>, Gerboise bleue, qui explose à Reggane dans le désert algérien sous la présidence du Général de Gaulle. Les six premiers tests, dont quatre<sup>2</sup> dans l'atmosphère, ont lieu à l'époque de l'Algérie Française. Lors des accords d'Evian mettant fin à la guerre d'Algérie, le FLN accepte, dans le cadre d'une annexe secrète, que la France puisse utiliser les sites algériens pour ses essais nucléaires, chimiques et balistiques pendant cinq années supplémentaires. Onze essais se sont ainsi déroulés après l'indépendance, du 5 juillet 1962 jusqu'en février 1966. En 1967, les sites ont été rendus aux autorités algériennes après démontage des installations techniques, nettoyage et obturation des souterrains. Suite aux tirs effectués en plein air, 13 autres essais souterrains auront lieu dans le Hoggar près de In Eker, à quelques 150 km au nord de Tamanrasset, tirs effectués dans une galerie creusée dans la montagne, en forme de spirale bouchée par du béton.

Onze tirs seront effectués dans le Hoggar, en territoire devenu algérien, avec une présence civile et militaire française très réduite, confinée sur la base de In Eker, le CEMO (Centre d'Expérimentation Militaire des Oasis) devant assurer la bonne marche et la suite des opérations.

Les derniers appelés en partance pour l'Algérie indépendante seront répartis dans diverses unités, chacune ayant une mission bien définie, l'ensemble de celles-ci formant le CEMO. Parmi ces unités, nous retrouvons, pour ne citer que les principales, le 621<sup>ème</sup> GAS (Groupe des Armes Spéciales) qui comprend :

- C.E.S.R. : Compagnie d'Entretien et de Sécurité Radiologiques.
- P.A. 325 : Participation Air 325.
- A.T.G. : Arrondissement des Travaux du Génie (avec présence civile).
- 4<sup>ème</sup> C.P.I. : Compagnie Portée d'Infanterie de marine.
- 11<sup>ème</sup> R.G.S. : Régiment du Génie Saharien (appelés en provenance du 4<sup>ème</sup> Génie de Grenoble).

1 - Considéré comme le père de la bombe atomique française, le Général Albert Louis Georges Buchalet, décédé en 1987, jouera un rôle-clé dans la mise au point de la première bombe atomique testée au Sahara.

2 - A la suite du putsch des Généraux du 23 avril 1961, voir article dans le Petit Colporteur no.18, le gouvernement français a ordonné l'explosion prématurée du 25 avril 1961 (Gerboise verte) afin que l'engin nucléaire ne puisse tomber entre les mains des généraux putschistes.



## Un appelé du 11<sup>ème</sup> R.G.S.

Dès notre arrivée, une « solide » formation théorique s'impose. Après un exposé d'environ une heure quant à un éventuel danger provoqué par la radioactivité, un matériel individuel de protection adéquate nous est distribué. Il comprend une paire de lunettes avec verres interchangeables de différentes couleurs, censés nous protéger de la luminosité, et une combinaison blanche pour se garantir des éventuelles retombées radioactives<sup>3</sup>, fourniture bien vite enfouie au fond de notre nouveau sac de paquetage. Une bonne nouvelle cependant viendra clore cette mémorable formation, 4 jours de permission libérable nous seront accordés à chaque essai nucléaire. La réaction est unanime parmi les appelés « *Ah si seulement ça pouvait en péter une par semaine* »<sup>4</sup>.



Ecusson et emblème du 11<sup>ème</sup> R.G.S

Denis Thévenod  
Avec la participation de M. Louis Vilcot



Nuit de garde

En partance pour la chasse à la gazelle, à gauche sur le capot (chapeau)  
Denis Thévenod

3 - Lors de l'essai du 1er mai 1962, un nuage nucléaire est sorti de la montagne, provoquant la panique parmi les officiels venus de France, quant aux appelés...

4 - Cri du cœur en parler savoyard.

# Les noms de lieu, témoins du paysage passé et patrimoine culturel à découvrir

La déprise agricole et l'urbanisation à outrance modifient profondément les paysages et la perception que nous en avons. Cette mutation oblige les communes à quadriller les lieux habités d'un réseau de routes et de chemins qu'il est indispensable de nommer le plus précisément possible. Si certains noms rappellent encore les villages d'autrefois, on voit le plus souvent apparaître des termes inconnus de nos anciens car, de transcription en transcription, d'un cadastre à l'autre, la restitution n'est pas toujours fidèle. Voilà ainsi figé à jamais une nouvelle image de l'environnement qui effacera petit à petit tout le vocabulaire des noms de lieux, ces toponymes qui permettaient d'identifier et de repérer un point de l'espace et de s'approprier le milieu naturel. Quant aux noms liés aux lieux très proches voire à un bien familial, les micro-toponymes, ils disparaissent encore plus rapidement.

Au cours des millénaires, les occupants successifs de ces territoires ont dû, pour se situer dans leur environnement, nommer le relief (oronymes) et les cours d'eau (hydronymes), mais aussi se référer à ce qui était indispensable pour leurs activités humaines, la forêt et son exploitation, la mise en valeur de l'espace agricole et pastoral, l'habitat permanent et temporaire, les marques de la vie communautaire et les relations entre communautés proches ou lointaines. C'est ainsi tout un savoir qui s'est transmis oralement d'une génération à l'autre. Si certains noms ont trouvé tout naturellement leur correspondance en français, d'autres gardent encore la prononciation directement issue du patois, le franco-provençal des linguistes : c'est dire toute la difficulté de les écrire en français quand ça devient indispensable. Le résultat, qui tient difficilement compte des particularités de prononciation et d'accent, est souvent décevant, le sens initial se perd par incompréhension ou peut donner lieu à des contresens ou à des calembours (Crêt d'Aulp devenu Credo, Fort les cluses écrit Fort l'Écluse...).

De même qu'on protège assidument les vieilles pierres, il convient de recenser les micro-toponymes encore présents dans les mémoires, maillons d'un patrimoine historique et culturel qui passe par la langue locale.

Comme les souvenirs sont hésitants et peu fiables, le recours aux divers cartes et cadastres, aux actes notariés,

aux actes consulaires est d'un intérêt non négligeable. Graphies anciennes et graphies en usage offrent la possibilité de suivre au cours des siècles l'évolution des noms. Cette recherche peut être complétée efficacement par la prononciation patoise. C'est un travail de fourmi pour les enquêteurs, sans aucun doute, mais le seul moyen de rendre une mémoire à toute une population en lui permettant de se réapproprier le territoire par les mots et leur sens.

Un travail de recherche complet doit être préparé par des spécialistes et mené par une équipe formée à cette collecte, mais elle ne peut être performante que si elle trouve localement des informateurs nombreux. Il est donc facile pour tous les défenseurs du patrimoine de se livrer à un premier inventaire en notant avec suffisamment de précision, les micro-toponymes, leurs différentes écritures, éventuellement leur prononciation en patois et leur localisation sur le cadastre. Une description du lieu par rapport au relief, à la nature du terrain, au couvert végétal et à l'exploitation antérieure complètera avantageusement cette première approche. Des fiches de travail ont été mises au point dans les régions où ces travaux sont en cours. C'est le cas du Val d'Aoste et des pays de l'Ain. Des projets de ce type devraient voir le jour en Savoie ; ainsi, dans le cadre de l'appel à projet régional « Mémoire du XX<sup>e</sup> siècle en région Rhône-Alpes », patrimoine linguistique et mémoires de l'oralité », l'écomusée Paysalp se propose d'effectuer un travail de collecte selon un programme qui se déroulera sur deux ans, à partir de septembre 2011.

Les passionnés qui rassemblent depuis longtemps les éléments de l'histoire de leur commune ont sûrement abordé cette recherche. Andrée Blanc, pour Contamine-sur-Arve a déjà répertorié plus de 150 noms, et ce n'est qu'un début, en s'appuyant sur les cartes (mappe sarde), sur divers écrits et surtout sur la mémoire de ses concitoyens. Si de nombreux micro-toponymes manquent encore à ce premier inventaire, ce travail est encourageant. Pour certains lieux, la signification est évidente : les îles (*bord de l'eau marécageux*), les Esserts (*terrain nouvellement défriché*), la Palud (*le marais*), vers la Bisse (*le canal d'un moulin*), la Pessière (*la forêt d'épicéa*)... Pour les autres une étude approfondie sera nécessaire.

Juliette Châtel

# Marcellaz

## Solange, gardienne de mémoire

Il y a quelques années déjà à la recherche de notre histoire locale, j'avais rencontré Solange, une habitante de Marcellaz, et très vite, une fois entré dans la confiance, j'avais deviné en elle la fidèle gardienne d'une mémoire familiale, villageoise, des gens que nous avons connu et aimé, de tous ces gens qui comme chacun d'entre nous tissent en silence, en douceur, parfois avec violence la grande toile de l'humanité.

Solange habite une de ces vieilles maisons de Marcellaz qui m'ont toujours fasciné car elles sont l'expression de l'intelligence des hommes qui en communiant avec la nature ont tiré le meilleur de la pierre du bois et du soleil pour y concevoir leur lieu de vie et de travail.

Si on insiste encore un peu alors, Solange d'un pas lent mais assuré pousse la porte de la chambre derrière la cuisine et en ressort avec un gros carton dans lequel s'entassent pêle-mêle des vieux papiers, des carnets de famille, des parchemins, des cartes postales, des coupures de journaux, des photos en noir et blanc et d'autres en couleurs. Tous ces vieux papiers, ces photos laissés là depuis longtemps ne demandent pas mieux que de revenir au jour. Ces papiers ne sont pas des papiers mais des vies d'hommes, de gens d'ici et tous vivaient et parlaient. Gardienne de cette mémoire figée dans ces choses Solange remet sur la table la vie de quelques événements passés tombés dans l'ignorance et l'oubli. Quatre photos ont attiré mon attention : il s'agit de la restauration de la croix des Carmes.

*L'ancienne croix*



## En 1996 une restauration passée inaperçue !

Dans l'été 1996, un groupe de scouts dont le programme des activités de vacances s'orientait dans la restauration de croix ou oratoires de campagne était venu à Marcellaz. Ils s'étaient engagés à restaurer la croix du chemin des carmes qui placée là il y a fort longtemps donnait des signes inquiétants de délabrement. Souvent érigée au cours de missions, ces croix se trouvent dans les hameaux, à la croisée de chemins. Elles témoignent de la ferveur et de la générosité des villageois qui en avaient assuré le financement, la fabrication, l'entretien et le fleurissement. La vieille croix du chemin des Carmes fut remplacée par une nouvelle. Le bois avait été offert par Marius Bergoend de Bonne et les scouts la fabriquèrent, l'érigèrent et dans une cérémonie toute empreinte de ferveur et de discrétion leur aumônier, entouré de quelques voisins et de la famille Gavillet, avait donné la bénédiction. Mais une question demeure : Qui étaient ces scouts ? D'où venaient-ils ? Là, la mémoire s'arrête soudain !

En tout cas, et en attendant une réponse, merci à Solange et aux scouts réparateurs.

*Michel Pessey-Magnifique*

REMERCIEMENTS :

Documents photos : Mme Solange Gavillet - Marcellaz



*Les scouts entourent leur aumônier*



*Quelques voisins présents à cette cérémonie. De gauche à droite : Lionel Gavillet, François Chavanne, Chantal et Guy Carme*



# 1852 : Une année funeste pour Bonneville et le Faucigny

## Inondations de l'Arve à répétition !

L'Arve, rivière torrentielle au débit très irrégulier, a toujours eu tendance à déborder et les archives regorgent de témoignages de ces inondations subies régulièrement par les populations. Par ailleurs, le XIX<sup>e</sup> siècle est caractérisé par une recrudescence des inondations due au déboisement intensif qui fragilise les sols, aux endiguements qui déstabilisent la rivière, mais aussi à la fin du petit âge glaciaire qui augmente l'apport de matériaux solides dans la rivière. Tous ces phénomènes provoquent un exhaussement du lit de l'Arve et des inondations de plus en plus importantes. Et 1852 est l'année de tous les records, avec pas moins de 8 crues, en particulier à Bonneville, la ville la plus touchée !

### Janvier : plus de peur que de mal

**L**a série commence dès le 16 janvier où on observe une importante crue de l'Arve. Et, bien que les digues résistent autour de Bonneville et qu'il n'y ait aucun dommage, elle est plus forte que celle du mois d'août précédent qui avait inondé toutes les parties basses de la vallée entre Cluses et Bonneville.

### Août : un mois de désastres !

**D**u trois au vingt août, les eaux de l'Arve montent cinq fois de suite : un record dans les annales. A Bonneville, le quartier des Places (en contrebas de la colonne Charles-Félix) est submergé à chaque fois. Les inondations se concentrent surtout dans la moyenne

et basse vallée, les villes touchées sont principalement Cluses, Bonneville et Genève. Cela commence le 3 août, par une première inondation assez réduite qui ne provoque pas de dégâts et les eaux baissent rapidement. Quelques jours plus tard, après trois jours de pluie incessante, les Places sont à nouveau envahies par les eaux à partir de 17 h, le 6 août. Il y a 40 cm d'eau dans le quartier et la route de Cluses est inondée sur une petite portion. On note une crue de 1,70 m au-dessus de l'étiage à l'hydromètre du pont de Bonneville. La décrue se produit le lendemain à partir de 10 h. Encore une fois, les dégâts sont minimes.

Le 10 août, une nouvelle montée des eaux se produit : on observe un pied d'eau à Bonneville, la route de Cluses est coupée, les digues débordées, les Places inondées. Les eaux baissent rapidement dans la journée mais laissent apparaître quelques brèches. La population commence à s'inquiéter : le mauvais temps et l'humidité empêchent les récoltes et font pourrir le blé déjà coupé.

Les pluies continuent de plus belle et une quatrième inondation a lieu le 12 août. Le quartier des Places, à peine sec, est de nouveau submergé. Les brèches ouvertes par les inondations précédentes sont agrandies par la force du courant. Celle de la vieille digue rive gauche, en amont du pont de Bonneville, fait 60 m de large. Les routes sont coupées à plusieurs endroits dans la vallée et ce n'est que le 14 que les eaux commencent à baisser. L'intendant du Faucigny insiste pour que les communications soient rétablies rapidement et écrit à ce sujet un courrier à l'ingénieur de la province, M. Imperatori : « *Je désire surtout que pour dimanche prochain les routes soient bien réparées attendu que Madame la duchesse d'Orléans avec son excellence le comte de Paris doivent y transiter pour se rendre à Saint-Gervais. Je vous prie aussi, Monsieur l'ingénieur, de donner les ordres pour que tous les cantonniers depuis Moellesullaz jusqu'à Saint-Gervais se trouvent dimanche en grand uniforme sur les routes pour aider en cas de besoin les voitures de Madame la duchesse précitée. Son*



Quartier des Places, inondation d'août 1914. Collection Gilbert Pellier

*excellence partira de Genève environ à midi.* ». En lisant ce courrier, on peut se demander si le sort des populations préoccupait ce haut personnage et s'il n'y avait pas deux poids, deux mesures. En réalité, c'est plus compliqué que cela. Déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, notre région était fréquentée par les voyageurs qui venaient découvrir les « glaciers de Chamonix » ou qui allaient aux bains de Saint-Gervais. Ce tourisme de luxe, réservé à des privilégiés était déjà assez important pour occuper au moins partiellement une partie de la population. Les inondations empêchaient donc les voyageurs de visiter la vallée, ce qui était « un grand préjudice » pour l'économie locale selon le syndic de Chamonix. Ainsi, malgré le mauvais temps, on s'affaire aux réparations : à Bonneville, on bouche provisoirement la brèche avec des pieux et des fascines.

### On n'a jamais vu ça !

Une dernière inondation survient le 20 août, après 17 heures d'une « pluie tropicale », d'après l'ingénieur Imperatori. Le 19, l'eau monte très rapidement à partir de minuit. Cette fois, c'est bien plus grave : il y a 2 m d'eau aux Places. Pour évacuer le quartier, on construit un radeau et des barques sont amenées de Marignier, deux cent personnes sont sans abri. L'intendant tient à noter la « conduite admirable » de l'avocat Rey, comme pour les précédentes inondations :

« C'est un devoir de la part du soussigné de le signaler au gouvernement. », écrit-il dans un courrier au ministre de l'Intérieur. Un corps de garde est établi aux différents points critiques pour éviter que les voyageurs ne s'engagent au milieu des eaux et ne soient emportés par le courant. La congrégation de la Charité organise les secours pour les sinistrés du quartier des Places : nourriture et hébergement sont prévus.

L'eau est montée à 2,30 m à l'hydromètre, soit 30 cm de plus que toutes les crues connues. On n'a jamais vu l'Arve aussi haute. Les digues sont recouvertes sur les deux rives, de nouvelles brèches ont été ouvertes. Le service des diligences est suspendu et la plaine, d'Arenthon à Cluses, n'est qu'un lac d'eau boueuse de 2 à 3 m de hauteur. On ne peut accéder à Bonneville qu'en bateau, excepté un petit chemin au pied du Môle. « Toute la plaine d'une montagne à l'autre est inondée », explique l'intendant au ministre de l'Intérieur. « Le retour fréquent des inondations et la pluie continuelle de ce mois est une vraie calamité publique pour le pays et plonge les habitants dans la misère empêchant la récolte des menus blés déjà murs qui se présentait sous une si belle perspective, ou en faisant germer ou pourrir les blés déjà coupés et que l'on n'a pas encore pu retirer », selon M. Imperatori, dans une lettre à l'intendant, le jour même. En fait, c'est seulement le 27 août que l'intendant peut annoncer au ministre des Travaux publics que l'inondation est terminée.

## Septembre : une crue qui dépasse l'imagination

Après ces crues successives du mois d'août, on espérait en avoir fini, cette année-là, avec les inondations. Mais c'était sans compter le mauvais temps qui persistait. Le 15 septembre, vers minuit, un vent chaud et violent commence à souffler. Toute la journée du 16, une pluie brûlante et continue et le vent chaud font fondre la neige en montagne si bien que, le 17, les eaux de l'Arve montent inexorablement.

Toute la vallée est touchée, de Chamonix à Genève. A Magland, l'église et le presbytère sont inondés ; à Chamonix, l'établissement des bains de l'hôtel de l'Union est emporté et la route est coupée ; le pont des Plagnes entre Saint-Gervais et Chedde, reconstruit 3 ans auparavant, est emporté par la rivière ; à Cluses, les habitants des Buttes sont évacués, la route coupée au pont Neuf ; elle est aussi inondée entre le pont d'Etrembières et la frontière ; à Genève, les jardins de Plainpalais sont submergés, etc. L'ensemble des affluents de l'Arve débordent.

A Bonneville, la hauteur des eaux atteint 2,50 m, soit 15 cm de plus que le 20 août qui était déjà la plus grosse crue observée de mémoire d'homme ! Toutes les routes autour de la ville sont coupées. La plaine de Crève-Cœur est totalement recouverte d'une couche de sable et de graviers ; en amont du pont, rive droite, la chaussée est emportée sur 1 m de profondeur ; toutes les digues, même celles nouvellement construites sont recouvertes ; le quartier des Places est de nouveau submergé et on doit encore évacuer la population. Une distribution de soupe est organisée et le local des écoles communales est réquisitionné pour servir d'abri.

## Abattement et découragement

Le jour même, l'intendant s'empresse d'informer les autorités du nouveau malheur qui s'abat sur la région. Il écrit au ministre des finances : « *Au moment où j'ai l'honneur de vous écrire la rivière n'a plus de limites que les montagnes qui bornent la vallée. Le Faubourg des Places est tout couvert par les eaux et plusieurs maisons de la ville même sont envahies par le courant. Je vous dirai seulement que mon jardin, qui n'a jamais souffert d'inondations de mémoire d'homme est en ce moment couvert par les eaux. De là nous pouvons nous faire une idée, Monsieur le Ministre, du spectacle que présente la campagne. Je puis vous dire que jamais rien de plus affreux ne s'est présenté devant nos yeux. Les digues que nous avons faites construire avec l'aide du Trésor Royal et qui nous ont coûté tant de peine et de sacrifices sont toutes couvertes par les eaux et en grande partie emportées.* » Au ministre des Travaux publics, il écrit : « *Voilà, Monsieur le Ministre, en peu de mots notre condition. Il est inutile d'entrer dans d'autres détails ; les nombreux rapports qui ont déjà été faits prouvent assez que sans le secours d'une main puissante qui nous tire de cette position la ruine de cette vallée est inexorable.* »

Quant au syndic de Bonneville, M. Dufour, il n'est pas en reste et le 18 septembre, il écrit lui aussi aux ministres des Travaux publics et de l'Intérieur : « *La population entière est dans la consternation. Le dernier désastre si rapproché des précédents a abattu son courage. L'administration municipale puissamment secondée par son excellent intendant dont la conduite admirable ne se dément jamais est animée des meilleures intentions, mais je crains qu'elle ne se laisse aller aussi au découragement si le gouvernement ne prend pas des mesures*



Facteur en tournée aux Places, inondation de 1910  
Collection Gilbert Pellier

*promptes et efficaces pour venir au secours de cette malheureuse population. La plume se refuse, Monsieur le Ministre, à décrire de tels désastres, vous verseriez des larmes avec moi si vous en étiez témoin. Un vent chaud continue à souffler et les eaux augmentent toujours. »*

Enfin, voici ce qu'en dit l'ingénieur Imperatori à l'intendant le 21 septembre : « Une épouvantable catastrophe vient de priver la vallée du Faucigny de toutes les communications et de plonger une partie de ses habitants dans la misère et la désolation. Le débordement de la rivière d'Arve et de tous ses affluents grossis d'une manière extraordinaire par une pluie battante de deux jours et par la fonte rapide des neiges favorisée par le vent chaud du midi et par la débâcle des réservoirs d'eau enfermés dans les glaciers a causé sur toute l'étendue de leurs parcours les plus grands désastres. »

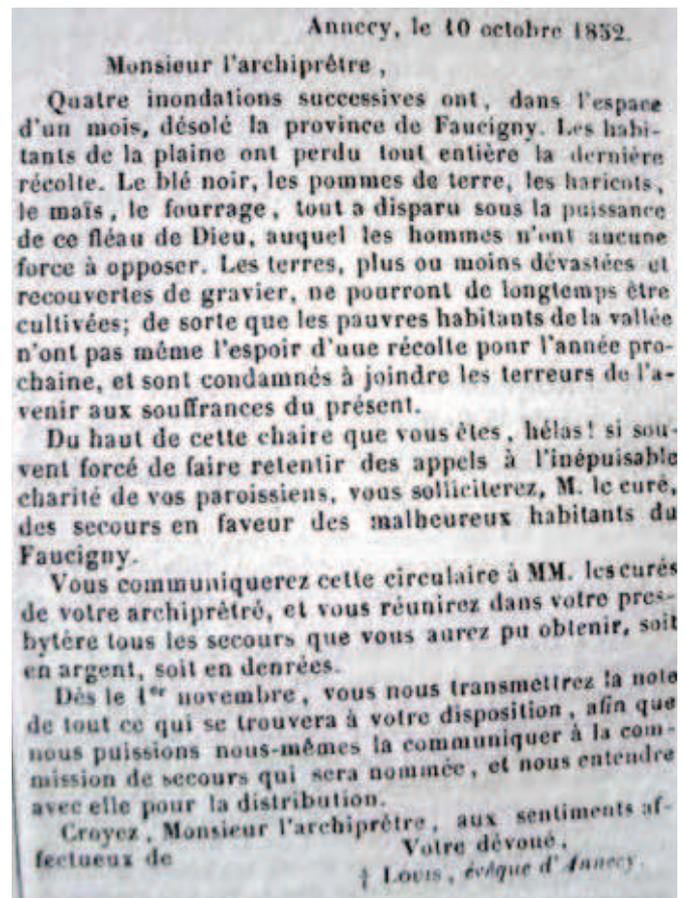
Ce n'est qu'à partir du 20 septembre que la décrue se fait sentir et ce n'est que le 21 que les communications sont rétablies autour de Bonneville. Le ministre des Travaux publics se trouvant à Lyon, l'intendant demande à ce qu'il passe par Bonneville au retour pour constater les ravages de la rivière. Il fait également une demande de subside d'urgence au ministre des Finances pour subvenir aux premiers besoins.

C'est ainsi que, finalement, le 23 septembre, alors que l'intendant était en route vers le haut de la vallée pour faire le point sur les réparations en cours, il est averti de la venue du ministre à Bonneville et fait demi-tour à Saint-Martin pour aller l'accueillir. Suite à cette visite, la commune et la province étant dans l'incapacité de sortir à nouveau des fonds pour venir en aide une fois encore aux populations, une somme de 10'000 livres est mise à disposition par le gouvernement pour distribuer aux plus nécessiteux ; le ministre promet aussi de s'occuper de l'endiguement de l'Arve le plus rapidement possible.

## Octobre : le cauchemar continue

La pluie commence le 5 octobre à 22 h. Mais, surtout, le vent très chaud et les rafales étouffantes qui se lèvent entraînent la fonte des glaciers. Le 6 à 4 h, l'Arve sort de son lit, à 6 h, les Places et les routes de Sallanches, Genève et Annecy sont inondés. Les eaux n'atteignent pas le record du mois précédent mais la montée est assez importante (1,60 m) pour provoquer de nouveaux dégâts.

L'inondation s'étend surtout de Magland à Bonneville. Le 6 octobre, l'ingénieur Imperatori fait son rapport, désormais habituel, sur les inondations : « Le cœur est navré à la vue de tant de désastres que causent ces inondations qui se renouvellent si fréquemment qu'on n'a pas même le temps de réparer les dégâts dans l'intervalle



Le Courrier des Alpes du 19 octobre 1852  
Archives départementales Haute-Savoie PER 29

pour rétablir [...] les communications. Cette année qui est signalée par tant de malheurs causés par 7 inondations survenues dans l'espace de 2 mois sera une des plus funestes pour le pays. ». Les fonds de la province et de la commune étant au plus bas avec cette série de malheurs, on en appelle à la générosité du public. Le 9 octobre, l'intendant général d'Annecy demande au journal *L'Echo du Mont Blanc* de publier l'ouverture d'une souscription à percevoir dans ses bureaux pour les sinistrés ; l'évêque d'Annecy envoie une circulaire aux archiprêtres du diocèse pour que tous les curés des paroisses réunissent tous les secours possibles, en argent et en denrées pour secourir la population. L'année se termine heureusement sans d'autres calamités...

## Des promesses non tenues

Il y a toujours eu beaucoup d'inondations dans la vallée de l'Arve et il n'était pas rare d'en subir plusieurs dans une même année. Mais 1852 a vraiment été une année exceptionnelle de par la fréquence et le volume des crues. L'année suivante, bien que celles-ci soient moins importantes et moins nombreuses, on note des inondations en avril, juillet et septembre, qui, évi-



demment, provoquent encore des dégâts, à Bonneville en particulier. Cependant, les promesses d'endiguement du ministre ne se concrétisent pas et la population est désabusée. Le journal « *L'Indépendant du Faucigny* », de Bonneville, fait paraître une série d'articles pour protester contre cette situation. En voici un extrait (du 10 septembre 1853) qui résume bien le sentiment des habitants de la vallée : « *Maintenant, nous n'attendons plus de secours et nous sommes convaincu que les promesses de M. le ministre des travaux publics qui, cet automne, a visité les alentours bouleversés de notre ville, ne révélaient pas l'intention sérieuse de les exécuter... elles ne devaient servir, probablement, qu'à apaiser une population qui venait de subir sept inondations désastreuses.*

*Depuis bien des années on a l'habitude de faire miroiter aux yeux de nos concitoyens quelque projet de diguement lorsqu'il s'agit de demander un impôt nouveau ou un surcroît de sacrifices. Cette vieille tactique est usée et sa monotonie précédant chaque exigence de l'Etat ferait rire de pitié si nos lèvres pouvaient avoir un autre pli que la crispation douloureuse qui trahit notre tristesse devant les malheurs d'un pays aimé. [...] Le peu de travaux exécutés jusqu'ici le long de la rivière ont été funestes plutôt qu'utiles, ils n'ont prouvé qu'une seule chose, l'inhabileté sinon le mauvais vouloir des hommes appelés à les diriger.*

*L'étranger qui passe le pont de Bonneville se demande avec surprise en voyant la colonne érigée à Charles-Félix : quel est le peuple débonnaire qui a élevé par anticipation ce monument dont les flots de l'Arve rongent le pied et démentent ainsi les inscriptions dorées ? »*

## Conclusion

Il faudra encore attendre un siècle pour que l'Arve ne soit plus une menace constante pour les populations. En effet, ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale, grâce aux derniers endiguements et à l'extraction massive du gravier dans le lit de la rivière, qui fait baisser son niveau, que les risques d'inondation diminuent fortement. Mais ceci est une autre histoire...

Géraldine Périllat

SOURCES :

Archives départementales de Haute-Savoie, 10 FS 127, PER 29, PER 90, PER 103



# La batteuse

Dans un passé pas si lointain mes souvenirs me ramènent à la période de la batteuse. C'était l'évènement de l'année ; alors que les vacances allaient se terminer, on était tout content, les moissons étaient rentrées et pendant quelques jours, on allait faire « revivre » cette merveilleuse machine.

Revenons quelques semaines auparavant, les blés, orges et avoines étaient mûrs, les paysans avaient préparé les faux, fixé un arceau de bois sur le mandri<sup>1</sup>. C'était tout un art de savoir faucher à la faux en amenant bien rangées les tiges de blé qui ensuite, étaient mises en boisseaux.<sup>2</sup> En attendant la batteuse, les boisseaux étaient empilés dans un hangar.

Déjà le modernisme pointait le bout de son nez, les faux étaient remplacées par la lieuse, surtout très pratique sur les terrains plats. Plus besoin de faire à la main les boisseaux, c'était du temps de gagné avec cette machine, mais parfois la ficelle se coupait et on recommençait. Que de compares<sup>3</sup>...

Le grand jour enfin arrivé, le tracteur sortait la batteuse de son garage et la voilà dans la cour, prête pour le



Le paysan tient l'aiguille et le fil de fer appelé boisseau

lendemain si le temps le permettait. Cette machine en bois semblait ne pas aimer la pluie, Il fallait déjà prévoir des bâches. Pour que tout fonctionne, il fallait la mettre de niveau pour éviter que les courroies reliées au tracteur sortent de leurs poulies. Avec un cric énorme, un bout de planche sous une roue, un coin de bois devant l'autre, ça y est, elle est en place. D'un côté, le tracteur avec cinq à six mètres de courroie : un bruit de frottement pas possible. Au tour de la botteuse, cette grosse machine tout en ferraille était de l'autre côté de la batteuse. Tout est en place pour demain, c'est parti ! J'ai souvent entendu dire « quand yet placha, yet é que »<sup>5</sup>.

Le lendemain, chacun sa place.

Une personne sur la tige<sup>6</sup>.

Deux personnes avec un trident<sup>7</sup> passaient les boisseaux sur la batteuse où deux autres les détachaient, puis une autre personne enfilait la moisson dans le batteur. Attention à ne pas trop en enfater<sup>8</sup> à la fois, il ne faut pas engoffer<sup>9</sup> la machine, sinon le tracteur fume tout noir et la courroie sort de sa poulie ! Les grains, après être passés dans des cribles<sup>10</sup>, étaient récupérés dans des sacs en jute d'environ soixante kilos.



La lieuse d'où sortent les javelles<sup>4</sup> attachées avec une ficelle

1 - Mandri : manche de la faux.

2 - Boisseau : gerbes attachées manuellement à l'aide d'une aiguille et d'un fil de fer appelé aussi boisseau.

3 - Compares : ennuis, du verbe se comparer : peiner, batailler.

4 - Javelles : gerbes attachées avec une ficelle par la lieuse.

5 - Quand c'est placé, c'est battu.

6 - Tige : maré ou tas de moisson.

7 - Trident : comme son nom ne l'indique pas, cet outil avait quatre dents.

8 - Enfater : mettre.

9 - Engoffer : bloquer.

10 - Cribles : tamis.



On rentre le grain en septembre 1942

Deux hommes les portaient dans le grenier<sup>11</sup> et versaient les grains dans les enchâtres<sup>12</sup>. Pourquoi ce grenier avait-il une porte si basse, obligeant le porteur à se baisser pour ne pas accrocher le sac dans le haut de la porte ?

Deux personnes à la sortie de la botteuse récupéraient les bottes de paille et les envoyaient par le monte-charge dans la grange où une personne les rangeait.

D'un côté de la batteuse la paille, de l'autre les grains et sous la batteuse la peuffe<sup>13</sup> était récupérée dans des canavais<sup>14</sup> pour être stockée.

L'hiver les grains de blé et d'orge étaient moulus pour le bétail et l'avoine réservée pour les chevaux ; la peuffe était mélangée à des betteraves râpées, on appelait cela la lèche, elle complétait la nourriture des vaches.

Au minimum, si vous avez bien suivi, onze personnes étaient nécessaires<sup>15</sup>, sans compter celles qui servaient à boire aux travailleurs entre autre le champagne des pauvres<sup>16</sup>, et qui préparaient les repas.

A midi, il ne fallait pas perdre trop de temps, mais le soir, parmi les odeurs de transpiration, de soupe, de lard, de maude<sup>17</sup>, chacun y allait de son histoire (plus ou moins vraie). Il y avait des rires, de la bonne humeur et le sentiment du travail bien accompli.

Demain on termine chez nous et après on ira chez le voisin et ainsi de suite.

Arvi et a l'an que vint<sup>18</sup> !

Mais l'année qui vient ? Déjà, presque tous les paysans se servent d'un nouvel engin, la moissonneuse-batteuse. Plus besoin de main d'œuvre, tout est moissonné en peu de temps.

«Notre » batteuse bien rangée dans son hangar n'a pas repris du service. Mais nous, du haut de nos 14-15 ans nous ne voulions pas en entendre parler... On aurait bien voulu garder la batteuse de notre village encore plus longtemps.



Septembre 1942, la pause : cherchez la fourche et le trident

La batteuse sur les photos datées de 1942 appartenait à Alexandre Gros du hameau de Gevaux à Saint-Jean de Tholome. En 1991, elle a été remise en route lors d'une fête champêtre à Ville-en-Sallaz. Merci à Marie-Louise et Joseph Gros pour les photos de cette fête.

11 - Grenier : aujourd'hui appelé mazot.

12 - Enchâtres : compartiments en bois : en principe trois pour stocker séparément blé, orge et avoine.

13 - Peuffe : poussière.

14 - Canavais : carré de jute avec ficelle à chaque angle, utilisé pour porter.

15 - Nombre approximatif.

16 - Champagne des pauvres : mélange d'eau, d'eau de vie et de sucre.

17 - Maude : cidre.

18 - Arvi et a l'an que vint : au revoir et à l'année qui vient.

Jacky Gevaux

Souvenir d'une époque



# Guerre de 1914-1918 à La Tour

## Mobilisation

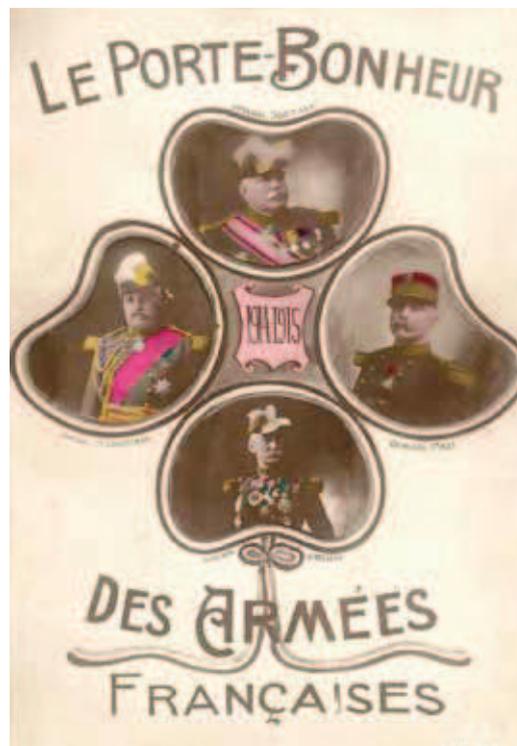
« L'ordre de mobiliser 28 classes était affiché dès le samedi 1<sup>er</sup> août 1914 vers les 5 h 1/2. L'alarme était donnée par le tambour, le clairon et les cloches. Plus de 70 de nos hommes et jeunes gens volaient au secours de la France menacée et bientôt envahie par une armée de barbares. Déjà que de sang versé, que de familles en pleurs !... Si, du milieu de tant de ruines, il essaye de rompre le silence, votre Bulletin, c'est pour venir vous répéter bien haut le cri de nos héros : Vive la France ! Oui, la France, à n'en pas douter, aura la victoire finale ; mais cette victoire elle l'achètera au prix de douloureux sacrifices. En novembre, notre chère paroisse de 470 habitants comptait déjà trois héros, tombés au champ d'honneur, plusieurs prisonniers, blessés ou malades. Fasse le bon Dieu que cette lugubre liste ne s'allonge pas davantage ! »<sup>1</sup>

## Morts pour la France

**F**rançois Dufresne [fils de François, famille Dufresne « Bergue », 6<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie coloniale], des Treccaz, est le premier qui reçoit le baptême du feu à Saint-Benoît-en-Vosges, le 28 août 1914. C'était un vendredi soir. Un éclat d'obus l'avait atteint à la cuisse gauche. Evacué le 29 à 10 heures du matin, il était dirigé sur Lyon où il arriva le 31, à 6 heures du matin, après avoir traversé Epinal et Dôle. Soigné à l'hôpital auxiliaire du territoire n° 24, rue Bossuet, notre cher blessé était mortellement atteint. Malgré les soins pressés des Dames de la Croix-Rouge, en dépit des remèdes des majors, le terrible tétanos vint à se déclarer. François Dufresne était une victime de plus de cette terrible maladie. C'était le dimanche 27 septembre, vers l'heure de midi. Ce jeune soldat a été souvent visité par deux compatriotes, Alphonse Mottier et Charles Ruin, soldats mobilisés à Lyon. »<sup>2</sup>

François Métral, fils de feu François, 30<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, disparaît le 30 août 1914 à Sauley, Vosges.

Louis Joseph Châtel, 30<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, décède des suites de ses blessures de guerre le 1<sup>er</sup> octobre 1914, à Villers-Bretonneux dans la Somme.



Le 16 mars 1915, Joseph Converset du 309<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie territoriale décède à l'hôpital de Melun. Il est inhumé au cimetière de Melun. Ses chefs et amis militaires de Haute-Savoie lui offre une couronne et le surplus de la quête est envoyé à sa veuve. Originaire de Bellevaux, il était depuis plusieurs années fermier au chef-lieu. Employé au ravitaillement à Melun, il est mort de pneumonie en 4 jours.

Le 10 juillet 1915 est tué à l'ennemi à la Crête Rocheuse au Lingekopf en Alsace, François Cyprien Saillet, 359<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie.

Joseph Ernest Métral, 114<sup>ème</sup> Chasseurs à pied, frère de François Métral tué en 1914, est tué à l'ennemi le 22 juillet 1915 à Baerenkopf en Alsace.

Louis Joseph Layat, 32<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, décède de ses blessures à l'hôpital militaire complémentaire no 53 à Avallon le 21 mai 1916.

Le 13 avril 1917, décès à Lyon d'Edouard-Pierre Dufresne, 14<sup>ème</sup> Escadron de train des équipages, il était mobilisé depuis presque deux ans.<sup>3</sup>

1 - « L'Echo Paroissial de La Tour », janvier 1915.

2 - « L'Echo Paroissial de La Tour », janvier 1915.

3 - « L'Echo Paroissial de La Tour », mai 1917.



Salle de l'hôpital auxiliaire  
113

François Burin « Bricalet », 105<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie territoriale, détaché à l'ambulance 12/3, secteur postal 27, décède le 17 décembre 1917 à l'hôpital de la Charité, rue Jacob 47, Paris 6<sup>ème</sup>, des suites de ses blessures par accident en service commandé.

Thomas Martin, 13<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie de campagne, décède à l'hôpital militaire de Belfort le 24 mars 1918.

Louis Dufresne, fils de Joseph [famille Dufresne « Bergue »], 97<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, 1<sup>ère</sup> Compagnie de mitrailleuses, a été blessé trois fois, et il est mort de sa dernière blessure, le 27 juillet 1918, « à l'ambulance 5 du 1<sup>er</sup> corps colonial stationné à Louvois, inhumé au cimetière militaire du château de Louvois » dans la Marne.

François Léon Pellisson, 23<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, décède à l'ambulance le 14 octobre 1918 à Ostvlétren en Belgique des suites de ses blessures de guerre.

Il y eu 12 morts pour la France dans notre commune de La Tour.

Le 24 mars 1915, décède Hippolyte-Louis Cheminal de chez Gavillet, mobilisé en août 1914, il avait été renvoyé chez lui, malade.<sup>4</sup>

## Retour du corps du héros

« Le mardi 26 juillet 1921 arrivait à la gare d'Annecy le septième convoi de nos soldats morts pour la France, ramenés du front aux frais de l'Etat. Parmi les 12 cercueils que contenait le wagon mortuaire se trouvait le cercueil de Louis Joseph Dufresne, 97<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie. Les funérailles de ce brave ont eu lieu le 28 juillet. Une nombreuse assistance ainsi que des délégations de la société des combattants du canton l'accompagnaient à sa dernière demeure. Le Conseil Municipal, précédé des enfants des écoles, assistait en corps au cortège funèbre. »<sup>5</sup>

Louis Dufresne a été honoré le 11 novembre 2011, lors d'une cérémonie sur sa tombe au cimetière de La Tour, recevant la cocarde et une plaque commémorative de la part du Souvenir français, en présence du maire, du conseil municipal, des autorités militaires, des enfants des écoles, de sa famille et de la population de La Tour.

Jeanne Rey-Millet

Au 2<sup>ème</sup> rang, le 3<sup>ème</sup> en partant de la gauche Louis Dufresne



### REMERCIEMENTS :

La famille Dufresne pour la photo de leur oncle Louis.

### SOURCES :

Bulletin Paroissial de La Tour  
Archives d'état-civil de La Tour  
Site SGA / Mémoire des hommes  
Cartes postales archives de la famille Mottier

4 - « L'Echo Paroissial de La Tour », mai 1915.

5 - « L'Echo Paroissial de La Tour », août 1921.

# Joseph Rey-Millet dit « Joset à Pire » (1877-1977), 1<sup>er</sup> centenaire de La Tour

Son surnom « Joset à Pire », « Pire » étant le nom patois pour Pierre, prénom de son grand-père paternel, était dû au fait qu'il y avait plusieurs Joseph Rey-Millet à cette époque dans la commune, et il fallait les différencier. Joseph Rey-Millet naît le 26 août 1877, 7<sup>ème</sup> et dernier enfant de Prosper-Frédéric Rey-Millet et de Jeanne Françoise Ruin. La famille habite le chef-lieu de La Tour, et son père est cultivateur. Son père meurt quand il a 10 ans, en 1887. Sa mère meurt en 1899, des suites de brûlures occasionnées par une lampe à pétrole en allant voir de nuit une vache qui allait vêler. La vie est difficile, et si les deux aînés restent au pays, les autres partent travailler au loin et tous y font leur vie sauf Joseph.

Une de ses sœurs, Pauline, épouse un officier italien et ses 2 fils sont tués à la guerre de 1914-1918. Deux autres filles partent se placer à Paris, Marie qui a un fils unique tué lui aussi à la guerre de 1914-1918, et Valérie qui aura 2 fils. Quant à la dernière fille, Joséphine, elle aurait fait sa vie à Londres, mais aucune information n'a pu être retrouvée. La sœur aînée Marie-Louise, mariée à Ernest Granger de Peillonex, aura 7 enfants ; 2 de ses fils seront également tués à la guerre de 1914-1918.

Joseph donc, le petit dernier (il naît 6 ans après sa sœur Joséphine), est grand, bel homme, très fort, c'est un solide gaillard avec une belle moustache. A la fin de son service militaire au 30<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie (R.I.) à Annecy, il se fait démobiliser à Paris, ce qui lui fait économiser le prix d'un voyage. A Paris il retrouve vraisemblablement ses sœurs, et, grâce à sa grande taille et sa solide constitution, il entre chez Pleyel comme porteur de pianos. Il racontait que ce n'était pas facile de monter un piano jusqu'au 6<sup>ème</sup> étage dans un escalier tournant. Il épouse une bretonne, Marie Chrétien ; le couple n'aura pas d'enfant.

*Communion solennelle à Paris de son neveu Georges, fils de sa sœur Valérie ; Joseph au second plan, 3<sup>ème</sup> depuis la droite (sans chapeau), sa femme est derrière le communiant ; à gauche de sa femme, les parents de Georges et à leur gauche l'autre sœur parisienne, Marie et son mari (vers 1910)*





Joseph blessé 1<sup>er</sup> à gauche au premier rang

Il est mobilisé en 1914 et sera gravement blessé, sa robustesse lui permettant de survivre alors qu'il est enterré vivant dans un trou d'obus. Il a eu de la chance, si l'on considère que 5 de ses neveux sont tués...

Après la guerre, il revient à La Tour et travaille comme cantonnier pour la commune, avec un petit cheval blanc. A la retraite, il s'occupe de son jardin et aide les autres cultivateurs à faire les foins, mais il ne fallait pas trop abuser de sa force de travail ; à un cultivateur qui lui redemandait son aide pour les foins, il a répondu « comprends-tu l'ami, je ne « foine » plus avec toi ». Il est très adroit, toujours de service, et aime bien conter fleurette aux dames... C'est un bon vivant qui aime bien le vin rouge, mais surtout le « 13° d'Algérie », qu'il offrait volontiers quand il avait une visite ; il a souffert pendant la guerre de 1939-1945 car il n'avait plus ce bon vin, et n'aimait pas du tout le cidre. Il racontait volontiers des histoires, émaillant son discours de « absolument, dis-donc »... Je me le rappelle assis sur son banc, avec son chapeau, sa moustache et sa canne, il était toujours prêt à plaisanter.

Devenu veuf et vieillissant, il vend sa maison en viager à une nièce et son mari, qui meurent bien avant lui. Il revend alors à un couple de petits-neveux, mais sa petite-nièce meurt dans un accident de la route. Devenu dépendant, il entre à la maison de retraite Dufresne-Sommeiller à La Tour. Le maire et le conseil municipal accompagnés du préfet étaient venus le féliciter lors de son centenaire. Il décède dans sa 101<sup>ème</sup> année, le 22 décembre 1977. Une belle figure de la commune disparaissait.

Jeanne Rey-Millet

REMERCIEMENTS :

Cécile Meynet pour ses souvenirs et photos de famille

Joseph en famille



# De 1896 à 1913, la société fromagère du chef-lieu de Saint-Jean de Tholome

A une période encore récente, de nombreux documents dans les demeures familiales ont été jetés ou brûlés, laissant à tout jamais un pan de l'histoire locale dans l'oubli. Certains se demandent encore à quoi servent ces recherches sur le passé. Heureusement, des familles nous ouvrent leurs tiroirs, leurs boîtes où sont enfouis des documents conservés précieusement par leurs ancêtres, nous permettant d'avoir une idée plus précise de leur vie et sans doute d'apprécier à sa juste valeur notre vie d'aujourd'hui. Malgré la poussière et l'odeur du vieux papier, quelle émotion en feuilletant ce registre des délibérations de la société fromagère du chef-lieu de Saint-Jean de Tholome !

Les détails sur la vie du village, le nombre de vaches, les difficultés de chacun pour payer son écot à la société, les comptes plus ou moins rigoureux, l'écriture de chaque président, assurée ou hésitante avec ses pleins et déliés, m'ont transportée plus d'un siècle en arrière. Ce registre, couvrant la période du 5 février 1896 (délibération n° 1) au 14 avril 1913 (délibération n° 78), a été conservé par Albert Taqué, président élu le 14 avril 1913 au local de fabrication où a eu lieu comme chaque année le renouvellement du conseil de gérance.

## Election du conseil de gérance

Selon l'article 4 des statuts, sept membres sont élus par les sociétaires, qui élisent à leur tour un président qui est en même temps secrétaire et trésorier, un vice-président et deux suppléants.

Le premier président élu le 19 décembre 1895 est François Chaffard dit « Vavau » qui est réélu en 1896, 1897 et 1898. La charge est importante pour gérer au mieux la fruitière, et pour éviter d'être à nouveau élu président, François Chaffard réunit le 12 janvier 1899 les membres sociétaires pour modifier le règlement en ajoutant l'article 25. Dorénavant chaque année la société sera administrée par sept membres pris par rang d'ordre parmi les membres en commençant par les sept premiers numéros. Il a été décidé que le président serait choisi par voie de tirage au sort parmi les sept membres administrateurs. Le sociétaire portant le numéro 3 est François Gay, fruitier qui ne peut être membre du conseil. En conséquence pour l'année 1899, les membres administrateurs qui forment le conseil de gérance comme il a été fraîchement décidé sont les suivants :

Sociétaire n°	Nom
1	Mossuz Marie
2	Blanc Adolphe
4	Métral Joseph
5	Deturche Julien
6	Deturche Pierre
7	Chatel-Louroz Joseph
8	Mossuz André

Les sept membres désignés, ont procédé à l'élection de leur président par voie de tirage au sort.

Sept bulletins ont été faits, six en blanc, et un portant le mot « président ». Ces sept bulletins ont été déposés par le président sortant François Chaffard dit Vavau dans un chapeau ; puis chaque administrateur a été appelé à tirer un bulletin en commençant par le premier numéro. C'est Joseph Chatel-Louroz qui a tiré le bulletin « président » et a été proclamé président de la fruitière du chef-lieu de Saint-Jean de Tholome pour l'année 1899. Ainsi chaque



Courrier adressé à Mr Taqué Président de la fruitière

année, les membres changent et le président est élu par tirage au sort dans un chapeau !

Ont respectivement tirés du chapeau le bulletin « président » :

Le 26 janvier 1900 Julien Verdan-Nonoz sociétaire n°9 ayant repris le droit de son père Joseph Verdan-Nonoz membre fondateur.

Le 17 février 1901 Le sociétaire n°22 Julien Rubin s'est abstenu trois fois, le sociétaire n°23 Jean Allamand l'a remplacé, et a tiré le bulletin.

Le 30 mars 1902 François Chaffard dit Vavau sociétaire n°25.

Ainsi, après avoir été élu quatre fois du 19 décembre 1895 au 12 janvier 1899 par tous les sociétaires, et malgré sa volonté de modification du règlement par l'article 25, le sort le désigne encore une fois président.

Le 8 mars 1903 François Chatel sociétaire n°32.

Le 28 février 1904 Antoine Chatel sociétaire n°48.

Le 16 avril 1905 Adolphe Blanc sociétaire n°2.

Le chapeau est rangé le 15 janvier 1906 : retour à l'article 4 des statuts. Le président est élu à l'unanimité des voix des sept membres du conseil élus par les sociétaires. Seront élus présidents en 1906 Jean Gay sociétaire n°40, en 1907 et 1908 Adolphe Blanc sociétaire n°2, en 1909, 1910, 1911 et 1912 Antoine Chatel sociétaire n°48, en 1913 Albert Taqué sociétaire n°53.

1	Alphonse Affari	pour quatre votes	quatre plats
2	Blanc Adolphe	pour une vote	un plat
3	Jay François		
4	Chatel Joseph	pour quatre votes	quatre plats
5	Delancre Julien	pour trois votes	trois plats
6	Douché Jean	pour deux votes	deux plats
7	Chatel Louis Joseph	pour trois votes	trois plats
8	Alphonse Affari dit il	pour trois votes	trois plats
9	Vavau sans nom	pour une vote	un plat
10	Jay Marie	pour une vote	un plat
11	Chatel Jean	pour quatre votes	quatre plats
12	Vavau sans nom	pour deux votes	deux plats

13	Chaffard F. dit Vavau	pour deux votes	deux plats
14	Chatel Jean	pour une vote	un plat
15	Jay Jean	pour deux votes	deux plats
16	Vavau Alphonse	pour deux votes	deux plats
17	Chatel la finitère	pour deux votes	deux plats
18	Alphonse Affari dit Vavau	pour trois votes	trois plats
19	Blanc Adolphe	pour deux votes	deux plats
20	Jay Jean Baptiste	pour deux votes	deux plats
21	Alphonse Affari	pour deux votes	deux plats
22	Rubin Julien	pour deux votes	deux plats
23	Allamand Jean Marie	pour deux votes	deux plats
24	Chatel Alphonse dit Vavau	pour une vote	un plat
25	Chaffard F. dit Vavau	pour quatre votes	quatre plats
26	Delancre Julien	pour une vote	un plat
27	Chaffard Alphonse	pour une vote	un plat
28	Chaffard Jean Marie	pour deux votes	deux plats
29	Vavau Jean	pour deux votes	deux plats
30	Chaffard Alphonse	pour une vote	un plat
31	Alphonse Affari	pour deux votes	deux plats
32	Chatel Joseph	pour trois votes	trois plats

Délibération n° 7 du 5 février 1896

44 Alphonse Affari pour une vote

45 Vavau Louis pour deux votes

46 Chaffard Augustin pour deux votes

47 Vavau dit Vavau pour deux votes

48 Chatel Edouard pour quatre votes

49 Jay Marie pour deux votes

50 Chatel Jean pour deux votes

51 Vavau dit Vavau pour une vote

52 Jolivet Edouard pour deux votes

Il n'est pas en retard dans la fourniture des sociétaires qui sont en retard dans la fourniture de ces plats s'écarteront de bonne volonté, mais que si toute fois il reste que les sociétaires, il y a lieu de faire établir ces plats non fournis à 2 francs pour chaque plat non fourni.

Le conseil de Garantie est approuvé et adopté complètement l'aprouvé

off. le Président Chaffard

Chaffard époux

Jay François

Chaffard

Chaffard

## Les sociétaires

Cette société coopérative a été créée suivant acte du 4 mars 1894, les 51 membres fondateurs avaient participé financièrement, ce qui leur donnait un droit transmissible par succession ou par vente avec approbation des autres sociétaires.

Le 19 février 1896, le conseil de gérance doit délibérer sur la demande de Paul Gay fermier, membre fondateur n°12 ayant participé pour la somme de 117,11 frs aux dépenses de la construction fromagère. Paul Gay habite maintenant à Peillonnex, il ne peut couler son lait à la fromagerie du fait de l'éloignement et il désire vendre son droit à Mrs Constant Verdan-Duret et Edouard Jolivet. Cette demande fut acceptée, le n°12 attribué à Constant Verdan-Duret, le n°52 attribué à Edouard Jolivet. En février 1910, une révision des statuts enregistrée chez Me Blanc notaire à Bonneville permet l'admission de nouveaux sociétaires, moyennant une imposition due à la société en compensation des frais déjà engagés. Les héritiers des membres fondateurs doivent également payer cette imposition, déduction faite de l'apport fait par le membre fondateur dont ils sont ayants-droits. Le 21 mai 1910, Edouard Métral, époux d'Elise Chaffard feu Augustin (sociétaire n°46) rentre fondateur en payant le surplus, son imposition est de trois vaches à 145 frs soit 435 frs de laquelle est déduit la somme de 11,50 frs qui lui revient dans la succession d'Augustin Chaffard. Il est autorisé à couler son lait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1911 en payant avant le 31 décembre 1910 la somme de 423,50 frs. Albert Taqué a été admis comme sociétaire fondateur le 17 décembre 1910, le conseil ayant reconnu sa femme Eugénie Gay comme fondatrice.

En plus des membres fondateurs, la société coopérative acceptait des membres locataires. Annuellement, avant la vente du lait, ils s'engageaient à porter leur lait durant l'année à venir et à payer à la société une imposition décidée par le conseil de gérance. Cette imposition a été fixée de 1895 à 1900 à 1,50 frs et à compter de 1901 à 2 frs par vache. En 1897, 25 vaches de locataires sont imposées, et la délibération concernant les travaux nous indique qu'à cette date, les 52 sociétaires ont un total de 110 vaches.



La boille pour emmener le lait à la fruitière

## Les fruitiers

De 1895 à 1908, le fruitier est François Gay, en 1909 et 1910 le plus fort enchérisseur par soumission cachetée lors de la vente du lait est Joseph Edouard Chatel « négoce ». Il est fruitier pendant ces deux années, puis en 1911 et 1912 est de nouveau fruitier François Gay avec son fils Edouard Gay.

Le dimanche 22 décembre 1912, a lieu la vente du lait par soumission pour l'année 1913, et c'est Joseph Edouard Chatel le plus fort enchérisseur. On imagine aisément les tensions que cette soumission devait créer au village. Le fruitier payait annuellement une location à la société qui était propriétaire des locaux et du matériel. Il avait en charge la bonne utilisation du matériel, son état de propreté. Le loyer versé a évolué avec les travaux faits par la société ; local de fabrication, porcherie, habitation, et agrandissement de la porcherie.



Extrait du contrat de la vente du lait pour l'année 1913

## Les décisions et travaux

### Local de fabrication

Le 5 février 1896, « le président expose que les montants pour supporter les rayons de la cave deviennent inutiles, et qu'il y lieu de les remplacer par des morceaux de bois équarrés de 70 cm de longueur, 25 cm de hauteur et 11 cm de largeur, soit des plots ». Pour subvenir à cette dépense, chaque sociétaire s'impose de fournir un plot par nombre de vaches qu'il possède.

- 5 sociétaires ont chacun 4 vaches
- 10 sociétaires ont chacun 3 vaches
- 24 sociétaires ont chacun 2 vaches
- 12 sociétaires ont une seule vache.

Cent dix plots devront être fournis. Certains retardataires se font rappeler à l'ordre le 28 novembre 1897. Une imposition de 2 frs par plot non fourni leur sera demandée si les plots ne sont pas fournis avant la fin de

la fabrication 1897. Malgré l'amende prévue, les derniers retardataires remettent leurs plots à la société le 28 juillet 1907.

Le 10 janvier 1897, « le président expose qu'actuellement dans presque toutes les fruitières la chaudière de fabrication est munie d'un fourneau et qu'il n'y a pas lieu de rester en retard sur ce point. Il fait ensuite ressortir l'utilité et la commodité que ce fourneau apporterait dans la chambre de fabrication ». Le 6 décembre 1897, un acompte sur le fourneau est versé à M. Edouard Gavard maréchal de Viuz-en-Sallaz.

Le 11 décembre 1897, « la chaudière de fabrication est usée, il y a lieu de la vendre et d'en acquérir une neuve d'une contenance de 800 litres ». Pour ces deux acquisitions, la société n'a pas les fonds nécessaires et décide de contracter un emprunt de 500 frs.

Le 14 août 1898, « le président expose que les ustensiles de fabrication sont insuffisants ». Chaque année, la société acquiert divers objets nécessaires à la fabrication : planches à fromage, jattes en bois, cercles à fromage, baignolets, baquets en fer étamé, poches, table de presse, poches à écrémer, tranche caillé, brasseur, seille de mélange, baratte de 250 litres, poids et balance romaine. Pas de gaspillage, tout objet trouve preneur et la société vend entre autres un vieux baignolet, l'ancienne baratte, les montants et les planches des vieux tablars. Chaque année un inventaire est établi, et la vérification des ustensiles est constatée par le conseil et le fruitier.

Le 27 avril 1907, « ayant constaté que la chaudière actuelle n'était pas assez grande pour la fabrication à certains moments de l'année, il a été décidé d'acheter la chaudière de Constant Gavard de Viuz ». Edouard Chatel « négoce » prête à la société la somme nécessaire pour cette acquisition.

Le 20 mai 1909, « le président expose de faire les réparations nécessaires à la fabrication de la fromagerie : l'acquisition d'un pèse-lait, l'achat de tuyaux pour descendre la cuite à la porcherie, et le cimentage à la cave neuve ».

## Construction de la porcherie

Le 24 février 1901, les membres délibèrent pour « la construction de porcherie » dans un champ en contrebas appartenant à Joseph Métral. Pour financer les travaux à venir, les sociétaires doivent verser à la société une contribution de ½ ct par kilo de lait. Il est prévu l'exclusion et la perte des droits acquis au local de fabrication à tout sociétaire qui refuserait de couler son lait pour ne pas participer aux dépenses de la porcherie. La construction devra être terminée pour le 1<sup>er</sup> juin prochain. L'acquisition du terrain et les travaux représentent un coût de 3422,45 frs financé par des emprunts et par un paiement à terme aux maçons François Métral et Jean-Marie Puthod. Malgré la contribution des sociétaires, des locataires, et la location du fruitier, l'équilibre des finances est fragilisé par cet investissement important.



## Habitation du fruitier

Le 10 décembre 1905, est décidé à l'unanimité des sociétaires : « la construction d'une habitation pour le logement du fruitier au lieu-dit chez Bardolet, au levant de la maison de fabrication ». Ces travaux d'un montant de 5132,50 frs ont été effectués pendant l'année 1906, et payés au fur et à mesure de l'avancement, sur les fonds de la société. Le 27 janvier 1907, la réception des travaux ne peut être faite, il reste au maçon François Métral quelques travaux à refaire. L'acquisition d'un lit en bois et d'une table de cuisine complète le mobilier mis à disposition du fruitier.

## Agrandissement de la porcherie

Le 26 décembre 1911, le conseil de gérance « est réuni pour procéder à l'augmentation de la porcherie de la société du côté du levant de la construction faite, avec un plan et un devis pour y mettre en adjudication ». L'adjudication, annoncée par voix d'affiches est fixée au 18 février 1912. Le 3 mars 1912, le conseil avertit l'entrepreneur François Métral, qu'il doit commencer les travaux le 18 mars 1912.



Le local de fabrication et l'habitation n° 2406  
La porcherie n° 2497  
Extrait du plan parcellaire du chef-lieu de Saint-Jean de Tholome dressé en 1914 par M. Duchesne géomètre 1<sup>ère</sup> classe. (Source archives communales)



Albert Taqué et sa petite fille Marie-Reine qui nous ont permis de découvrir ce document

## Conclusion

La période couverte par ce registre montre qu'il y eut quelques différences entre le conseil de gérance et le fruitier, ainsi qu'entre le président en place et l'ancien. Les procédures étaient d'usage courant et leurs recours nécessaires lors de la constatation par exemple du mauvais état de la chaudière dû à un manque d'entretien, ou de la mauvaise tenue des comptes qui ont engendrés un manque dans la trésorerie.

Le 12 janvier 1911, grâce à une gestion rigoureuse, les premiers bénéficiaires d'un montant de 1551,25 frs sont distribués aux membres fondateurs au prorata de 0,1023 le franc versé lors de la constitution de la société le 4 mars 1894. 17 ans ont été nécessaires pour voir enfin le fruit de leurs efforts.

De 1896 à 1913, les fruitiers François Gay, Joseph Edouard Chatel et Edouard Gay, les prêteurs qui ont permis d'investir Joseph Chaffard, Edouard Chatel, Joseph Métral, Julien Deturche et François Métral, sont tous originaires de Saint-Jean de Tholome.

Les artisans du village qui ont travaillé pour la fruitière pendant cette période sont les suivants : les menuisiers Jean Allamand et Joseph Gay, les maçons Jean Marie Puthod et François Métral, les forgerons Isidore Déturche et Antoine Chaffard, pour la fourniture de sable Jean Syord et le géomètre Charles Joseph Ruin.

Toute une économie du village s'est développée avec la coopérative fruitière, qui assurait la collecte et la vente du lait à de petits exploitants, et qui procurait du travail à nombre de personnes directement comme les artisans ou indirectement par exemple les cafés.

Marie-Dominique Gevaux

**DING** 🎵  
**DAING** 🎵...  
**DONG** 🎵🎵



## Frère Jacques, frère Jacques, dormez-vous, dormez-vous ?

**V**oilà un air que l'on n'entend guère au clocher du village. L'a-t-on seulement joué un jour ? Peut-être !... Qui sait ?

Au temps où le carillonneur pouvait se permettre quelque fantaisie pour faire sourire le pays.

Mais aujourd'hui, elles sont règlementées ces fameuses sonneries !

Depuis quand ? Et comment ?

Autrefois, les cloches sonnaient, avec entrain dans nos villages... avec un code que tout un chacun connaissait. Vraies messagères, de joie, de peine, d'évènement important ! On les entend moins aujourd'hui. Il faut dire que ces '*gensses*' de la ville, venus dormir au calme de la campagne profonde, ne veulent pas qu'on les réveille à heure fixe avec ce joyeux tintamarre lancé à toute volée. Même le coq fait trop de bruit ! Alors...

Alors ! Le carillonneur, qui mettait tout son entrain à jeter les nouvelles par les fenestrons du clocher, pour les partager avec ceux des alentours, n'est plus qu'un artiste du patrimoine à protéger. Et les cloches sont classées monuments historiques.

D'aucuns peuvent croire que le clocher de l'église se réserve encore le rôle d'informer les fidèles d'évènements essentiellement religieux (mariage, baptême, décès, procession), tandis que la sirène de la mairie s'entraîne une fois par mois, pour le cas où elle aurait à prévenir la population d'un fait civil grave (incendie, accident, guerre). Eh bien, les choses ont changé, tout au début du

siècle dernier. C'était en l'an 1905. Une loi du 9 décembre, dite loi de séparation des Eglises et de l'Etat, vint régir de nombreux domaines, affectant notamment aux communes la charge des bâtiments de culte, tant églises et cathédrales que temples ou synagogues. Et cette prescription souveraine de la République donna tout pouvoir aux maires sur les cloches de nos clochers. En son temps, l'application de cette loi déchaîna une vraie levée de boucliers ; en tout premier lieu lors de l'inventaire des biens paroissiaux. Ainsi, à Fillinges, le 8 mars 1906, en vertu de l'article 3, le percepteur de Reignier (canton dont dépendait déjà la commune), vint procéder au recensement des biens meubles et immeubles de la paroisse<sup>1</sup>...

Or, le hasard nous fit rencontrer le document qui intéressa la sonnerie des cloches de l'église de Fillinges. Ce règlement édicté, cette même année, par le tout nouveau maire<sup>2</sup> de Fillinges à ses ressortissants, met en application les articles du décret qui lui confèrent la jouissance des cloches tant pour un usage civil<sup>3</sup> que religieux. Il est d'une limpidité remarquable. Le voici dans son intégralité car chaque précision fait toucher du doigt la manière de vivre à cette époque : éléments importants du quotidien, lever avant potron-minet et coucher plus tôt que les poules, heure fixée pour les repas des agriculteurs, etc. Il est vrai que nombreux étaient ceux qui ne possédaient pas de montre et n'emportaient pas aux champs leur précieux oignon de gousset. Le clocher était là pour leur donner l'heure<sup>4</sup>, à défaut du soleil.

1 - Le curé, Révérend Ambroise Marullaz, né à Morzine en 1851, arrivant de Meillerie, et institué à Fillinges le 6 novembre 1904 manifesta son hostilité en refusant toute participation, arguant que ladite loi avait été condamnée par le Pape. Il était assisté d'un jeune vicaire, en place depuis octobre 1903, l'abbé Jules Desbiolles originaire d'Arbusigny.

2 - Jérémie Raïbon, fraîchement élu (le 8 juillet 1906), venait de succéder à Léon Gavillet, décédé. Victor Novel restait premier adjoint.

3 - Le fait n'est pas nouveau. C'est à coups de cloche que l'on annonçait l'arrivée de l'ennemi ou d'une épidémie... Les registres de délibérations des temps anciens mentionnaient régulièrement l'appel, au son de la cloche, des membres du Conseil communal.

4 - Rappelons qu'à la Révolution française, furent épargnés, sur les ordres d'Albitte, ceux de nos clochers qui portaient une horloge.

MAIRIE  
DE  
FILLINGES  
—  
ARRONDISSEMENT  
DE  
Saint-Julien-en-Genevois  
(HAUTE-SAOIE)

Fillinges, le \_\_\_\_\_ 190

# Règlement

sur les sonneries civiles et religieuses.

Le Maire de la commune de Fillinges  
Vu l'article 24 de la loi du 9 décembre 1904  
Vu les articles 50, 51 et 52 du décret du  
16 mars 1906;  
Vu la loi du 3 avril 1884;

## Arrête :

Les sonneries des cloches sont réglées ainsi  
qu'il suit dans la commune de Fillinges.  
Sonneries religieuses.

Article premier. — Les offices et exercices  
religieux ne pourront être annoncés qu'à une  
seule reprise chacun, par une sonnerie qui n'ex-  
cedera pas 5 minutes pour les cérémonies ordinaires  
et 10 minutes pour les cérémonies solennelles.

Art. 2. — Exceptionnellement la messe et les vêpres, le di-  
manche, pourront être annoncées à deux reprises de 5 minutes chaque  
ainsi que les sépultures dont chaque sonnerie pourra durer 10 minutes.

Art. 3. — En temps d'épidémie les sonneries pour  
services funèbres pourront être suspendues sur l'avis  
du maire ou de son délégué.

Art. 4. — Les sonneries ne pourront pas avoir  
lieu avant 4 heures du matin et après 8 heures

du soir depuis le 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre, ni avant 6 heures du matin et après 6 heures du soir le reste de l'année, sauf pendant la nuit de Noël.

Art. 5 - En dehors des cas prévus au présent arrêté, les sonneries ne pourront avoir lieu sans autorisation du Maire ou de son délégué.

Art. 6 - Le président ou directeur de l'association chargée de l'exercice du culte est responsable de l'exécution des dispositions qui précèdent.

#### Sonneries civiles.

Art. 7 - Le Maire ou son délégué aura le droit de faire sonner les cloches de l'église :

1<sup>o</sup> Pour annoncer le passage officiel du Président de la République ;

2<sup>o</sup> La veille et le jour des fêtes nationales et des fêtes locales ;

3<sup>o</sup> Lorsqu'il sera nécessaire de réunir les habitants pour prévenir ou arrêter quelque accident de nature à exiger leur concours, comme dans le cas d'incendie, d'inondation, d'émeute et dans tout autre cas de nécessité publique.

Art. 8 - Le Maire ou son délégué pourra en outre faire sonner les cloches dans les circonstances suivantes : Pour annoncer les heures de repas, le commencement, la reprise et la fin des travaux des champs.

Art. 9 - Le Maire nommera un sonneur civil qui recevra un traitement fixé par le Conseil municipal. Ce sonneur pourra être



révoqué par le Maire et sera exclusivement soumis à ses ordres.

À cet effet le Maire lui remettra la clef du Clocher et celle de l'église.

Il ne pourra être fait usage de la clef de l'église que pour les cas prévus aux articles 7 et 8 qui précèdent.

### Dispositions générales.

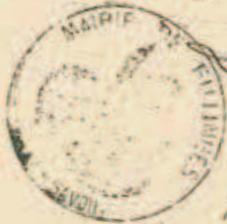
Art. 10 - La sonnerie des cloches en volée est interdite pendant les orages.

Art. 11 - Dans le cas où, en raison de l'état du clocher, le mouvement des cloches présente un danger réel, et sur avis conforme d'un architecte, les sonneries pourront être provisoirement interdites.

Art. 12 - Les cloches ne pourront être sonnées pour aucune autre cause que celles ci-dessus prévues sans autorisation du Maire.

Art. 13 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

A Fillinges, le 29 Juillet 1906



Le Maire,  
Maidon

Vous aurez remarqué que cet arrêté différencie nettement les sonneries religieuses et les sonneries civiles. Dans le cadre des premières, les ouailles ne sont plus appelées aux offices qu'une seule fois<sup>5</sup>, fêtes nationale et locale sont carillonnées, mais pas question de fantaisie. « Les infractions...seront constatées et poursuivies ». On aura relevé également la création d'un emploi ! Celui de *sonneur civil*, qui n'a même pas à grimper jusqu'à la chambre des cloches pour les activer. Voilà encore un petit métier condamné par le progrès. Toute une machinerie, actionnée par des marteaux électriques et dynamiques, savamment programmée, a 'tôt fait' de le supplanter. Cette sonnerie informatisée, réglée comme le papier à musique, l'a définitivement remplacé ! En principe ça marche au doigt et à l'œil.

Certains iront peut-être vérifier auprès de la mairie de Fillinges si ce règlement est toujours appliqué.

Claude Constantin de Magny

5 - Nous avons pourtant connu les trois appels à la messe dominicale : 'les premiers', une heure avant ; 'les neufs', une demi-heure avant ; 'les trois', quand le prêtre se présente à l'autel... et un joyeux carillon à la sortie, pour prévenir ces messieurs, babillant au café, que la messe est terminée... il faut ces dames ramener s'ils veulent, avant tantôt, pouvoir déjeuner.

# Petit jeu des expressions

## « à la cloche »

Prenez une feuille de papier pour cacher la partie droite du tableau ci-dessous et, pour chaque proposition, écrivez votre propre définition de l'expression figurant dans la colonne de gauche.

Puis, comparez.

A la cloche de bois	Déménager à la cloche de bois... pour ne pas payer son loyer.
A cloche-pied	Sauter sur un seul pied... Mais, c'est aussi, en passementerie : une espèce d'organsin, soit un fil de soie composé de trois brins, dont deux sont moulinés ensemble avant d'être une seconde fois, moulinés avec le troisième brin.
Quelle cloche !	Personne stupide, incapable, parfois : le clochard, d'où :
Vivre à la cloche	Etre tributaire de la générosité d'autrui, être dans la misère.
Clocher, (ça cloche !)	Etre bancal, défectueux, impropre, ne pas convenir, d'où : raisonnement boiteux, ou encore : (en poésie), un vers cloche quand la mesure n'y est pas, d'où clochement, à clopin-clopant...
Il ne faut pas clocher devant les boiteux	Il ne faut contrefaire personne. Il ne faut pas parler de choses désagréables devant les intéressés. Il ne faut pas être hâbleur, vantard, faire le 'capable' devant plus habile que soi.
Cloche à fromage, à melon	Ustensile de protection, de mûrissement, en forme de cloche.
Cloche de plongée	Appareil, en forme de cloche emplie d'air, permettant de respirer un certain temps en plongée sous l'eau.
Cloche à vache	La clarine de nos pays de montagne.
Chapeau cloche, jupe cloche	Evasé(e) sur les bords, vers le bas.
Chambre des cloches	Dernier étage du clocher.
C'est cloche !	C'est dommage, c'est bête, fâcheux.
Entendre les deux cloches	Entendre les deux parties, le pour et le contre, d'où :
Un autre son de cloche	Une version différente.
Il est comme les cloches	On lui fait dire tout ce qu'on veut.
Etre étonné comme un fondeur de cloche	Demeurer muet en apprenant une mauvaise nouvelle, un malheur imprévisible.
Etre sujet au coup de cloche	Dépendre d'un coup de cloche, comme les moines, les chanoines, ou les domestiques, devoir répondre à la sonnerie, à l'heure.
Faire sonner la grosse cloche	Faire appel à l'autorité suprême, faire agir le maître.
Fondre la cloche	Prendre une dernière résolution, la décision finale.
Piquer la cloche	Taper d'un seul côté.
Sonner les cloches à quelqu'un	Le réprimander sévèrement.
Se taper la cloche	Bien manger.
Noblesse de cloche	Noblesse municipale dite 'de cloche', accordée à seize municipalités françaises pour leur <i>corps de ville</i> entre 1372 et 1706. Pourquoi ? Tout d'abord en raison de la fidélité au roi, puis à titre d'encouragement économique ou politique. Elle fut supprimée par décret du 14 décembre 1789... on les appelait les ... <i>Gentilshommes</i> ...
Gentilshommes de la cloche	Ceux anoblis par les charges d'échevins etc. On les élisait au son de cloches.
Clocherle	Un village passé dans la légende pour ses histoires de clocher.

Vous avez mille excuses si vous ne trouvez pas ; certaines formulations émanent d'un vénérable dictionnaire de 1790 et sont tombées en désuétude. Probablement connaissez-vous bien d'autres expressions, plus locales ou régionales... mais, attention !, sans empiéter sur les campanules, l'art campanaire etc.

Claude Constantin de Magny

# Mairie de Faucigny

## Séance du 15 Janvier 1955

### Projet de création d'un enseignement postscolaire agricole et ménager agricole

L'an mil neuf cent cinquante-cinq, le dix-huit janvier à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Carne Paul, maire.

Etaient présents : Dupraz Louis, Chatel Germain, Gay Léon, Gay Clément, Jolivet Joseph, Jolivet Edouard, Joly Marc, Lagneux Constant, Mossuz Adrien, Verdan Joseph.

M. le maire fait part au conseil municipal de la lettre du 11 janvier 1955 envoyée par M. l'inspecteur départemental de l'enseignement primaire. Par cette lettre, M. l'inspecteur invite le conseil municipal à statuer sur la proposition qu'il projette de faire à M. l'inspecteur d'Académie. Un poste d'instituteur itinérant et d'institutrice itinérante serait créé à Bonneville afin d'assurer l'enseignement postscolaire agricole et ménager agricole pour les jeunes gens et jeunes filles de 14 à 17 ans. Le conseil, après avoir ouï l'exposé de M. le maire et en avoir délibéré estime que ce projet est très intéressant. Il fait ressortir que Bonneville serait un centre dont la commune de Faucigny n'est pas très éloignée. Par conséquent, il serait facile pour les jeunes gens et les jeunes filles soumis à cet enseignement de se rendre à cette future école. Il donne son avis favorable pour la réalisation de ce projet.

### Ce projet a-t-il abouti ?

A cette époque-là, l'école était obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans. Les élèves passaient alors un examen : le certificat d'études. Dans les années 1950, peu d'enfants de la campagne allaient au collège car il fallait être admis à l'examen d'entrée en 6ème qui comportait deux épreuves écrites : le français et le calcul. En outre, le ramassage scolaire n'existait pas. La seule solution était l'internat, ce qui n'était pas à la portée de toutes les familles.

Durant cette période, des jeunes filles de 14 à 17 ans de la commune ont fréquenté une école ménagère agricole à Vétraz (Haut-Monthoux) avec, en alternance 15 jours d'enseignement et 15 jours dans leur famille. L'emploi du temps comportait des matières scolaires : français, calcul... mais les travaux manuels occupaient la plus grande place : couture, cuisine, entretien de la maison, petit élevage (volailles, lapins...), visites de fermes.

A l'issue de cet enseignement postscolaire, ces jeunes filles retrouvaient la ferme familiale ou bien des patrons les embauchaient.

Des jeunes gens de Faucigny ont suivi également un enseignement postscolaire agricole dans une école similaire à Vétraz (Bas-Monthoux) durant trois années (de 14 à 17 ans), en alternance, d'octobre à avril. Outre les matières scolaires essentielles, les cours portaient sur l'agriculture en général : étude des sols et de la flore, élevage des bovins, cultures des céréales, connaissance des insectes .... Lors de visites organisées aux fermes Deleval et Roguet, ils étudiaient la morphologie des vaches et apprenaient à reconnaître une bonne laitière.

### Conclusion

A l'issue de ces trois années, ces jeunes passaient un brevet d'apprentissage agricole, mais tous n'embrassaient pas une carrière dans l'agriculture. Ces écoles ont été remplacées par les maisons familiales rurales.

*François Gay*

# Fruitières de « par chez nous »

Le mot « fruitière » serait dérivé du latin « fructus » signifiant fruit, ce dernier désignant en l'occurrence le produit, le revenu, le fruit du travail.

Jusqu'à la première guerre mondiale, le paysan ne possédait qu'une ou deux vaches. Leur lait était principalement destiné à la consommation familiale. La paysanne barattait la crème et l'on vendait au « coquetier<sup>1</sup> » ou au marché, du beurre et quelques fromages. Avec le résidu du beurre cuit, la ménagère fabriquait la « drachée<sup>2</sup> ».

En Haute Savoie, les premières fruitières datent du début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais la fabrication du fromage remonte à une époque bien plus lointaine. Le Reblochon apparaît dès le XIII<sup>e</sup> siècle, dans la vallée de Thônes. La traite des vaches s'opérait en deux fois, la première était destinée aux seigneurs ou aux moines, propriétaires des alpages. La deuxième appelée « reblochée<sup>3</sup> » soustraite par le berger était utilisée pour confectionner des petits fromages crémeux que l'on a appelé « Reblochon ». Il est protégé par une AOC depuis 1958. Cité en 1381, l'Abondance fut créé par les moines du village éponyme proche du Valais et par les chanoines de Saint-Maurice d'Agaune, fournisseurs de la papauté d'Avignon. Classé AOC depuis 1990, il est fabriqué avec du lait cru entier. Faisant partie de la famille des Gruyères, le Comté a une origine millénaire, ainsi que l'Emmenthal qui viendrait de la vallée d'Emme en Suisse. Son homonyme français s'orthographie « Emmental ».



Une Abondancière (photo A. Blanc)

Ce sont des fromages à pâte pressée et cuite. L'Emmental de Savoie bénéficie d'une IGP (Indication Géographique Protégée) depuis 1996. Pesant environ 1,500 kg, la Tomme est un fromage à pâte pressée non cuite. Sur un document de la Vallée d'Aulps apparut également le nom de Sérac, en 1282.

Sous le premier Empire, une vache produisait en moyenne 800 à 1000 litres de lait par an, pour atteindre 1400 litres en 1862 et 5500 litres aujourd'hui, grâce notamment aux mesures prises par les cultivateurs. En effet, les paysans se mirent à semer des prairies artificielles et temporaires, et à sélectionner les meilleures races laitières. Dans notre région, on privilégia notamment, les Abondancières, les Montbéliardes, les Tarines.

- 1 - Coquetier(e) : personne qui achetait fruits, légumes, œufs, beurre, fromages, etc. et les revendait sur les marchés, notamment de Genève.
- 2 - Drachée : Au résidu du beurre cuit (pour la conservation), on mélangeait de la farine et l'on faisait griller le tout quelques instants, confectionnant la drachée que l'on mangeait goulûment en tartines.
- 3 - Reblochée : action de « reblocher », qui signifie en parler savoyard, faire quelque chose une deuxième fois.

## Généralités sur les fruitières en Haute-Savoie

En 1820, 12 fruitières étaient installées en Haute-Savoie. En 1840 il y en avait 26. En 1860 le chiffre passe à une centaine. En 1875, le nombre de fruitières s'élève à 241, puis à 417 en 1900. Enfin, il y en a 437 en 1908.

En 1889, Monsieur Rigaux, professeur d'agriculture, présentait la situation et la production des fruitières au Conseil Général. Voici les résultats de son enquête concernant l'arrondissement de Bonneville, entre autres :

36 communes possèdent une ou des fruitières
297 fruitières
28 fruitiers français
42 fruitiers suisses
50 658 quintaux de lait travaillés
359 quintaux de gruyère gras
3975 quintaux de gruyère demi gras
694 quintaux de gruyère maigre
10 quintaux de fromages divers

Dès le rattachement de 1860, le gouvernement français encouragea les agriculteurs à créer des fruitières avec des règlements, des protocoles pour travailler le lait, par des conférences, des publications sur le sujet, des subventions... La fruitière c'était aussi la maison où, deux fois par jour, de suite après la traite, l'agriculteur savoyard, apportait dans sa boille<sup>4</sup> le lait produit par ses vaches. C'était le lieu où il achetait le beurre et le fromage nécessaires à sa famille. La fabrication du fromage en fruitière lui procurait le principal revenu de son travail. Chaque soir, après les travaux journaliers champêtres, les hommes se rendaient à la « mène<sup>5</sup> », se rencontraient, discutaient, découvraient les annonces, les faire-part placardés contre la porte, apprenaient, communiquaient, commentaient les nouvelles, refaisaient le monde... Ces moments de rencontres, de rapports sociaux étaient fort prisés, la fruitière étant devenue le centre de vie du village. D'ailleurs, dans la plupart des fruitières, se trouvait un poste de téléphone public, souvent le seul du village.



4 - Boille : récipient métallique en forme de hotte, avec couvercle, bretelles, utilisée pour le transport du lait de la ferme à la fruitière.

5 - Mène ou coulée : action de porter le lait à la fruitière.

6 - Tablard : rayon en bois destiné à recevoir les fromages.

## Au commencement, était le système du « tour »

En Haute Savoie, l'activité liée à la transformation du lait des alpages débuta dans nos chalets de montagne, avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Pour fabriquer une meule de gruyère, 350 à 450 litres de lait sont nécessaires, soit la production de 70 à 90 vaches. Ceci explique que la fabrication du fromage en coopérative ne put initialement se constituer qu'en alpage. Les agriculteurs se prêtaient mutuellement le lait de leurs vaches laitières pour confectionner le fromage à tour de rôle, dans leur propre habitation, avec leur matériel, nourrissant le fruitier s'il y en avait un. Ils pouvaient aussi établir ou louer un local spécial. Ils devenaient possesseurs du gruyère fabriqué. Le tour était commencé par le propriétaire qui avait procuré la plus grande quantité de matière première. Puis, chaque jour, la fabrication s'effectuait successivement au bénéfice de chacun, suivant son apport en lait. Le lait était pesé avant d'être versé dans la chaudière commune, puis marqué sur une double taille de bois, dont une moitié revenait à l'éleveur. Etait indiquée également la quantité de lait qu'il redevait pour confectionner une meule de gruyère, de 25 à 35 kilos. Celui qui possédait beaucoup de vaches pouvait fabriquer souvent, tandis que le petit agriculteur qui n'en avait qu'une, ne voyait son tour arriver que tous les six ou sept mois.

Le lait, écrémé ou non, additionné de présure (provenant de plantes ou d'une partie de l'estomac des veaux) était mis à chauffer au-dessus de l'âtre dans un chaudron suspendu à une potence mobile. Le caillé obtenu était brassé, pressé, salé, égoutté, et mis à sécher sur des « tablards<sup>6</sup> » dans la cave. Avec le « petit lait », on faisait le sérac (séré en patois). Lorsque la quantité de lait quotidienne était insuffisante pour faire du gruyère, on fabriquait la tomme.



Photos Musée Paysan, Viuz-en-Sallaz



## Suprématie suisse pour la fabrication des fromages

Déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle, la réputation des Suisses était si bien établie que certains villages de montagne leur confièrent l'exploitation de leurs alpages communaux. Les moines avaient ouvert la voie depuis longtemps, n'hésitant pas à « *engager des huguenots* » au grand dam des curés qui en appelaient aux évêques. En 1852, une commission mandatée par le Conseil Provincial du Faucigny, signalant des échecs, incitait les éleveurs à employer des ouvriers suisses pour faire le gruyère. Ainsi s'établirent des fruitiers, des grangers, venus du Valais, de Gruyère, du canton de Berne, appelés dans nos campagnes, pour la maîtrise de leurs techniques de fabrication fromagère. Ils arrivèrent par familles entières, et beaucoup d'entre eux firent souche dans notre région.

Dès 1640, plusieurs générations de Pasquier arrivèrent du baillage de Gruyère, s'installant à Bellevaux, au Reposoir, à Samoëns, suivies par les Vautey... Du canton de Fribourg, on trouve le père et ses fils Baechler, des Genod, Grimod, Romanens, Ruffieux, Uldry, Vionnet... Originaires du canton de Berne, on rencontre des Buchs, Dumermuth, Fuess, Keller, Kobel, Luthi, Riesen... Venant de différentes régions helvétiques, les Baldiger, Beetschen, Beytrisson, Bochy, Burkalter, Conus, Frutschi, Gerber, Gobeli, Lehmann, Muller, Oberson, Pfister, Probst, Rotschi, Ruphy, Schlegel, Schwab, Siegfried, Stuber, Wenger, Wultrich... Cette liste est loin d'être exhaustive.

Leur présence, pendant la guerre de 1914-1918, provoqua une vague de mécontentement envers les fruitiers suisses qui avaient pu « *faire de bonnes affaires pendant que les français combattaient sur les champs de bataille* ». Effectivement, les paysans craignaient un peu ces étrangers, évoquant leurs pouvoirs secrets. On prétendait qu'ils étaient capables de paralyser à distance des voleurs introduits dans les caves pour dérober des fromages et qui ne seraient libérés qu'à leur retour. Le fruitier suisse connaissait une plante ensorcelante, dont la racine était un puissant aphrodisiaque, dangereuse pour les filles !

Faisons fi de ces propos, et reconnaissons que les fruitiers suisses se sont parfaitement intégrés à la population indigène, et en amenant leur savoir-faire, nous ont appris à faire de bons fromages.

## Construction

Les fruitières purent bénéficier des subventions du Conseil Général, d'avances à long terme du Crédit Agricole, et les assurances mutuelles se développèrent. Avant les travaux d'adduction d'eau, l'emplacement choisi pour la construction se trouvait près d'une source, d'un puits, d'un ruisseau, dans un lieu écarté et cependant à moins de 2 km des principales fermes. Le bâtiment principal devait comprendre deux caves enterrées, des locaux spacieux entièrement dallés ou cimentés, faciles à entretenir en état de propreté parfaite pour la fabrication, une pièce fraîche pour la conservation, une cuisine et le vestibule à l'entrée. Ici trônait la balance sous laquelle chacun vidait sa boille dans un tamis disposé au-dessus d'un seau. Aussitôt annoncé à haute voix, le poids était inscrit dans « *le carnet de la fruitière* » numéroté sur lequel le fruitier notait également les achats de beurre et de fromage. Après la pesée, le fruitier transposait le lait dans un « *bagnolet*<sup>7</sup> ». Le lendemain, à l'aide de la large « *poche à écrémer* » il récupérait à la surface, une partie de la crème. Conservée au frais, on la battait dans la baratte jusqu'à l'obtention du beurre. Le lait partiellement écrémé subissait sa transformation en fromage, que l'on appelait « *gruyère* ». A l'étage, logeaient le fruitier et sa famille. Pour la bonne utilisation du petit lait, une porcherie s'avérait indispensable. De plus, le curage mensuel de la fosse de la porcherie était vendu en adjudication chaque année, le purin étant récupéré comme engrais.

## Ecoles fruitières

Monsieur Jacquier-Chatrier, avocat, député de Bonneville au Parlement Sarde analysa la situation de notre agriculture, préconisant des mesures pratiques, notamment la construction d'écoles-fruitières. Conscients de la nécessité de former des élèves responsables de la fabrication fromagère, plusieurs conseillers généraux préconisèrent et finalement décidèrent la création des écoles fruitières. Les écoles qui fonctionnèrent dans notre département se situaient en 1888 à Pringy, Desingy, La Roche et Lullin ; en 1896 à Pringy, Seyssel, Chamonix et Lullin ; en 1905 à Pringy, Seyssel et Villard-sur-Boège. Tour à tour, ces écoles disparurent. Le projet d'une section fruitière à l'école d'agriculture de Contamine-sur-Arve n'ayant pas abouti, on créa l'Ecole nationale d'Industrie Laitière à La Roche-sur-Foron, en 1930.

7 - Bagnolet : large récipient où repose le lait destiné à être écrémé, puis à la fabrication du fromage.

## A Contamine-sur-Arve

### Les fruitiers

Au recensement de la population contaminoise de 1886, on voit que François Pasquier, 47 ans, exerçait le métier de fromager au chef-lieu, Léon Perroud à Pouilly, Alexandre Roguet à La Perrine. Jean Alfred Wutheruth exerçait sa profession dans cette dernière fruitière, tandis que Philoxène Reboul, originaire de Gresse-en-Vercors était à Pouilly en 1896.

En 1911, François Nanjoud, Julien Pétroux, Aristide Pelloux, étaient « *fruitiers à Pouilly* ». Quant à Guillaume Bosshardt, né à Hirchlandach en Suisse, il demeurait à La Perrine, chez Germain Falquet où la fruitière était installée.

Guillaume Kaiser, né en 1893 à Fischingen succéda à Guillaume Bosshardt en 1921. Samuel Schlegel était signalé à Nangy, puis à Pouilly en 1921. Léonard Romanens, originaire du district de Gruyère et sa famille furent recensés au chef-lieu et à La Perrine en 1880, à Pouilly en 1896, en 1911. François Auguste Duby, fruitier, se trouvait à Pouilly vers 1920 (dixit Madame Chatelain, de Nangy).

En 1926, Samuel et Robert Schlegel, père et fils, exerçaient leur métier de fromager à Pouilly, tandis qu'Ernest Raz travaillait à La Perrine, aidé par Willy Bretscher.

En 1931, Alfred et René Cottard, deux frères, étaient installés à Pouilly, Louis Sallaz, né à Villy le Bouveret était à La Perrine, aidé par Léon Delucinges. (Recensement : A.D.H.S. 6 M 190).

La Famille Fuess exploita plusieurs fruitières dont celle de Pouilly de 1935 à 1972, Charles Schaller y était gérant en 1936, Wenger pendant la guerre de 1939-1945, remplacé ensuite par Buhler puis par Chuard, originaire du canton de Fribourg. Succédant à Fuess, on trouve Pinget pendant 12 ans, puis la famille Péguet qui fut remplacée par Marcel Masson.

### Historique de la fruitière de Pouilly

La mention d'une fruitière à Pouilly apparaît en 1851. En effet, une feuille volante retrouvée en mairie mentionnait « *Decroux Louise, épouse de Gavard François, propriétaire d'un local loué pour une fruitière à Pouilly, en 1851* ». En 1852, la vente de beurre et de sérac produisit un bénéfice de 7400 francs répartis entre les ménages associés (Indépendant Savoyard 20 novembre 1852). La société fruitière fut primitivement constituée par acte sous seing privé, sur papier timbré en 1854. Un livre de comptes (document privé) de 1881 à 1910 livre de précieux renseignements.

De 1881 inclus à avril 1888, la coopérative fruitière vendit 34'831 kilos de fromages mi-gras et 16'341 kilos de fromages maigres. Ces fromages pesant en moyenne 33 kilos, furent vendus à raison de 1,10 francs le kilo, à Duchosal Gabriel puis, à partir du 3 septembre 1883 à Morel Maurice, en 1890 à Cousin, de Lyon, en 1895 à Herlin, de Genève. La société fruitière ne percevait pas le total du prix des fromages, mais elle encaissait une « *retenue* » de 0,05 franc par kilo. Le marchand réglait également des « *honoraires* » pour un montant de 335 francs pour l'année 1883.

Des voyages à Bonneville chez Bart, avocat, à Viuz-en-Sallaz, à Saint Jeoire chez Bourgeaux huissier, figurent au débit et un montant de 450 francs au crédit pour « *jugement rendu le 12 juillet 1892* » prouvent qu'un différend eut lieu entre Duchosal et la coopérative



Fruitière de Pouilly, en cours de restauration.  
Photo A. Blanc 2012



Extrait d'un livre de comptes de la fromagerie de Pouilly.

fruitière. Tout nouveau sociétaire s'acquittait d'un droit d'entrée de 11 francs par vache. Le fruitier réglait un loyer annuel de 150 francs, montant qui sera ramené à 100 francs, en 1888. On vendait aussi les « égouts de la fruitière » recueillis dans des tonneaux. A partir de 1888, la coopérative n'encaissait plus les « retenues », le marchand payait toujours des « honoraires », chaque sociétaire réglait des locations, plus des « tours de cuite » à 0,20 franc le tour, et des droits d'entrée. Des « retenues » étaient créditées mensuellement, soit une moyenne de 96 francs en 1902, des « locations » individuelles et annuelles (0,30 franc par quintal de lait livré).

Le bâtiment de la fromagerie de Pouilly fut élevé en 1881, sur un terrain acheté à Gavard Jérôme. La société fit appel aux artisans locaux : Chappuis pour la maçonnerie, Saulnier pour la menuiserie, Abbé pour la charpente, couverte en ardoises, Ribatto pour les plâtres et la peinture,

Menoud pour la ferronnerie et la serrurerie. On ne lésina pas sur les pierres, taillées par Bastian. Un emprunt fut cautionné par Gavairon Jean, Decroux François, Falquet Claude, Decroux Philippe, Veuillet André et Gavairon Paul. On répara le petit matériel : beurrières, faitières, sizelins<sup>8</sup>, seilles<sup>9</sup>, poids, poche à écrémer, on souda le « treillis au coulu »... on emprunta une chaudière, on acheta des baignolets chez Zimerlin à Genève, une « pierre à faire couler la cuite » 57 francs en 1889, une presse à fromage 50 francs, des cercles...

Pirollet reçut 162 francs pour le creusement d'un puits, en 1887. La prime d'assurance se montait à 3,10 francs, les contributions directes à 1,60 francs. En 1898, Abbé Jean Marie, charpentier se chargea du rehaussement et de l'agrandissement de la fromagerie moyennant 2220 francs. De 1900 à 1904, on voit l'achat d'une « romaine » à Annecy, d'une baratte coûtant 100 francs, d'une chaudière et d'une potence chez Zacherio, de la Roche, pour le prix de 747 francs. L'emballage avec de la paille et le transport (0.35 franc le quintal) depuis la gare de Contamine-sur-Arve furent assurés par les sociétaires. Le président de la société recevait une rémunération annuelle de 50 francs. Pour une somme de 4482 francs, l'entreprise Cerutti construisit un réservoir et un bassin, en 1908.

### Nouvelle dénomination, restauration et construction, en 1926 et 1929

Reconstituée par acte notarié devant Maître Reydet, notaire à Bonneville, le 30 novembre 1926, la « société coopérative fromagère de Pouilly » adopta les statuts types proposés par la C.N.C.A. (Caisse Nationale de Crédit Agricole). On comptait alors 50 sociétaires possédant 153 vaches. En 1927, la société reçut de la C.N.C.A. une avance à long terme de 160'000 francs utilisée à l'amélioration du bâtiment, selon les plans et devis de l'architecte Dupupet, de Thonon. Quelques améliorations furent réalisées : élévation du plafond de la fromagerie de 0,50 m, relèvement des murs du pourtour de 0,50 m pour améliorer l'éclairage de l'appartement du fruitier, création d'une fenêtre supplémentaire, de 22 marches d'escaliers extérieurs en granit et d'une balustrade. On fit des aménagements intérieurs et l'achat d'une étuve Lacto-fermentateur<sup>10</sup> et d'un moteur électrique. La dépense totale s'éleva à 211'000 francs. Antoine Jacolino, de Viuz-en-Sallaz fut choisi pour les travaux de maçonnerie.

8 - Sizelin : seau en zinc.

9 - Seille, seau en bois portant deux poignées.

10 - Etuve « Lacto-fermentateur, de Dinkelmann » : appareil destiné à rechercher les laits altérés ou vicieux.



Ancienne porcherie La Perrine. Photo A. Blanc 2012

Certains sociétaires augmentèrent leur cheptel et améliorèrent son alimentation, ce qui eut pour résultat une augmentation substantielle des revenus des cultivateurs. A l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 1929, on décida la construction d'une nouvelle porcherie, pouvant accueillir 130 porcs, à proximité de la fruitière et d'un hangar pour le fruitier. Datant de 1881, le bâtiment était vétuste et éloigné de la fromagerie. On accepta les plans présentés par Dupupet, et le devis qui s'élevait à 177'000 francs. On eut recours à Angel Savoini. L'achat du terrain à Gavard Paul, et l'installation électrique se montait à 18'000 francs. L'utilisation d'un hangar fut attribuée au fruitier, mais il reçut la défense absolue d'utiliser la cave aux fromages pour y déposer légumes, grains, vins, etc. La dépense prévue pour cette réalisation était de 25'000 francs. On souscrivit un deuxième emprunt auprès de la C.N.C.A. se montant – avec les frais d'acte – à 90'000 francs, et auprès de certains sociétaires de 8000 francs. La « Société Coopérative Fruitière de Pouilly » assura l'amortissement par une retenue de 0,05 franc par kilo de lait, le fruitier consentit une aide de 13'000 francs par an, en supplément du prix du lait, le Ministère de l'agriculture accorda une subvention de 29'400 francs.

La fruitière ferma définitivement en 1992, faute de moyens pour satisfaire les normes européennes, et la porcherie fut condamnée par les services vétérinaires.

## Quelques présidents de la Société fruitière de Pouilly

Decroux François	jusqu'en 1881
Falquet Emile	en 1882
Gavairon Paul	de 1882 à 1888
Ancrenaz Emile	de 1888 à 1902
Peney Henri	de 1902 à 1905
Lambert Elie	de 1905 à 1910
remplacé par Gros Edouard qui ne présida que quelques mois,	
Lambert Ferdinand était président en 1930	
Croset René	en 1964
Mullat Pierre	en 1975
Ancrenaz Michel	en 1988

## Fruitière du chef-lieu de Contamine-sur-Arve

En 1851, on découvre (sur la feuille volante de la mairie) que le fromage est fabriqué dans une pièce au rez-de-chaussée de la maison de Verdan François.

En 1864, lors de la reconstruction de la « maison des sœurs », qui devint « école des filles », la municipalité décida de ne pas rebâtir le local qui était auparavant destiné à la fruitière, son rétablissement ne paraissant « pas assez rentable pour le bureau de bienfaisance ». En conséquence, la municipalité proposa la démolition complète des « rustiques » comprenant notamment ce local. Furent-ils rasés ? On peut se poser la question, car, dans sa séance du 22 août 1897, le conseil communal décida de vendre aux enchères publiques « un petit bâtiment dénommé la fruitière, situé à proximité des écoles du Chef-lieu ».

D'autre part, dans l'esprit de ses promoteurs, l'ancien couvent de Contamine-sur-Arve, devenu propriété du Conseil Général devait devenir un centre d'enseignement agricole adapté à leurs besoins spécifiques.

En 1919, à « l'Ecole d'Agriculture » on imagina l'installation d'une section spéciale de « laiterie-fromagerie-beurrerie », qui aurait reçu des élèves se destinant aux travaux de fromagerie de la région.

On projeta de construire des bâtiments annexes. Les plans furent établis par Massaux, architecte à Lyon, pour un bâtiment qui reviendrait à 130'000 francs et pouvant traiter 1500 litres de lait par jour : le village de Pouilly fournirait 800 litres, La Perrine 400 litres, le chef-lieu 200 litres et Perraz 100 litres.

Ayant été président de la « Société fruitière » pendant 13 ans, l'ancien maire de Contamine-sur-Arve prodigua ses encouragements. Il fut question de désaffecter une partie du cimetière et de remettre cette portion à l'école d'agriculture, pour faciliter la réalisation du projet. Faute de crédits, ce dessein ne vit jamais le jour. Les difficultés de cette réalisation amenèrent « l'Ecole d'Artisanat Rural ».

## Société coopérative fruitière de La Perrine

Près du nant de la Courbatière, était installée la fruitière dans la maison de Germain Falquet. Selon les dires de son fils Pierre Falquet, Napoléon III s'y serait arrêté lors de son passage en 1860. En 1896, la fruitière de La Perrine traitait 756 quintaux de lait, celle de Pouilly 1880 quintaux, du chef-lieu 400 quintaux. En 1924, la fruitière pouvait compter sur 820 kilos de lait produits quotidiennement par 140 vaches laitières.

Le 1<sup>er</sup> mars 1924, une parcelle de 19 ares située « au Blanchard » fut vendue aux enchères publiques, par François Joseph Chastel, président du Tribunal civil de Bonneville, propriétaire de la ferme et des terrains environnants. Le président, Joseph Nier-Maréchal, adjudicataire pour la « Société Coopérative Fruitière du Chef-lieu et de la Perrine », l'obtint moyennant le prix de 5715 francs. Les vendeurs imposèrent trois clauses : l'obligation de créer une canalisation en drains, de la fosse jusqu'au ruisseau communiquant avec l'Arve, de construire une fosse à purin dont le contenu servant d'engrais serait à la disposition gratuite des vendeurs, et d'enclore la propriété acquise. Françoise Caroline Menoud, épouse de Henri Bailloz vendit le droit d'établir une canalisation souterraine destinée à amener l'eau à la fruitière sur des parcelles de terrains au lieu-dit « Les Huches » pour un montant de 150 francs, à condition qu'elle prenne l'eau à la fontaine se trouvant devant. On trouve aussi la vente d'une petite portion de terrain, ainsi que l'autorisation de poser des canalisations souterraines par Auguste Ancrenaz, la construction d'un réservoir sur une parcelle située au Cellier Mullin, appartenant à Jean-Sylvain Joly.

Au lieu-dit « Au Blanchard », on construisit la fruitière, la porcherie, un petit hangar. Le devis proposé par l'entreprise Jacolino, daté du 30 juin 1924 atteignait 16 173 francs. La construction d'un réservoir de deux mètres sur cinq sur une parcelle appartenant à Jean Sylvain Joly, ainsi que l'adduction et l'aménagement de l'eau potable, fit l'objet d'un devis estimatif de 19 000 francs, le 10 juillet 1925.

## Devis de l'architecte F. Musy, de Viuz, de décembre 1924 :

Fruitière, bâtiments (garage et hangar) et sol pour emplacements : 107'909,96 francs.  
Porcherie : 57'019,97 francs.  
Eclairage et force motrice : 2'150 francs.  
Installation de fromagerie moderne : 36'540 francs.  
Adduction et aménagement d'eau potable : 28'401,50 francs.  
Travaux supplémentaires : 16'300 francs.  
Honoraires de l'architecte : 10'481 francs.  
Acquisition d'emplacements pour les pylônes et pour les hangars du câble : 96 francs.  
Acquisition de la source : 1'000 francs.  
Acquisition des emplacements des réservoirs : 70 francs.  
Indemnités allouées pour le passage des conduites d'eau : 500 francs.  
Indemnités réglées pour les emplacements des pylônes : 500 francs.  
Travaux à l'heure pour les fondations de la fruitière par des manœuvres à raison de 3 francs de l'heure : 210 francs.  
Il y a lieu de déduire un rabais de 2 % consenti par l'entrepreneur Antoine Jacolino sur les travaux de maçonnerie,  
Câble aérien : 26'144,50 francs.

Fruitière de La Perrine.  
Photo A. Blanc 2012





Hangar de pesage du lait, à Perraz. Photo A. Blanc 2012

Les sociétaires venaient de La Perrine, du chef-lieu, d'une partie de La Côte. Habitant le « Cellier Mullin », Edouard Guy avait agencé un chemin rudimentaire, lui permettant de traverser les bois, et la pente abrupte, pour apporter le lait de ses vaches à la fruitière de La Perrine. Le sol gelé lui occasionna maintes chutes.

En 1886, le président se nommait Gavillet. Marcel Chaffard était président en 1937, François Saddier en 1940.

Dans le souci de raccourcir la distance entre les habitants du village de Perraz et la fruitière de La Perrine, on élaborait la construction d'un câble aérien qui permettait le transport du lait matin et soir, entre ces deux points. La descente journalière transférait 400 kilos de lait. Les douze propriétaires concernés par ce procédé donnèrent gratuitement leurs autorisations pour la pose des pylônes sur leurs terrains, tant que la fruitière existerait :

- Berger Eugène, parcelles numéros 597 et 598
- Ancrenaz Auguste, numéros 474 et 475
- Ancrenaz Franceline
- Veuve Puthod Edouard
- Mossuz Justin, numéros 478 et 479, au cellier Mullin
- Reveillod Léon, numéro 502, au cellier Mullin
- Decroux Emile, numéro 503, au cellier Mullin
- Hudry Auguste, numéros 312 et 313 au Grand Clos
- Dupraz Marie, veuve Verdand Joseph, numéro 304 au Crêt
- Pellet Théophile, numéros 305 et 278, au Crêt
- Famel Théophile, Emile et Eugénie, numéro 295, au Crêt
- Contat Jacques, numéro 303, au Crêt
- Curt-Comte Françoise veuve Reymermier, numéro 303, au Crêt

La société fruitière se chargea des frais de l'installation du câble, de la moitié de l'ustensile destiné à peser le lait (à condition que le prix ne dépasse pas 500 francs !), l'autre moitié incombant aux habitants de Perraz, et qui durent, en outre faire installer à leurs frais un hangar de départ. La famille Chastel permit l'occupation d'une partie de la parcelle numéro 461, pour la construction d'un bâtiment destiné à la réception et à l'élévation d'un pylône. L'appareillage se composait notamment de six pylônes en sapin scellés dans des massifs en béton armé, une benne en fer et en bois, un câble porteur et un câble traiteur (1900 m), un câble pour la sonnerie, un moteur électrique force 3 HP, des volants, des poulies, etc., un hangar de départ de 5 m. 40 sur 4,40 m avec le matériel de pesage, un édifice à l'arrivée de 4,75 m sur 3,40 m.

En 1932, on remplaça les pylônes en bois par d'autres en cornières et fers assemblés par rivets et boulons. On changea des pièces usagées. L'appareillage à roulement par friction fut remplacé par des roulements à billes. La facture du 11 février 1933, concernant ces travaux, établie par Gavard Albert, de Viuz-en-Sallaz, se monta à 34'909 francs. Une facture de H. Evraud (atelier de constructions mécaniques de Bonneville) datée du 3 octobre 1935 semble faire état, entre autres, d'une révision et du relevage du câble pour permettre les moissons. On eut à déplorer un accident grave, intervenu lors d'une réparation de l'appareillage en 1954. Un bloc de ciment s'étant arraché, traîna Emile Famel, causant une double fracture du bassin, dont il eut à souffrir jusqu'à son décès en 1964. (d'après Liliane Famel).

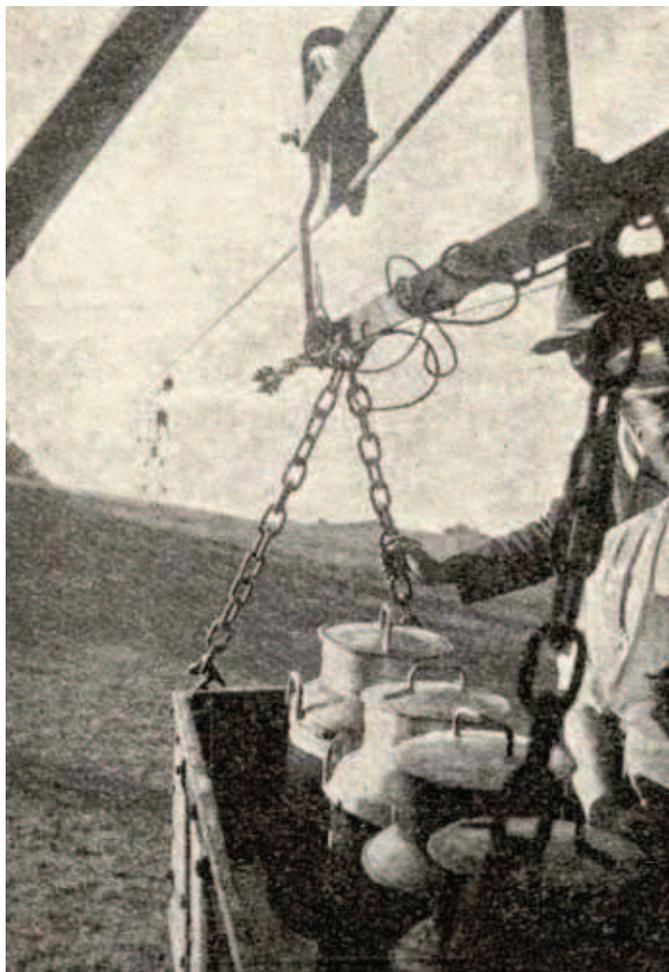
Le fonctionnement du câble fut interrompu en décembre 1971.

Par suite de la fusion de Pouilly et La Perrine, ce fut ensuite la « *Société Coopérative Laitière de Contamine-sur-Arve* ».

Aujourd'hui, il n'existe plus de fruitière à Contamine-sur-Arve. Il ne reste qu'un cultivateur : Michel Ancrenaz, auquel s'ajoute durant l'hiver, Missilier et le Lycée Agricole.

Mais encore, dans notre parler savoyard :

- Botacul : tabouret à un seul pied, attaché autour de la taille, utilisé pour la traite.
- Cadette, cadettage : carrelage (mots employés dans le livre de comptes).
- Faitière : faisselle.
- Pressée : action de presser la meule de fromage en encerclant le moule. Le fruitier resserre au fur et à mesure de l'égouttage.
- Seillot : seau en bois.
- Tranche-caillé (brafiat en patois) : ustensile utilisé pour brasser le lait caillé.
- Tomme blanche : Lait mis à cailler avec de la présure, que la famille dégustera à peine égoutté avec des pommes-de-terre « au barbot ».
- Matole : motte de beurre.



SOURCES :

Archives départementales de Haute Savoie (ADHS) : 7 M SUPPLEMENT 792, 2 O 767, 2 O 772, 7 M 49.

Exposition : « Et l'homme créa les alpages ».

Allefresde Maurice, les fabrications fromagères en Haute-Savoie. Revue de géographie alpine 1952 tome 40 n°4.

Archives Départementales de Savoie (ADS) : B 1339.

Recensements : 6 M 190.

Boiret, « Industrie du gruyère en Haute-Savoie », Masson, Paris 1896 – BR 2358.

Briot, « Etudes sur l'économie alpestre », Berger Levrault, Paris 1896 – LIVRES 4117.

Droux Joëlle, « Le premier âge des fruitières dans l'avant-pays savoyard », F 655.

Druard, dans Revue de Géographie Alpine, 1959 : PER 1413.

Enquête de la Direction Départementale de l'Agriculture : BR 2443.

Fruitières : LIVRES 4105.

Guépin, « Industrie laitière en Haute-Savoie », Depollier et Cie, 1930 – 783.

Hermann Marie-Thérèse, « Architecture et vie traditionnelle en Savoie », 1995, 3625.

L'Indépendant du Faucigny, du 20/11/1852 : PER 103.

BIBLIOGRAPHIE OU DOCUMENTS PRIVÉS :

Bajulaz Lucien, « Fillinges et son passé », Mémoires et documents Académie Salésienne, 2005.

Jolivet Gabrielle, Ecole d'Agriculture et d'Artisanat rural - Contamine-sur-Arve, 1945.

Nicolas Jean, « La Savoie au XVIII<sup>e</sup>, noblesse et bourgeoisie », Editions Maloine, Paris, 1978.

Roman Pascal, « Vaches et fabrication du fromage », Ed. de l'Astronome, 2006.

Vuichard, « Nos fruitières », Presses de Pringy Offset, 1989.

REMERCIEMENTS :

Liliane Famel, Hélène Gay, Michel Ancrenaz, Pierre Bernard

*Andrée Blanc*

*Câble utilisé pour le transport du lait de la Croisette à Archamps. M. Rosset - la Haute-Savoie - Imprimerie l'Abeille, Annecy 1935 (Photo Regard, Feigères)*

Nous remercions Annick Terra Vecchia pour les magnifiques aquarelles d'Onnion qu'elle a réalisées pour notre revue « Le Petit Colporteur » et Yannick Chavanne pour les informations apportées sur ces sites.

#### En couverture : Le pont de la Tourne

Construit sur le tumultueux et imprévisible Risse, cet ouvrage d'art, inauguré durant l'été 1908, devient le premier vrai lien physique et moral entre les deux versants de la commune. Ce pont tire son nom du barrage et de son bief qui se trouvaient naguère en-dessous et alimentaient les moulins de « Piccot » en contre-bas. Construit entre deux rocs, le pont se trouve sur le seul emplacement solide qui jalonne les rives du torrent, en perpétuel chamboulement ses abords glissent inlassablement vers lui comme aspirés. Ne dit-on pas d'ailleurs que « le plus gros propriétaire de la commune n'est autre que le Risse ».

#### Ci-contre : Le Creux des Portes

Vaste chalet niché dans son écrin de verdure, il est incontestablement l'un des plus anciens chalets des alpages de Plaine Joux. Il a gardé son manteau de tavaillons, témoignage des siècles passés. Peut-être a-t-il, comme certains autres chalets, été construit avec les pierres de la tour de guet du « Rocher Blanc » qui s'élevait jadis à l'entrée du plateau.

#### Dernière page de couverture : La chapelle de Sévillon

Cette chapelle dédiée à St François Jacquard, de style néo-gothique fut construite en 1902. Elle se trouve à l'emplacement même où se dressait autrefois la maison de ses parents. François Jacquard voit le jour dans le hameau de Sévillon, le 6 septembre 1799. Ordonné prêtre le 23 février 1822, il part pour la Cochinchine comme missionnaire. Après avoir été jeté en prison pour l'enseignement d'une fausse religion, il meurt étranglé le 21 septembre 1839. (Extrait de « Onnion hier et aujourd'hui » de Pierre Dufresne)

#### Le Petit Colporteur

#### Revue d'histoire locale

Le Presbytère - 74130 FAUCIGNY

<http://www.lepetitcolporteur.com/>

Directeur de la publication :

PESSEY-MAGNIFIQUE Michel

n° I.S.S.N. : 1271 - 3864

Avertissement : Les auteurs relatent des faits, écrits, rapports, etc. qui sont issus de la mémoire orale ou qu'ils trouvent dans les archives.

#### Site internet :

Webmaster Bernard Boccard

Ne manquez pas de visiter notre site

internet <http://www.lepetitcolporteur.com>

#### Réalisation et impression :

Imprimerie Uberti-Jourdan

74130 Bonneville

Tél. 04 50 97 24 79



Avril 2012

Dépôt légal 1996 - 74130 Bonneville

